

# NEUVECELLE 95



# SAVOIE TOPO SERVICES

BUREAU D'ETUDES

MM. MALLINJOU D'ETUDES

- Certificat d'Urbanisme
- Relevés et plans de terrain
- Topographie - Cubatures
- Projets d'aménagements
- Implantation villas, bâtiments, routes
- Repérage de réseaux (eau potable, etc...)

Avenue de Maxilly - Parc des Vernes  
74500 NEUVECELLE - Tél. 50.75.65.36

# SABATIER MONNIN

AMEUBLEMENT  
DÉCORATION

Exposition : 11, avenue d'Abondance  
(face à l'hôpital)

74500 EVIAN  
Tél. 50.75.04.28  
Fax 50.74.60.00

→ Consultez l'annuaire électronique  
Nom : SABATIER-MONNIN  
Loc. : EVIAN  
Dépt. : 74

# MARCUZZI Ermes

ENTREPRISE  
DE BATIMENT

TRAVAUX PUBLICS

NEUVECELLE-SUR-EVIAN TÉL. 50.75.24.97



# GARAGE GRÉPILLAT

Vente neuf et occasion  
Mécanique  
Carrosserie  
Lavage haute pression  
en libre service

Avenue de Maxilly - 74500 NEUVECELLE  
Tél. 50.75.25.57

# evian®

Née de la pluie et de la fonte des neiges, l'eau d'EVIAN prend sa source au cœur des Alpes millénaires.

C'est là que pendant de longues années, elle suit un parcours souterrain connu d'elle seule à travers un filtre naturel unique, constitué de roches et de sable fin. Lentement, elle se purifie et se charge en minéraux essentiels à la vie.

C'est ainsi que la montagne lui transmet sa minéralité spécifique, équilibrée en calcium et en magnésium pour que, jour après jour, l'eau minérale d'EVIAN vous transmette les forces de la montagne.

#### Page de couverture :

Fontaine de la Place de la Mairie qui a fait l'objet d'un aménagement en 1991

#### En haut à droite :

Armoiries des seigneurs de Neuvécelle (XIIe siècle)

Héraldique : De gueules au lion d'or armé et lampassé de sable

Devise : UBIQUE (partout).

# Sommaire

Le mot du Maire .....	3
Concours des maisons fleuries 1994 .....	4
Concours départemental du fleurissement des communes.....	5
Budgets 1994 et compte administratif 1993 .....	7
La vie scolaire neuvécelloise .....	10
Etat civil 1894.....	14
Etat civil 1994.....	15
Les réunions du Conseil Municipal en 1994.....	16
Chronique des associations :	
Lou Nové Chatni .....	19
Les Donneurs de Sang .....	19
Le Club de l'Amitié.....	21
La Bibliothèque .....	21
Gym Nouvelle Forme .....	22
Hand Ball .....	22
Espace Danse.....	23
L'Ecole du Chat.....	23
Les "4" .....	24
Les mères de famille en balade.....	24
Un Président, un Maire, pour entrer dans le troisième millénaire .....	25
L'évolution des infrastructures de la Commune durant ces dernières années .....	33
La Verniaz .....	37
Lettre ouverte à l'ami Ifaudrey.....	41
Les permis de construire délivrés en 1994.....	41
Colloque sécurité routière en Haute-Savoie .....	42
La réorganisation du service de la Gendarmerie en Haute-Savoie.....	45
Voie ferrée Evian-Le Bouveret... 15 ans de tourisme ferroviaire lémanique ....	46
Qui reconnaissez-vous ?.....	49
Nos joies... nos peines... nos vœux .....	51
Vie pratique .....	52

L'équipe de rédaction  
vous présente  
ses meilleurs vœux



**Jean-Paul BONDAZ**

PEINTURE - TAPISSERIE  
RAVALEMENT FAÇADE

"La Gloriette" Montigny - 74500 MAXILLY  
Tél. 50.75.30.17

**novarina**  
**matériaux**



128, Boulevard  
de la Corniche  
THONON-LES-BAINS  
Tél. 50.71.25.98

**PROMATER**  
TOUS LES MATERIAUX DU BATIMENT

**TÉLÉ-ALP'**

VENTE - RÉPARATION  
T.V. - HI-FI - VIDÉO  
INSTALLATION D'ANTENNES

Jean-Marc VESIN

Place Jean-Bernex - 74500 EVIAN  
Tél. 50.70.72.37

ENTREPRISE  
DE  
RAMONAGE

**Maurice Viollaz**

Chemin des Chênes  
MAXILLY-SUR-LÉMAN  
Tél. 50.75.15.89

**SAT** AUTOCARS

11, av. J.-Ferry - 74202 THONON  
Tél. 50.71.00.88 + - Fax 50.71.89.85

Location d'autocars de 20 à 53 places  
**TOUS VOYAGES ORGANISÉS  
ET SÉJOURS EN FRANCE  
ET A L'ETRANGER  
POUR GROUPES ET INDIVIDUELS**

Devis gratuits sur demande



CARRIÈRE TRANSPORT  
TERRASSEMENT

26, bd du Royal  
74500 EVIAN  
Tél. 50.75.06.70

Carrière  
SAINT-GINGOLPH  
50.76.73.79

**LE MOT  
DU MAIRE**

*Comment ne pas parler de la Crise : crise de civilisation, crise du couple, crise économique... Les médias nous en commentent abondamment les multiples aspects. A force d'usage, le terme lui-même finit par perdre son sens.*

*En fait, la notion de crise est indissociable du mode de fonctionnement d'une société. Il ne peut pas y avoir de développement sans qu'il y ait un fond de crise. Rupture dans un environnement de stabilité, c'est l'instant de déséquilibre qui nous fait mettre un pied devant l'autre pour avancer.*

*Le progrès, ou tout au moins ce que l'on considère comme tel, est la réponse à ce qui paraît devoir être amélioré à un moment donné. L'essor du machinisme au dix-neuvième siècle a conditionné le développement fantastique des technologies du vingtième. Pour sortir d'une situation que décrivait Zola, l'homme a mis son intelligence au service du confort qu'il était en droit d'espérer. Jusqu'au jour où la machine a fini par devenir si performante qu'elle remplace l'homme lui-même et que se pose un problème nouveau qui est celui du chômage...*

*C'est la société toute entière qui s'est transformée. Sur les ruines de la providence qui avait réglé jusque là le rythme du temps, s'est installée une idée nouvelle. La croissance industrielle devenait l'opérateur du développement économique qui lui-même devait assurer le progrès de l'humanité. Dès lors, la croissance, vouée à progresser indéfiniment, devenait la promesse d'un progrès généralisé de l'humanité...*

*Ainsi, on a ignoré que les produits de vidange du progrès pouvaient s'accroître et devenir produits principaux. Et cela non seulement dans le domaine de l'écologie mais aussi à l'intérieur des vies quotidiennes. Les avantages de la vie urbaine et l'accroissement des biens disponibles ne compensent pas nécessairement la perte des solidarités et l'atomisation des individus. Le progrès, comme la langue d'Esope, peut servir le meilleur et le pire. Il n'est pas constant et continu. Il s'accompagne d'ombres et de régressions. Il ne fait que changer une société en une autre sans que pour autant l'homme en devienne meilleur.*

*L'année qui vient est une année d'élections. La plus importante d'entre elles est celle du Président de la République. Si les périodes de crise sont favorables à de nouveaux progrès, nous sommes en droit d'attendre des futures campagnes électorales autre chose que des affrontements de personne. La situation implique un débat qui aille bien au delà de ces querelles. Le bon sens populaire n'a pas tort de considérer que les partis politiques n'ont plus grand-chose à dire. Il faut une autre pensée. Une pensée qui reconnaisse la fragilité de la vérité, la complexité des choses de la vie et l'internalisation du vécu. On attend d'autres propositions... tout en sachant que le jeu de la démocratie comporte des risques. Mais nous savons aussi que toute action n'est pas concevable sans risque.*

*Agir c'est bien souvent parier !*

*Alors parions que cette année 1995 sera celle de l'espoir et qu'elle apportera à chacun d'entre vous joie et bonheur.*

Louis DURET,  
Maire.

# Concours des Maisons Fleuries

La visite de la Commune par le jury et les membres accompagnateurs a eu lieu le samedi 6 août 1994.

Le jury était composé de :

- Monsieur Edouard BOULENS, Ingénieur en Chef, Directeur des Parcs et Jardins de la ville de Thonon-les-Bains, en retraite,
- Madame Gabrielle MEYNETRET, Conseillère Municipale de Bonneville,
- Madame Josiane CLAIMAND, Conseillère Municipale,
- Monsieur Robert FLORET, Conseiller Municipal.

Les membres accompagnateurs étaient :

- Monsieur Charles PERNET, Maire-Adjoint, Responsable de la Commission des Affaires Culturelles,
- Monsieur Antoine LAZARETH, Maire-Adjoint.

## CLASSEMENT

### 1<sup>re</sup> CATÉGORIE : MAISONS AVEC JARDIN TRÈS VISIBLE

- 1<sup>re</sup> DUCOMMUN Hortense - Avenue de Valère
- 2<sup>e</sup> BOCHATON François - Avenue du Flon
- 3<sup>e</sup> LYET André - Avenue du Flon
- 4<sup>e</sup> AUGERT Jean-Noël - Avenue de Valère
- 5<sup>e</sup> BUTTAY Paul - Avenue de Lécherot
- 6<sup>e</sup> PERTUISET Marcel - Avenue du Flon
- 7<sup>e</sup> FELICI Yves - Chemin des Confertes
- 8<sup>e</sup> LAZARETH Michel - Avenue de Lécherot
- 9<sup>e</sup> GUDEFIN Dominique - Avenue Rouffin
- 10<sup>e</sup> LAIDIN Alain - Route de Grande Rive
- 11<sup>e</sup> BUTTAY Jean-Baptiste - Avenue de Lécherot
- 12<sup>e</sup> BURNAT Gérard - Chemin des Confertes
- 13<sup>e</sup> LAZARETH Micheline - Avenue de Lécherot
- 14<sup>e</sup> ALPHONSE Joseph - Avenue d'Evian
- 15<sup>e</sup> MORAND Gérard - Chemin de Chez Duret
- 16<sup>e</sup> BONNEVIE Gilbert - Route de Grande Rive
- 17<sup>e</sup> BONDAS Bernadette - Avenue de Milly
- 18<sup>e</sup> TRINCAT François - Pré des Portes
- 19<sup>e</sup> MILANI René - Avenue de Milly
- 20<sup>e</sup> VALETTE Jean - Avenue du Flon
- 21<sup>e</sup> JACQUIER Marcel - Avenue de Maxilly
- 22<sup>e</sup> MAURICE Marguerite - Chemin des Chênes
- 23<sup>e</sup> PISSARD Joseph - Avenue de Milly
- 24<sup>e</sup> OLLIVIER Max - Chemin des Houches
- 25<sup>e</sup> PEZARD Maurice - Avenue de Maraîche
- 26<sup>e</sup> DESCURNINGE Marcel - Chemin des Houches
- 27<sup>e</sup> LUGRIN Martial - Avenue du Flon
- 28<sup>e</sup> SAUVAGE Marguerite - Av. du Club Hippique
- 29<sup>e</sup> BROUSSENG-LACOUSTILLE Jeannine - Parc de l'Abbaye
- 30<sup>e</sup> FRANCINA Gaston - Route de Grande Rive
- 31<sup>e</sup> CURDY Pierre - Avenue de Maraîche
- 32<sup>e</sup> LECOEUVE Georges - Chemin des Confertes
- 33<sup>e</sup> PANNEQUIN Paul - Chemin des Confertes
- 34<sup>e</sup> LACROIX Gilbert - Route de Grande Rive

- 35<sup>e</sup> MATHONNET Michel - Pré des Portes
- 36<sup>e</sup> BESSON Patrick - Avenue de Maxilly
- 37<sup>e</sup> SOSTARIC Valentin - Chemin des Confertes
- 38<sup>e</sup> DUBOISSET Alfred - Avenue du Flon
- 39<sup>e</sup> HENNY BOCHATON Michel - Av. de Maraîche
- 40<sup>e</sup> POUX René - le Parc de l'Abbaye
- 41<sup>e</sup> VERGNAUD Henri - Avenue des Tours
- 42<sup>e</sup> VERJUS Guy - Chemin des Houches
- 43<sup>e</sup> ANDRE Gérard - le Pré des Portes
- 44<sup>e</sup> AUZOUX Jacky - Chemin des Houches
- 45<sup>e</sup> BUTTAY Georgès - Avenue de Lécherot
- 46<sup>e</sup> GOBERT Henri - Avenue du Club Hippique
- 47<sup>e</sup> MINAM BORIER Bernard - Ausnières
- 48<sup>e</sup> DUCOMMUN Louis - Chemin des Chênes
- 49<sup>e</sup> CHENIN Claude - le Parc de l'Abbaye
- 50<sup>e</sup> BONDAS Paul - Avenue du Club Hippique
- 51<sup>e</sup> SANCHEZ Christine - Avenue de Maxilly
- 52<sup>e</sup> COLLOMB Christiane - Avenue de Milly
- 53<sup>e</sup> LACROIX Marcel - Chemin des Peupliers
- 54<sup>e</sup> RUSCITO Jean-Michel - Av. du Bois du Feu
- 55<sup>e</sup> BLANC Gabriel - Avenue de Milly

Mentions spéciales :

- PAGNIER Pierre - le Parc de l'Abbaye
- CLAIMAND Josiane - Avenue de Milly
- FOREL Serge - Avenue de Maraîche
- LAZARETH Paulette - Avenue de Milly
- LAZARETH Antoine - Avenue de Lécherot
- maison Eugénie
- BLIN Jacques - Avenue Seuvay

### 2<sup>e</sup> CATÉGORIE : DÉCOR INSTALLÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE

- 1<sup>er</sup> BLANC Jean - Avenue de Maxilly
- 2<sup>e</sup> GREPILLAT Jean-Pierre - Rte de Grande Rive
- 3<sup>e</sup> MORAND Alphonse - Avenue de Verlagny
- 4<sup>e</sup> MOROSATO Aurèle - Avenue de Montigny

- 5<sup>e</sup> BURQUIER Andrée - Avenue de Milly
- 6<sup>e</sup> CHESSEL Eugène - Chez Seuvay
- 7<sup>e</sup> GRANJUX Jean - Avenue de Verlagny
- 8<sup>e</sup> LOVICU Léonarda - Avenue de Verlagny
- 9<sup>e</sup> SIMON Patrick - Avenue de Verlagny
- 10<sup>e</sup> DEGRANGE Joseph - Avenue de Maxilly
- 11<sup>e</sup> LAURENT Appoline - Avenue de Verlagny
- 12<sup>e</sup> PICCOT Yves - Avenue de Verlagny
- 13<sup>e</sup> DESSEZ Suzanne - Avenue de Maxilly

### 3<sup>e</sup> CATÉGORIE : BALCONS OU TERRASSES SANS JARDINS VISIBLES

- 1<sup>er</sup> TARRANO Marcel - Résidence le Milly
- 2<sup>e</sup> VOLDOIRE Marius - Avenue Seuvay
- 3<sup>e</sup> MORAND Louis - Route de Grande Rive
- 4<sup>e</sup> BEAUGHEON Gil - Avenue de Valère
- 5<sup>e</sup> JACQUIER Léon - Avenue d'Abondance
- 6<sup>e</sup> MAGNIN Guy - Avenue Seuvay
- 7<sup>e</sup> LARGE Christian - Route de Grande Rive
- 8<sup>e</sup> BURNET Joseph - Route de Grande Rive
- 9<sup>e</sup> BESSON Maurice - Route de Grande Rive
- 10<sup>e</sup> MARZOLF Mathias - le Parc de l'Abbaye
- 11<sup>e</sup> CARY Gérard - Le Parc de l'Abbaye
- 12<sup>e</sup> MONNIER Gérard - Chemin des Houches
- 13<sup>e</sup> LEVRAY Bernadette - Route de Grande Rive
- 14<sup>e</sup> VIOLLAT Edmond - Résidence le Milly
- 15<sup>e</sup> HAON Marcel - Avenue de Maraîche
- 16<sup>e</sup> Les copropriétaires de la Villa Chipoune - Route de Grande Rive
- 17<sup>e</sup> LAMY Pierre - Route de Grande Rive
- 18<sup>e</sup> MUFFAT MONNIN Martine - Av. de Forchez
- 19<sup>e</sup> CHAPUIS Jean - Avenue Seuvay
- 20<sup>e</sup> JACQUIER Fernand - Avenue de Verlagny
- 21<sup>e</sup> JULLIARD Jocelyne - Avenue de Verlagny

### 5<sup>e</sup> CATÉGORIE : IMMEUBLES COLLECTIFS COMPRENANT AU MOINS 6 APPARTEMENTS

- 1<sup>er</sup> La Grange - Chemin de Chez Duret
- 2<sup>e</sup> FJT CIS - Avenue d'Evian

### 6<sup>e</sup> CATÉGORIE : HOTELS - RESTAURANTS COMMERCES - CAFÉS AVEC OU SANS JARDINS

- 1<sup>er</sup> L'Ermitage - Avenue du Léman
- 2<sup>e</sup> La Verniaz - Avenue du Léman
- 3<sup>e</sup> Le Bois Ramé - Avenue de Lécherot
- 4<sup>e</sup> CHENAL LAURENT Pierre - le Rond Point
- 5<sup>e</sup> Chez Danic - Grande Rive
- 6<sup>e</sup> Le Moulin à Poivre - Avenue de Milly
- 7<sup>e</sup> Café de la Mairie - Avenue de Verlagny
- 8<sup>e</sup> Le Panorama - Grande Rive
- 9<sup>e</sup> Boucherie CHESSEL - Avenue de Milly
- 10<sup>e</sup> Pizzeria ADOC et FOESE - Grande Rive

Mention spéciale :

LE ROYAL

### 7<sup>e</sup> CATÉGORIE : FERMES

- 1<sup>er</sup> JACQUIER Rosine - Avenue de Maxilly

## Concours Départemental des villes et villages fleuris de la Haute-Savoie

Le jury départemental a visité notre Commune le mardi 26 juillet 1994 et a souligné les efforts réalisés dans le domaine du fleurissement et de l'aménagement des lieux publics.

Quelques remarques et conseils ont été formulés pour améliorer encore notre classement l'an prochain.

Au palmarès, NEUVECELLE se classe en 17<sup>e</sup> rang sur 36 avec une note de 62,75/100. Pour mémoire, nous avons obtenu une note de 54,37 en 1992 et de 57,75 en 1993.

Nous adressons toutes nos félicitations aux artisans de cette nette progression dans l'embellissement de notre patrimoine commun.

### PALMARÈS 1994

#### Catégorie 2 : Plaine

1 <sup>er</sup> prix ex aequo	SAINT JORIOZ	84
	PUBLIER	84
3 <sup>e</sup> prix	SEVRIER	82
4 <sup>e</sup> prix	PRINGY	81.25
5 <sup>e</sup> prix	VIUZ EN SALLAZ	76.88
6 <sup>e</sup> prix	MESSERY	75.75
7 <sup>e</sup> prix	ARCHAMPS	74.38
8 <sup>e</sup> prix	ANTHY SUR LEMAN	72.75
9 <sup>e</sup> prix	FRANGY	72.63
10 <sup>e</sup> prix	ARGONAY	72.25
11 <sup>e</sup> prix	MARGENCEL	69.88
12 <sup>e</sup> prix	POISY	69
13 <sup>e</sup> prix	THYEZ	68.75
14 <sup>e</sup> prix	VEIGY FONCENEX	68.50
15 <sup>e</sup> prix	MAGLAND	67.13
16 <sup>e</sup> prix	SEYSSEL	64
17 <sup>e</sup> prix	NEUVECELLE	62.75
18 <sup>e</sup> prix	FILLINGES	61.63
19 <sup>e</sup> prix	BONS EN CHABLAIS	61.13
20 <sup>e</sup> prix	DOUSSARD	59.25
21 <sup>e</sup> prix	SAINT FELIX	58
22 <sup>e</sup> prix	AYZE	57.50
23 <sup>e</sup> prix	PERRIGNIER	56.75
24 <sup>e</sup> prix	VETRAZ MONTHOUX	55.13
25 <sup>e</sup> prix	MARIGNY	54.38
26 <sup>e</sup> prix	ALLINGES	54.25
27 <sup>e</sup> prix	MENTHON	53.25
28 <sup>e</sup> prix ex aequo	SAINT JEOIRE	52.63
	THORENS GLIERES	52.63
30 <sup>e</sup> prix	ALBY	52
31 <sup>e</sup> prix	SCIEZ	49.63
32 <sup>e</sup> prix	CHAVANOD	49.50
33 <sup>e</sup> prix	VILLAZ	46.25
34 <sup>e</sup> prix	CONTAMINE SUR ARVE	41
35 <sup>e</sup> prix	SALES	40.50
36 <sup>e</sup> prix	ETREMBIERES	31.75

#### Catégorie 2 : Montagne

1 <sup>er</sup> prix ex aequo	GRAND BORNAND
	LES GETS
3 <sup>e</sup> prix	CHATEL
4 <sup>e</sup> prix	MIEUSSY
5 <sup>e</sup> prix	COMBLOUX
6 <sup>e</sup> prix	ARACHES
7 <sup>e</sup> prix	LES HOUCHES
8 <sup>e</sup> prix	TANINGES
9 <sup>e</sup> prix	BOEGE

## BUT D'EXCURSION AU BOUVERET

Une sortie en famille réussie  
c'est découvrir la plus belle maquette  
de chemin de fer d'Europe

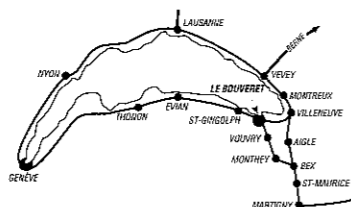
### LE SWISS VAPEUR PARC



Dans un parc de plus de 10.000 m<sup>2</sup>, sillonnent plusieurs modèles de locomotives à vapeur sur un circuit de 1400 m de voie en 5 et 7 1/4 pouces, jalonné d'ouvrages d'art (ponts, viaducs, tunnels, répliques de bâtiments à l'échelle, etc.) avec chaque année des nouveautés.

#### Ouverture SWISS VAPEUR PARC

1<sup>er</sup> avril au 14 mai et octobre  
Les mercredis après-midi et week-end  
15 mai au 30 septembre  
Tous les après-midi dès 13 h 30  
et week-end dès 10 heures.  
Jours fériés comme week-end



#### LE BOUVERET

LES PLUS BEAUX TRAINS  
MINIATURES D'EUROPE

LE BOUVERET (VS)  
SUR L'AXE EVIAN-MARTIGNY

Renseignements : SWISS VAPEUR PARC

Case postale 384 - 1860 AIGLE - Tél. heures d'ouverture 025/81.44.10 - hors 025/26.20.12

## Compte Administratif (budget principal M11) 1993

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
60 Denrées et fournitures .....	253.281,80
61 Frais de personnel .....	2.142.951,43
62 Impôts et taxes .....	12.765,00
63 Travaux et services extérieurs .....	970.013,12
64 Participations et contingents .....	1.304.134,80
65 Allocations et subventions .....	152.120,00
66 Frais de gestion générale .....	430.468,79
67 Frais financiers .....	841.555,74
82 Charges antérieures .....	2.564,02
83 Prélèvement pour dép. d'investissement ..	1.084.910,72
<b>TOTAL .....</b>	<b>7.194.765,42</b>
Excédent de clôture - Fonctionnement .....	2.525.121,00

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	
70 Produits de l'exploitation .....	528.651,76
71 Produits domaniaux .....	101.428,52
72 Produits financiers .....	79,10
73 Recouvrements - subventions .....	315.822,75
74 Dotations versées par l'Etat .....	2.299.863,00
75 Impôts indirects .....	821.620,92
76 Impôts directs autres que contributions ...	23.864,00
77 Contributions directes .....	3.741.884,00
78 Travaux d'équipement en régie .....	139.858,44
79 Produits exceptionnels .....	271.269,48
82 Produits antérieurs .....	1.475.544,45
<b>TOTAL .....</b>	<b>9.719.886,42</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
13 Frais extraordinaires .....	124.091,18
14 Taxe locale d'équipement .....	139.858,44
16 Remboursement du capital des emprunts....	599.066,52
18 Règlement des dettes à long ou moyen terme .....	386.157,36
21 Acquisition de biens meubles et immeubles .....	542.288,98
23 Travaux de bâtiment et génie civil .....	2.475.558,60
25 Prêts et avances à long ou moyen terme ...	3.411.909,39
<b>TOTAL .....</b>	<b>7.678.930,47</b>
Excédent de clôture - Investissement .....	0,12

### SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	
06 Excédent d'investissement reporté.....	143,12
10 Subventions d'équipement, dons et legs ....	402.705,00
11 Prélèvement sur recettes de fonctionnement .....	1.084.910,72
14 Participation à des travaux d'équipement ....	818.888,36
16 Produits des emprunts .....	1.950.000,00
18 Dettes à long ou moyen terme .....	3.411.909,39
21 Aliénation des biens meubles et immeubles.	10.374,00
<b>TOTAL .....</b>	<b>7.678.930,59</b>
Excédent de clôture - Fonctionnement .....	2.525.121,00
Excédent de clôture - Investissement .....	0,12
Excédent global de clôture .....	2.525.121,12
Restes à réaliser : dépenses .....	2.370.400,00
recettes .....	485.410,00

## Compte Administratif (eau et assainissement M49) 1993

### SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES	
60 Achat et variations des stocks .....	139.609,32
61 Autres achats externes .....	1.912,00
62 Autres services extérieurs .....	347.630,53
63 Impôts taxes et versements .....	652.027,07
64 Charges de personnel .....	196.176,38
66 Charges financières .....	254.090,68
67 Charges exceptionnelles.....	52.780,00
68 Dotations aux amortissements .....	322.253,00
<b>TOTAL .....</b>	<b>1.966.478,98</b>
Excédent de clôture - exploitation .....	177.609,42

### SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES	
70 Vente de produits fabriqués .....	1.866.098,84
75 Autres produits de gestion courante .....	605,40
76 Produits financiers .....	6.284,16
77 Produits exceptionnels .....	271.100,00
<b>TOTAL .....</b>	<b>2.144.088,40</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
13 Subventions d'investissement .....	271.100,00
16 Emprunts et dettes assimilées .....	127.472,57
23 Immobilisations en cours.....	185.184,17
<b>TOTAL .....</b>	<b>583.756,74</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	
10 Apports, dotations et réserves .....	247.442,00
28 Amortissement des immobilisations corporelles .....	322.253,00
<b>TOTAL .....</b>	<b>569.695,00</b>
Déficit de clôture - Investissement.....	14.061,74
Excédent de clôture - Exploitation .....	177.609,42
Déficit de clôture - Investissement.....	14.061,74
Excédent global de clôture .....	163.547,68

## ENTREPRISE D'ELECTRICITÉ GÉNÉRALE

S.A.R.L. **R. JACQUIER**  
**électricité**

CHAUFFAGE ELECTRIQUE  
ECLAIRAGE PUBLIC

MAXILLY SUR LÉMAN - 74500 EVIAN LES BAINS  
TÉL. 50.75.22.52

# Budget Principal M11 1994

## PRIMITIF ET SUPPLÉMENTAIRE

### SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES

60 Denrées et fournitures .....	269.400
61 Frais de personnel.....	2.286.400
62 Impôts et taxes .....	15.000
63 Travaux et services extérieurs .....	1.499.275
64 Participations et contingents.....	1.598.138
65 Allocations et subventions .....	166.500
66 Frais de gestion générale .....	471.265
67 Frais financiers .....	1.000.500
82 Charges antérieures .....	3.000
83 Prélèvement pour dépenses d'investissement .....	3.859.896
<b>TOTAL .....</b>	<b>11.169.374</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

70 Produits d'exploitation .....	670.000
71 Produits domaniaux .....	134.735
73 Recouvrement - subventions .....	335.052
74 Dotations versées par l'Etat .....	2.301.033
75 Impôts indirects .....	1.006.885
76 Impôts directs autres que contributions .....	23.000
77 Impôts directs .....	4.023.189
78 Travaux d'équipement en régie .....	139.859
79 Produits exceptionnels .....	10.500
82 Produits antérieurs .....	2.525.121
<b>TOTAL .....</b>	<b>11.169.374</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

13 Frais extraordinaires .....	120.000
14 Participations à des travaux d'équipements ..	139.859
16 Remboursements d'emprunts.....	689.900
18 Règlement des dettes à long ou moyen terme .....	144.697
21 Acquisition de biens meubles et immeubles ..	256.214
23 Travaux de bâtiment et génie civil .....	5.881.491
<b>TOTAL .....</b>	<b>7.232.161</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

10 Subventions .....	1.485.364
11 Prélèvement sur recettes de fonctionnement ..	3.859.896
14 Participation sur travaux d'équipement.....	716.485
16 Produits des emprunts .....	1.170.416
<b>TOTAL .....</b>	<b>7.232.161</b>

# Budget Annexe (eau et assainissement M49) 1994

## PRIMITIF ET SUPPLÉMENTAIRE

### SECTION D'EXPLOITATION DÉPENSES

60 Achat et variations des stocks .....	151.421
61 Autres achats externes .....	62.100
62 Autres services extérieurs .....	363.683
63 Impôts taxes et versements .....	561.281
64 Charges de personnel .....	180.000
66 Charges financières .....	248.850
68 Dotations aux amortissements .....	326.882
Autofinancement complémentaire de la section d'investissement .....	404.771
<b>TOTAL .....</b>	<b>2.298.988</b>

### SECTION D'EXPLOITATION RECETTES

70 Vente de produits fabriqués .....	2.065.425
77 Produits exceptionnels .....	233.563
<b>TOTAL .....</b>	<b>2.298.988</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

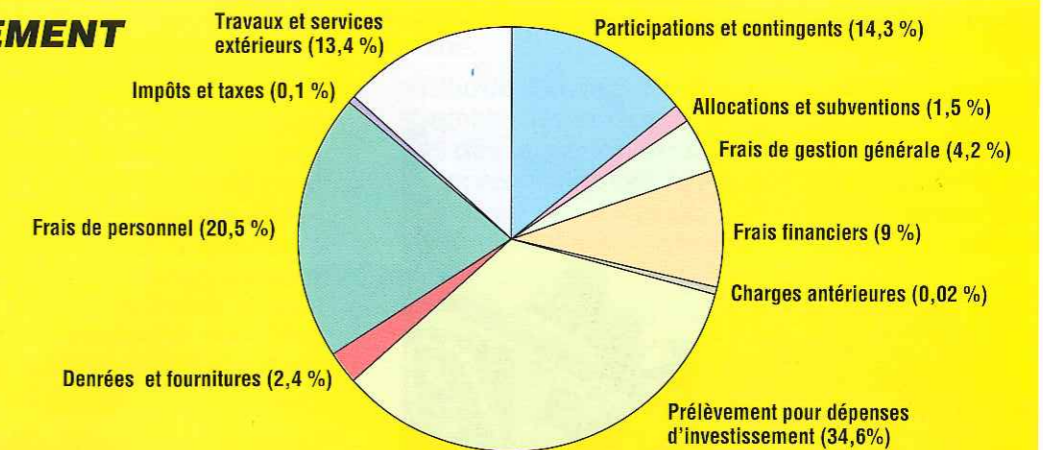
13 Subventions d'investissement .....	233.563
16 Emprunts et dettes assimilées .....	158.564
21 Immobilisations corporelles.....	133.624
23 Immobilisations en cours.....	495.026
<b>TOTAL .....</b>	<b>1.020.777</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

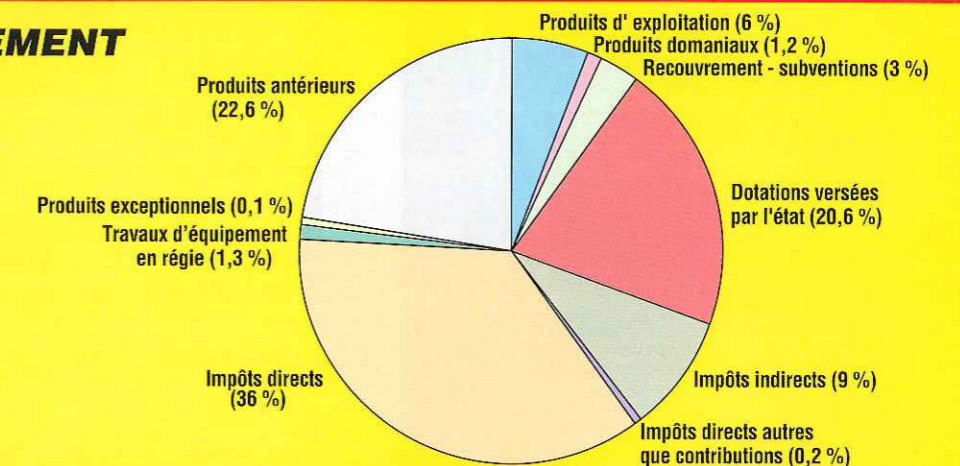
10 Apports, dotations et réserves .....	216.124
13 Subventions d'investissement.....	73.000
28 Amortissement des immobilisations corporelles .....	326.882
Autofinancement complémentaire de la section d'investissement .....	404.771
<b>TOTAL .....</b>	<b>1.020.777</b>

# BUDGET 1994 (comptabilité M 11 : BUDGET PRINCIPAL) (primitif et supplémentaire)

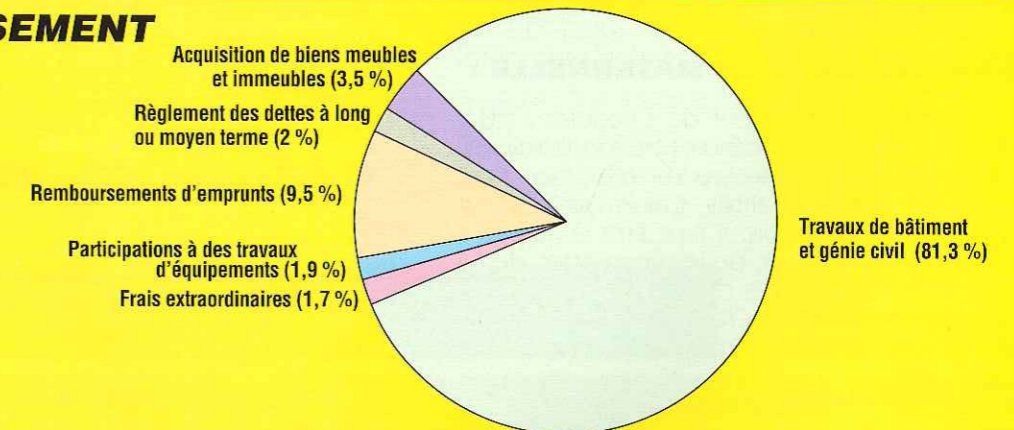
## FONCTIONNEMENT DÉPENSES



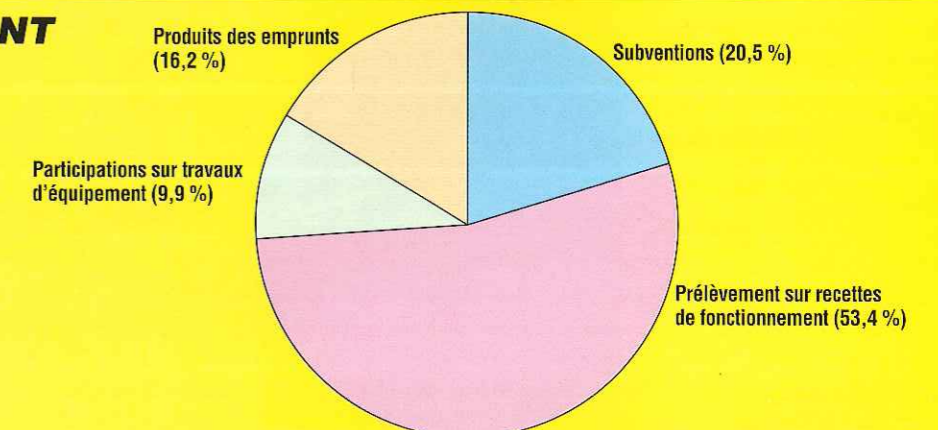
## FONCTIONNEMENT RECETTES



## INVESTISSEMENT DÉPENSES



## INVESTISSEMENT RECETTES



# LA VIE SCOLAIRE NEUVECELLOISE



Les classes de maternelle en gare du Bouveret

## A) LA VIE SCOLAIRE EN MATERNELLE :

Eh oui ! une année qui vient de s'écouler ; quoi vous raconter en dehors des activités habituelles. Détrompez-vous. Pour faire ce travail il faut faire face à des tas d'éventualités. Lorsqu'un enfant rentre pour la première fois, il faut être là, capable de le cajoler, de le rassurer, de le reconforter, de lui parler, de l'intéresser à autre chose que ce dont il a l'habitude de voir chez lui. Croyez-moi, de l'énergie il en faut et des idées également. Une fois que le travail de confiance est établi entre l'enfant et l'adulte, alors-là la maîtresse peut se mettre au travail. L'amour du travail et l'amour de l'enfant nous ont permis de réaliser les projets suivants :

**NOËL :** Préparation des cadeaux individuels et également un spectacle musical de Jean NATY BOYER avec une participation active des enfants.

**FÉVRIER :** Sorties de ski pour les 3 classes.

a) Section petits : oui, même à trois ans et demi les enfants aiment chausser les skis, un roulement entre jeux de raquettes, luges et skis de fond, entre parenthèses beaucoup d'amateurs aux activités de luge, aussi bien chez les parents que chez les enfants, comme quoi...

b) Section moyens : 3 demi-journées à Thollon. Il est très agréable de prendre la télécabine et de pouvoir se défouler ensuite à la luge, aux skis ou aux raquettes.

Pour terminer ce séjour agréablement, le dernier jour, les enfants ont apprécié le goûter offert chez M. et Mme STEVENEL.

c) Section grands : 1 journée complète à la Chapelle d'Abondance ; ce jour-là un soleil superbe permit à nos enfants de réaliser, pour certains la première fois, un parcours de ski de fond, descentes en luge et parcours de raquettes. Avec un agréable pique-nique dans la neige.

**MAI :**

Spectacle de Tomy VOLE (Association Comédia Gard d'Alès) interactif entre les CP et CE1 et une séance à l'école de Maxilly pour les petits.

Tomy VOLE est l'histoire d'un petit garçon qui rêve de voler.

**JUIN :**

Voyage de fin d'année. Avec la collaboration de M. PÉRNÉ, la sortie de fin d'année se déroula au Bouveret (avec le "Rive Bleue Express" qui a inspiré le décor de la fête scolaire, fabrication d'une locomotive "Neuvecelle Express").

Pour terminer l'année en toute beauté : la fête scolaire ! décoration, costumes réalisés par les enfants et l'aide précieuse des institutrices et assistantes maternelles.

Pour réaliser tous ces projets, il faut vraiment une entente entre chacun d'entre nous, les parents sont sollicités pour accompagner les enfants lors des déplacements, l'Association LOU NOVE CHATNI pour le financement et la mairie pour le transport mais surtout les enfants pour leur présence. En conclusion, un grand merci à tous.

## B) ACTIVITÉS SCOLAIRES DES CLASSES DE :

Mme GAILLET (CP)  
Mme MAZZUCHETTI (CE1)  
Mmes SOUTEYRAND et MAHON (CE2)  
Mme CHAPPUIS (CM1)  
M. BIOLLEY (CM2)

Expositions : sculptures et peintures

Visite de la Grange au Lac  
CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2

Spectacles :

- Un conteur Guy Prunier : CP - CE1 - CE2  
- Un marionnettiste avec "Tomy vole" : CP - CE1  
- Un musicien chanteur Jean Naty Boyer : CP  
- Un chanteur Pierre Chêne à Evian : CE2 - CM1.

Défilé Mardi Gras :

Toutes les classes réunies ont déambulé dans les rues de Neuvecelle au son d'instruments divers.

Critérium :

Place de l'église, les enfants de CP - CE1 - CE2 - CM2 ont encouragé les coureurs.

Stade de Thonon :

Commémoration du cinquantenaire de la Libération, le 18 juin CE1 - CE2 - CM1 - CM2.

Intervenante en danse :

Mme Pascale Tersoglio a conduit en 12 séances par classe, les enfants des classes de CP - CE1 - CM1 à un spectacle présenté à la fête de fin d'année.

Correspondance scolaire :

Suivie d'un échange au niveau de la classe CE2 avec les élèves d'une école proche de Nantes. Visite des correspondants en février et départ des Neuvecellois en mai.

Endurance :

Un après-midi de novembre les CE2, CM1, CM2 sont allés courir à Amphion. Certains se sont qualifiés pour aller à Thonon.

## C) CHRONOLOGIE DES ACTIVITÉS MARQUANTES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1993 - 1994 DU CM2

Septembre - Octobre - Novembre :

Activité EPS : Endurance préparant les épreuves U.S.E.P. de sous-secteur d'Amphion, puis du secteur de Thonon et enfin, pour quelques élèves, du Départemental.

Les postiers autour du monde : Organisation d'un travail de recherches en suivant la course de voiliers "The Whitbread" de septembre à mai.

11 novembre : Participation à la cérémonie commémorative - chants de circonstance.

18 décembre : Aubade à l'intention des personnes seules.

20 décembre : Arbre de Noël de l'école. Expression orale et chants.

21 - 26 mars : Séjour historique et sportif au Plateau des Glières dans les locaux de la F.O.L. de Haute-Savoie :

Déroulement dans d'excellentes conditions de ce séjour :

- Accueil - hébergement - implantation dans le site - météo.

- Félicitations au gestionnaire et au chef de cuisine.

- Claude Perrier, moniteur a su intéresser l'ensemble des enfants à la pratique du ski de fond et des raquettes, en sachant bien moduler entre l'apprentissage des techniques et la réalisation de jeux qui ont "emballé" aussi bien les élèves que les accompagnateurs Henriette Duret et Bernard Jacquemin.

Samuel Bonte de la FRAPNA a conduit une sortie dont les élèves gardent un excellent souvenir : observation de l'environnement, de l'état de la neige (densité, température), de traces de vie animale et végétale.

Glières, cinquante ans après :

Sur les lieux-mêmes des combats les élèves ont appris ce qui s'est passé en 1944. Ils ont découvert et suivi le parcours historique, visité le monument commémoratif et lu les inscriptions gravées à l'intérieur.

Il ont vécu un moment d'intense émotion en présence de Léon Roffino, rescapé des Glières et ancien déporté, qui a évoqué la vie des maquisards et leur combat sur le plateau. (Rencontre filmée par André Ruffin instituteur retraité).

21 avril :

Plantation d'arbres près du réservoir communal de chez Buttay avec la participation de Jean-Charles Lazareth, technicien forestier. La reprise difficile de certains pieds nécessitera un suivi de l'opération et intéressera peut-être la classe actuelle du CM2.

8 mai :

Participation à la cérémonie commémorative au cours de laquelle les élèves ont interprété le chant des marais (chant de la déportation) et le chant



Plantation d'arbres au réservoir de chez Buttay  
Le CM2 en action !

## BOCHATON CARRIÈRES

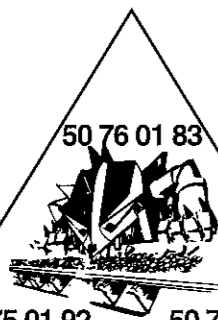
18, Bd du Royal 74500 EVIAN

S  
A  
T  
E  
C

Bureau Evian  
50.75.01.92

L  
E  
M  
A  
N  
B  
E  
T  
O  
N

Centrale Lugrin  
50.76.00.85



T.P. 50 75 01 92 50 76 00 85 Béton



Hôtel et Chalets  
Rôtisserie au feu de bois  
Salons pour banquets

NEUVECELLE-EGLISE - Tél. 50.75.04.90  
(ouvert de début Février à fin Novembre)

Gilles  
**FAURIAUX**

BUREAUTIQUE  
INFORMATIQUE  
FOURNITURES

- Micro-informatique
- Traitement de texte et document
- Copieurs
- Machines à écrire
- Imprimantes laser
- Télécopieurs
- Copieurs couleur

37, rue Jean-Mermoz - 74300 CLUSES  
Tél. 50.96.08.77 - Fax 50.96.35.60

Concessionnaire

■■■■ RANK XEROX ■■■■

Pierre CHENAL LAURENT

HORTICULTEUR  
FLEURISTE

"Le Rond-Point"  
NEUVECELLE  
Tél. 50.75.13.73



Maison  
de la  
Presse

S.A. Fournier - Diffusion Presse

Librairie-Papeterie  
Photocopie minute

55-57, rue Nationale - EVIAN - Tél. 50.75.04.36

Tout pour la future maman  
et l'enfant dès la naissance

pimprenelle

magasin conseil



Le Majestic - 1, avenue Jean-Léger  
74500 EVIAN - Tél. 50.75.54.79

des partisans, en plus des chants patriotiques habituels.

Mai - Juin :

Reprise de l'activité voile au Club de la Voile d'Evian.

30 mai :

Monsieur Pierre MAZEAUD, député et président de la Commission des Lois, anime un débat dans la classe sur le sujet de la loi et répond aux questions préparées par les élèves. (Rencontre filmée par André Ruffin).

4 juin :

Ludovic GAVET, élu de la classe (suppléant : Sébastien MAZZUCHETTI) pour l'opération : "Le Parlement des Jeunes", représente l'école de Neuvécelle qui s'était portée volontaire, à la séance extraordinaire dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale au Palais-Bourbon.

6 juin :

Rencontre de travail au collège (CM2 - 6e) à l'occasion de l'opération "Défi lecture".

18 juin :

Avec l'ensemble des classes de l'école, participation à la grande fête commémorative de la Libération. Rappelons qu'à la libération Monsieur Irénée Révillard, Neuvécellois résidant près du groupe scolaire actuel, fut nommé Préfet de la Haute-Savoie et assumait plus tard les fonctions de trésorier de l'Association créée pour l'érection du monument des Glières.

"Célébrons la liberté ensemble".

"Par leur présence sur le stade de Thonon en cette date symbolique du 18 juin, les élèves se sont inscrits dans la continuité de l'idéal qui rassemblait les héros dans le combat pour la liberté, la justice et la fraternité entre les hommes quelle que soit leur nationalité, leur race, leur croyance" (C.A. de la F.O.L. 74).

25 juin : Participation à la fête scolaire :

Reprise des danses collectives U.S.E.P. constituant la «chorégraphie» originale de "Célébrons la liberté ensemble". Participation à l'expo qui présente les activités de l'année scolaire dont un certain nombre figurent dans cet article.

Fête aussi pour le maître bientôt en retraite :

Très touché par l'expression de sympathie qui lui a été témoignée ce jour-là, il renouvelle à tous les acteurs de cette joyeuse et généreuse manifestation en son honneur, ses plus vifs remerciements.

4 juillet :

Journée de détente avec la visite du parc des oiseaux à Villars les Dombes.

Au terme de cet article, j'adresse à Madame Martine EDEL, nommée sur le poste que je quitte, mes souhaits de bienvenue à l'école de Neuvécelle et mes meilleurs vœux de réussite dans sa tâche.

Michel BIOLLEY

## D) RESTAURANT SCOLAIRE :

Les responsables du restaurant scolaire sont :

PITTET Martine

DUPRAUX Georgette

VESIN Elisabeth.

Comme l'an dernier, les repas sont fournis par le Centre "Atelier des Hermones" de Vongy. Les repas sont achetés au prix de 19,80 F et vendus 24 F (pas d'augmentation pour l'année 1994/1995). Une subvention communale lui est attribuée en fonction de ses besoins (année 93/94 un long meuble bar + une cuisinière électrique). Une moyenne de 35 à 40 enfants mangent régulièrement à la cantine. La surveillance est gérée entre Georgette, Elisabeth et Martine, le service par notre fidèle Mme FABRELLO. Les tickets de cantine sont toujours en vente le samedi au restaurant scolaire de 11 h 30 à 12 h.

Le restaurant scolaire remercie Mme Uté MARTINEZ pour ses services. Uté nous a quittés cette année pour se rendre en Allemagne. Des mamans bénévoles viennent nous aider lorsque l'effectif est trop important (en moyenne 45 enfants).

## QUELQUES RÈGLES BONNES A RAPPELER :

Le but du restaurant scolaire n'est pas seulement lié au repas de midi, mais également à certaines règles de vie qui sont les suivantes :

Je me lave les mains sans mouiller partout.  
Je me mets en rang dans le calme, je ne cours pas.  
A table, je ne crie pas, je ne suis pas tout seul.  
Je respecte l'autre, qu'il soit grand ou petit.  
Après les repas, je choisis une activité intérieure ou extérieure.  
Je peux choisir de me reposer.  
Je prends soin des jeux et je les range lorsque je ne joue plus.  
Je ne dérange pas ceux qui se reposent.  
Je pense à prendre ma serviette de table.

Parents, nous comptons sur votre compréhension afin de nous soutenir dans cette démarche. Et maintenant passons au bilan financier 93/94.

Dépenses :

Repas	78331,50
Salaires de Georgette + Uté	19079,64
URSSAF + ASSEDIC	12630,00
Frais divers	1753,55
Total	111794,69
Recettes :	
4274 x 24 =	102576,00
Fond de caisse	9979,36
Total	112555,36
Bénéfice :	112555,36 - 111794,69 = 760,67



# Etat Civil 1894

## NAISSANCES

Le 1<sup>er</sup> avril, Henriette, Joséphine GIROUD, fille de François, cultivateur et de Joseph MICHAUD, ménagère.

Le 4 juillet, Joséphine MAGNIN, fille de Frédéric, cultivateur et de Marie-Joséphite TRINCAT, ménagère.

Le 8 juillet, Louise, Julie GURNEL, fille de François, pêcheur et de Marie-Elisa MUSY, ménagère.

Le 22 juillet, Julia BRACONNAY, fille de François, pêcheur et de Lucie MILLIET.

Le 11 août, François LEVRAY, fils de Modeste, cultivateur et de Marie MOUTHON, ménagère.

Le 24 août, Marie-Joseph BIDAL, fils de Augustine, Jérémie, couturier.

Le 16 septembre, Louis, Marcel BONNEVIE, fils de François, Marie, pêcheur et de Marie-Prospérine FRECHET, ménagère.

Le 2 octobre, Louise, Anastasie BLANC, fille de Pierre, Joseph, cultivateur et de Joséphine REBET, ménagère.

Le 30 octobre, Marie-Gasparine LAZARETH, fille de Louis, cultivateur et de Félicité BLANC, ménagère.

Le 5 décembre, Bernardine, Eugénie MARILLET, fille de Clément, poseur et de Jeannette FORRAT, garde-barrière.

Le 8 décembre, Pauline, Ernestine MOUTHON, fille de André, Etienne cultivateur et de Marie-Louise LAURENT, ménagère.

Le 16 décembre, Polyxène, Yvonne DURET, fille de Marie, cultivateur et de Judith LACROIX, ménagère.

Le 21 décembre, Hortense, Célestine BRACONNAY, fille de Auguste, François, cultivateur et de Cécile GREPILLAT, ménagère.

## MARIAGES

Le 3 février, François, Marie LAPIERRE, cultivateur et Henriette, Louise VERDAN, repasseuse.

Le 19 mai, Emile GAY, employé au PLM et Rosalie MAITRE, couturière.

## DÉCÈS

Le 27 janvier, Jean-Marie PERNOLET, 67 ans.

Le 28 janvier, Marie CONDEVAUX, 81 ans.

Le 31 janvier, Eugénie BONNEVIE, 52 ans.

Le 6 février, Georges, Edmond BUTTAY, 6 mois.

Le 13 février, Georges GIROUD, 38 ans.

Le 21 février, Louise, Péronne PELISSIER, 79 ans.

Le 21 mars, Madeleine BONNEVIE, 63 ans.

Le 4 avril, Jeanne, Claudine, Aurélie BUTTAY, 14 ans.

Le 5 avril, Henriette, Joséphine GIROUD, 4 jours.

Le 28 mai, Jean, Hyacinthe LAURENT, 53 ans.

Le 1<sup>er</sup> juin, Jeanne, Françoise BLANC, 75 ans.

Le 28 juin, Félix, Etienne BOSONNET, 62 ans.

Le 7 juillet, Julie, Françoise BRUCHON, 83 ans.

Le 28 juillet, Etienne LAZARETH, 51 ans.

Le 30 août, Jean PEILLEX, 76 ans.

Le 15 novembre, Hélène PILLOUD épouse POLIENNE, 67 ans.

Le 17 décembre, Jeanne, Françoise DEGRANGES veuve LAURENT, 67 ans.

Le 17 décembre, Polyxène, Yvonne DURET, 1 jour.

Le 22 décembre, Claudine LAURENT, 79 ans.

# Etat Civil 1994

## NAISSANCES

Le 9 février à Evian-les-Bains, Julien, Alexis, Guérin DUTRUEL, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, maison Chenal "le Rond-Point".

Le 25 février à Evian-les-Bains, Samir BALTI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, chez Danic, Grande-Rive.

Le 5 mars à Thonon-les-Bains, Damien, Jean, Jacques BELLON, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Chemin de Gravanne.

Le 20 janvier à Genève, Pauline, Laure, Raymonde SEMENSATIS, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Chemin des Houches.

Le 17 mars à Evian-les-Bains, Mélanie, Pauline, Justine NAVAS, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, le Gallia I.

Le 24 avril à Thonon-les-Bains, Antoine, Michel SACHE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Avenue d'Evian.

Le 2 mai à Evian-les-Bains, Amandine, Angèle NOURRY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, le Gallia B.

Le 14 mai à Thonon-les-Bains, Justine, Cécile, Valentine DUBOIS, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, le Gallia C.

Le 1<sup>er</sup> juin à Thonon-les-Bains, Anthony, Pascal ANTOINE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, le Florida, 1052 avenue de Milly.

Le 5 juin à Evian-les-Bains, Justine LANDRY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 6 Impasse du Gallia.

Le 13 juin à Evian-les-Bains, Céline, Marie, Nicole GAY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Avenue des Mateirons.

Le 23 juin à Evian-les-Bains, Kennedy, Marc, Richard, Louis LARINI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 7 Avenue du Gallia appartement 40.

Le 1<sup>er</sup> juillet à Evian-les-Bains, Laura, Véronique BONDAZ, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Grande-Rive, les Grenadiers.

Le 12 août à Evian-les-Bains, Marylène, Anne-Marie LEONARDUZZI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Avenue du Gallia.

Le 19 août à Evian-les-Bains, Orlane, Annie, Michèle TRANIER, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, le Rond-Point.

Le 28 août à Thonon-les-Bains, Nils MISMER, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle.

Le 22 septembre à Evian-les-Bains, Mats, Louis JANIN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 39 B Avenue Rouffin.

Le 24 septembre à Evian-les-Bains, Julien NOIRAT, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Chemin des Houches.

Le 28 septembre à Evian-les-Bains, Emilien LEONARD, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Chemin du Curé "le Riverain".

Le 5 novembre à Evian-les-Bains, Manon, Sylvie, Claire LOISEAU, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, "le Milly".

Le 28 novembre à Evian-les-Bains, Sara CHAPELLE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, "Le Gallia".

Le 2 décembre à Evian-les-Bains, Mallaury, Véronique et Morgane, Céline JULLIARD, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, avenue de Verlagny.

## MARIAGES

Le 8 janvier, Didier, Henri BONDAZ, chef de cuisine et Danielle, Geneviève THEVENARD, fille de salle, domiciliés à Neuvecelle, Les Grenadiers Grande-Rive.

Le 12 mars, Marc, André, Julien PETIT, directeur de société et Nicole, Marcelle, Marie-Antoinette BERTHET, directeur de société, domiciliés à Paris 16<sup>ème</sup> arrondissement, 100 avenue Kennedy.

Le 9 avril, Jean-Paul, Marie, René VAUTHIER, cuisinier et Maryvonne, Paulette, Marcelle BALEZINE, serveuse, domiciliés à Neuvecelle, le Gallia bâtiment I appartement 4.

Le 14 mai, Gilles, Marie-Joseph MANON, informaticien, domicilié à Neuvecelle, Chemin des Houches et Anne-Marie, Jeanne, Brigitte BESANCON, secrétaire marketing, domiciliée à Renens (Suisse), Chemin de Jouxpens 31.

Le 25 juin, Philippe, Jacques BEGNI, ouvrier maçon carreleur, domicilié à Maxilly, Allée des Mouettes Petite-Rive et Sandrine, Nadine PERTUISET, sage-femme, domiciliée à Neuvecelle, "l'Azur" Avenue du Flon.

Le 30 juillet, Michel, Roger VERNAZ-PETIT-CLAUDE, menuisier et Laurence, Paule LAZARETH, fleuriste, domiciliés à Neuvecelle, Avenue de Lécherot.

Le 30 juillet, Jacques, Christian BRUCHON, chauffeur routier et Marlène LAUNOY, sans profession, domiciliés à Evian-les-Bains, 81 Avenue des Grottes "le Moulin".

Le 1<sup>er</sup> octobre, Marc GRIMONT, agent technique à l'Opac 74, et Emmanuelle, Claude, Paulette JOUBERT, déléguée médicale, domiciliés à Thonon-les-Bains, 5 Bis Rue Saint Sébastien.

Le 29 octobre, André, Serge, Louis, Jean LAMBERMONT, responsable de facturation, domicilié à Evian-les-Bains 30 Impasse des Mémises, et Christelle LAZARETH, professeur stagiaire, domiciliée à Neuvecelle 39 C Avenue Rouffin.

## DÉCÈS

Le 27 janvier, Claudine DAMAS épouse VOLDOIRE, 78 ans, domiciliée à Neuvecelle, Avenue Seuvay Milly.

Le 14 mars, Elie, Eliaou CHOUKROUN, 71 ans, domicilié à Neuvecelle, Résidence le Milly.

Le 24 mars, Jacques, Henri BEETSCHEN, 66 ans, domicilié à Neuvecelle, Avenue de Verlagny.

Le 10 avril, François, Auguste VESIN, 83 ans, domicilié à Neuvecelle, Avenue d'Ausnières.

Le 10 avril, Paulette, Albertine, Rose AUBLIN épouse GAUS, 71 ans, domiciliée à Neuvecelle, Avenue du Flon.

Le 18 mai, Odette, Jeanne DELAGE épouse MARIDOR, 84 ans, domiciliée à Neuvecelle, Route de Grande Rive.

Le 20 mai, Georges, Antoine, Ernest MOILLE, 71 ans, domicilié à Neuvecelle, 474 Avenue de Milly.

Le 23 mai, Alice, Flora VIOLLAZ veuve BUISSON, 82 ans, domiciliée à Neuvecelle, 1214 Avenue d'Evian.

Le 29 mai, Yvonne, Félicie COMBET veuve JACQUIER, 78 ans, domiciliée à Neuvecelle, 173 Avenue de Verlagny.

Le 5 juin, Louise, Alexandrine CORNARD veuve RICHARD, 90 ans, domiciliée à Neuvecelle, Avenue de la Creusaz.

Le 26 juin, Lucien, Joseph, Louis SERVOZ, 74 ans, domicilié à Neuvecelle, le Pré des Portes.

Le 11 juillet, Edmond, Louis VIOLLAT, 70 ans, domicilié à Neuvecelle, Résidence le Milly.

Le 18 août, Reine, Marie, Germaine CURTET veuve ECH-CHAIEB, 81 ans, domiciliée à Neuvecelle, Rue du Lac, Grande Rive.

Le 28 novembre, Pierre, Joseph LAIDIN, 66 ans, domicilié à Neuvecelle, Grande-Rive.

**CHRISTAUD**  
La compétence d'une équipe

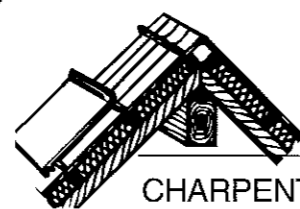
Fourniture de matériels  
pour adduction d'eau TP  
arrosage enterré

Zone commerciale Grand Epagny Ouest  
Route de Bellegarde 74330 SILLINGY  
Tél. 50.22.12.46 - Fax 50.22.58.84

Aujourd'hui,  
on doit pouvoir tout comparer :  
même les conseils de son banquier.

**banque Laydernier**  
UN CONSEIL D'AVANCE

Evian : 15, rue Nationale.  
Tél. 50.75.17.00 - Fax 50.75.68.58



CHARPENTE - COUVERTURE  
ISOLATION - RÉNOVATION

**Hubert  
BUISSON**

74500 NEUVECELLE  
TÉL. 50.75.30.10 + 50.70.72.50

# COMPTES RENDUS SOMMAIRES DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ANNÉE 1994

## RÉUNION DU 25 MARS 1994

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

A APPROUVÉ le budget primitif de 1994 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement : \* recettes et dépenses 8 365 655 F

Section d'investissement : \* recettes et dépenses 4 700 000 F

et A SOULIGNÉ que ce budget d'un montant total de 13 067 655 F limite les dépenses de fonctionnement et enregistre une poursuite des investissements tout en regrettant le poids des charges intercommunales pesant de plus en plus lourdement sur le budget.

A DÉCIDÉ de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 1994. Les taux des quatre taxes directes locales seront ceux de 1993, à savoir :

Taxe d'habitation : 8,89 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 8,89 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,04 %

Taxe professionnelle : 14,44 %

et A SOULIGNÉ que les augmentations des impôts locaux de cette année proviendront essentiellement de la réévaluation des bases et de la hausse des taux de la Région.

A RÉVISÉ les tarifs municipaux : services, cimetière... (tarifs consultables en Mairie).

A DÉCIDÉ de fixer l'indemnité légale de gardiennage de l'Eglise à 4 770 F 13.

A ATTRIBUÉ aux associations les subventions suivantes au titre de l'année 1994 :

Club de l'Amitié :	6 000 F
Hand Ball de Neuvécelle :	13 000 F
Association Lou Nove Chatni :	20 000 F
Association Gym Nouvelle Forme :	4 000 F
Donneurs de Sang de Neuvécelle :	4 000 F
Association la Neuvécelloise :	4 000 F
Coopérative scolaire de Milly :	24 000 F
Association des Trompes de chasse de Neuvécelle :	3 000 F
Bibliothèque de Neuvécelle :	11 000 F
Association des Trompettes de Neuvécelle :	1 000 F
Association Espace Danse :	1 000 F
Tennis Club d'Evian :	3 000 F
M.J.C. d'Evian :	3 000 F
Association les Myosotis maison de retraite d'Evian :	2 000 F
MUTAMA Savoie Mont-Blanc :	1 540 F
Association de parents d'enfants inadaptés :	3 000 F
Pupilles de l'enseignement public :	3 000 F
L.E.P.R.P. :	1 000 F
Association Savoie Argentine :	500 F
Bibliothèque pédagogique de Thonon :	500 F
Judo Club d'Evian :	500 F

A DEMANDÉ que l'acquisition de panneaux de rues, de containers et de panneaux électoraux soient imputables à la section d'investisse-

ment compte tenu du caractère de durabilité de ces dépenses.

A APPROUVÉ le budget annexe de l'eau et de l'assainissement établi conformément à l'instruction sur la comptabilité des services publics locaux. Ce budget s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation : \* recettes et dépenses 2 298 988 F

Section d'investissement : \* recettes et dépenses 857 230 F

A FIXÉ le prix de vente de l'eau à 9 F 905 le m3 se décomposant comme suit :

redevance Commune 4,03 F, redevance Etat 0,125 F, redevance Assainissement 4 F, redevance Agence de bassin 1,75 F,

A PRÉCISÉ que la redevance Etat et Agence de bassin subissent une augmentation et que ce fait ne dépend pas de la Commune.

A SOULIGNÉ que la redevance Commune et que les tarifs de location des compteurs ne subissaient aucune augmentation par rapport à 1993.

A RAPPELÉ les dispositions législatives (loi du 3 janvier 1992) relatives à la fixation du prix de l'eau qui stipulent que « toute facture d'eau comprendra un montant calculé en fonction du volume d'eau réellement consommé par l'abonné à un service de distribution et pourra, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume, compte tenu des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement ».

A DÉCIDÉ, en application de cette réglementation, de supprimer le forfait minimum de consommation de 80 m3, de facturer l'eau selon la consommation réelle et de percevoir une prime annuelle d'abonnement (identique à chaque facturation) fixée à 150 francs.

A APPROUVÉ la mise à jour du règlement général de service de distribution d'eau potable.

A RECONDUIT pour l'année 1994 le régime indemnitaire applicable au personnel des collectivités locales.

A APPROUVÉ le marché négocié relatif à la dernière tranche d'aménagement paysager du parc de Neuvécelle qui consiste en la création de jardins thématiques, d'un point d'observation, d'une signalisation de l'ensemble du parc ainsi que du parcours sportif.

A SOLlicitÉ le concours de la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation :

- de l'ouvrage d'élargissement de la plate-forme du C.D. n° 24 au droit du ravin de Forchez entre le Rond-Point et la route de Grande-Rive,

- de l'ouvrage de construction d'un réseau eaux pluviales situé Avenue de la Creusaz.

S'EST DÉCLARÉ FAVORABLE au projet d'aménagement de la place de Milly et A DÉCIDÉ de lancer l'appel d'offres correspondant.

A APPROUVÉ la modification des statuts du Syndicat de Traitement des Ordures ménagères du Chablais.

A APPROUVÉ la réduction de l'emplacement du futur tracé de la voie d'accès du projet de lotissement La Châtaigneraie qui a été intégralement reporté au plan de zonage du P.O.S. sur la Commune de Neuvécelle alors qu'une partie de cette voie était prévue sur la

A DEMANDÉ l'habilitation de l'association « Pays du Léman » pour la visite et le classement des meublés de tourisme sur la Commune.

A PRIS CONNAISSANCE de l'étude relative au projet de classement des voies communales et des chemins ruraux.

A DONNÉ un avis favorable à la proposition d'augmentation de 1 % de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal,

A ÉTÉ INFORMÉ de la poursuite du travail de numérotation des habitations et A PRÉCISÉ que l'ensemble des maisons de la Commune sera doté d'un numéro pour la fin juin 1994.

A PRIS CONNAISSANCE du projet d'aménagement paysager de la Rive élaboré conjointement par les Communes d'Evian-les-Bains, de Maxilly et de Neuvécelle.

A RAPPELÉ les problèmes rencontrés sur la rive du lac dont la gestion est de la compétence de l'Etat. Celui-ci n'ayant pas les moyens financiers pour intervenir, la Commune se voit dans l'obligation d'opérer les travaux nécessaires de restauration.

## RÉUNION DU 24 JUIN 1994

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

A APPROUVÉ le Compte Administratif qui s'établit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL M11 :

Section de fonctionnement :

\* recettes : 9 719 886 F 42

\* dépenses : 7 194 765 F 42

Section d'investissement :

\* recettes : 7 678 930 F 59

\* dépenses : 7 678 930 F 47

Résultat global de clôture : excédent de : 2 525 121 F 12

et A RAPPELÉ que les restes à réaliser de l'exercice 1993 s'élèvent à : 2 370 400 F en dépenses, 485 410 F en recettes

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT M49 :

Section d'exploitation :

\* recettes : 2 144 088 F 40

\* dépenses : 1 966 478 F 98

Section d'investissement :

\* recettes : 569 695 F

\* dépenses : 583 756 F 74

Résultat global de clôture : excédent de : 163 547 F 68.

A ATTRIBUÉ les subventions suivantes : 44 500 F au Centre Communal d'Action Sociale, 48 000 F à l'Ecole Saint-Bruno pour les 36 élèves de Neuvécelle scolarisés dans cet établissement, 1 000 F au Groupement de défense sanitaire du bétail, 3 500 F à la Bibliothèque de Neuvécelle et 3 000 F à l'Association des Trompes de Chasse de Neuvécelle.

A DÉCIDÉ de contracter auprès d'un établissement bancaire l'emprunt de 1 170 000 F prévu au budget primitif pour le financement des programmes d'investissement.

A APPROUVÉ le décompte définitif des travaux de mise en souterrain des réseaux dans le village de Verlagney, la quote-part communale s'élevant à 321 047,14 F TTC sur un montant total de 1 157 852,10 F TTC.

A DONNÉ un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour le Développement d'Evian et de sa Région portant sur la participation des communes aux charges du Syndicat applicable en janvier 1995 à savoir : Evian-les-Bains : 73%, Lugrin : 9%, Maxilly-sur-Léman : 9% et Neuvécelle : 9%.

S'EST DÉCLARÉ FAVORABLE à la réalisation de travaux supplémentaires exécutés dans le cadre du marché de l'élargissement de la plate-forme du CD 24 au droit du ravin de Forchez. Ces travaux consistent en la réalisation d'un trottoir entre le trottoir existant au Rond-Point et la nouvelle partie en cours de réalisation et en la mise en souterrain des réseaux aériens dans ce secteur. A SOUHAITÉ à ce que les acquisitions foncières nécessaires à la poursuite des travaux en amont soient engagés jusqu'à Maraîche pour être programmés dans les années à venir.

A DÉCIDÉ la mise en souterrain de tous les réseaux aériens (EDF - France Télécom) dans le secteur du Rond Point et A PRÉCISÉ que les travaux seront réalisés à compter du mois de septembre 1994.

A REMERCIÉ Messieurs BIOLLEY Michel et LAZARETH Jean-Charles (Technicien forestier), ainsi que toute la classe de CM2 pour la plantation d'arbres qu'ils ont réalisé aux abords du réservoir de 300 m3, Avenue de Valère. Classe composée de BONNET Maxime, CARY Mélanie, CHESSEL Sébastien, CHRAMDHI Neilla, GROSET Philippe, DEAL Camille, DIAS-COSTA Jérôme, DOS SANTOS Valérie, DUCOMMUN Lorène, GAVET Ludovic, JACQUEMIN Sophie, LAUGERE Jérémy, LAURENT Marie, LAWESON Joy, LAZARETH Grégory, LAZARETH Yoann, LHOTELIN Maxime, MARTINEZ Gérald, MAZZUCHETTI Sébastien, PHILIPPE Pascal, PRANDINA Cyrielle, ROCH Stéphanie, SERVOZ Isabelle, STACHULA Cindy, TANCREZ Aline.

En fin de séance, le Conseil Municipal,

A DÉCIDÉ d'augmenter les tarifs du transport scolaire de 2 % pour l'année scolaire 1994/1995.

A EMIS un avis favorable au projet d'autoroute A 400 avec prolongation ultérieure jusqu'à Saint-Gingolph.

A DONNÉ un accord moral de principe au projet de construction d'une barque du Léman présenté par l'Association « Mémoire du Léman ».

A PRIS NOTE d'une demande de poursuite du projet d'aménagement du Chemin de Chez Duret en réalisant les acquisitions nécessaires.

S'EST FÉLICITÉ de ce que le projet de construction d'un collecteur secondaire d'eaux usées entre le cimetière et l'Avenue Rouffin ait été retenu et financé par le Syndicat d'Assainissement.

A ENTENDU un exposé relatif au schéma régional d'organisation sanitaire et sociale notamment pour ce qui concerne le service des urgences des hôpitaux de Thonon et d'Evian et A RÉAFFIRMÉ son attachement à un service hospitalier de proximité et de qualité.

A PRIS CONNAISSANCE des nouvelles orientations du Conseil Régional Rhône Alpes en matière d'aide aux collectivités locales au travers de la notion de projet global de développement.

## RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 1994

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

A APPROUVÉ le budget supplémentaire de 1994 qui s'établit comme suit :

. Budget principal (M 11) :

- Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 2 801 719 F

- Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 161 761 F

. Budget annexe Eau et Assainissement (M 49) :

- Section d'exploitation :

Dépenses et recettes : 0 F

- Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 163 547 F

A DÉCIDÉ de reconduire l'ouverture d'un crédit à court terme dans le cas de difficultés temporaires de trésorerie.

A APPROUVÉ le plan de financement de l'aménagement du CD 21 réalisé dans la traversée de Chez Granjux qui fixe la participation du Département à la somme de 452 588 francs 05 et la participation de la Commune à la somme de 665 133 francs 70.

A APPROUVÉ le plan de financement de l'aménagement du CD 24 au droit du ravin de Forchez entre le Rond-Point et la route de Grande-Rive.

A SOLLICITÉ Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie pour la prorogation pour cinq ans de la validité de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique afin de poursuivre l'aménagement de la voie communale n° 103 dite Avenue du flon.

A DÉCIDÉ d'acquérir les parcelles situées entre l'avenue des Chataigniers et l'avenue Seuvay ainsi que deux bandes de terrain le long de l'avenue des Chataigniers appartenant à Mme DREYER. Le prix d'achat des terrains sera conforme à l'estimation des services fiscaux.

A EMIS UN ACCORD DE PRINCIPE à la réparation de l'avant-toit du porche de la Chapelle de Maraiche et A SOLLICITÉ le versement d'une subvention auprès du Service de l'Architecture de la Haute-Savoie pour la réalisation de ces travaux.

A APPROUVÉ le projet d'une étude pour la restauration du funiculaire mais A DEMANDE à ce que le montant de la participation de la Commune soit revu notamment en fonction de la longueur de la ligne du funiculaire sur la Commune qui est de l'ordre de 30 % de la longueur totale.

A APPROUVÉ les dispositions avancées par Monsieur le Commissaire de Police d'Evian pour la création d'un point rencontre-police qui permettrait de rencontrer les Neuvancellois deux fois 1/2 heure par jour sauf le week-end. L'implantation de ce lieu d'accueil reste à déterminer.

A EMIS UN AVIS FAVORABLE à l'implantation d'une usine de fabrication de matériel chirurgical dans la zone de Montigny et A DONNÉ son accord pour que la Commune de Neuvancelle participe au financement de l'opération de crédit-bail dans le cadre de sa participation au Syndicat Intercommunal pour le Développement d'Evian et de sa Région.

A PRIS CONNAISSANCE du projet de la future organisation départementale des Services de la DDE souhaitée par le Conseil Général de

la Haute-Savoie et A DEMANDÉ que de toute façon la nouvelle organisation des Services de l'Etat permette de renforcer les missions assurées en faveur des Communes notamment pour ce qui concerne l'aide technique.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal,

A ÉTÉ INFORMÉ d'une annulation partielle du Plan d'Occupation des Sols révisé dans le secteur de la Chapelle de Maraiche.

A CONVENU d'améliorer les conditions de sécurité routière au carrefour de l'avenue de Maraiche et de l'avenue de Milly.

A ACCORDÉ une subvention de 500 francs à la section des Déportés et des Résistants du Canton d'Evian.

A DÉCIDÉ une inscription complémentaire au Monument aux Morts en mémoire des soldats morts en Indochine et d'un déporté.

### RÉUNION DU 11 NOVEMBRE 1994

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

A CONSIDÉRÉ que la réalisation du projet d'autoroute A 400 Sud-Léman est indispensable au désenclavement du Chablais et à la liaison internationale avec la Suisse ainsi qu'au développement économique et touristique de la région et A DEMANDÉ au Gouvernement de mettre en oeuvre tous les moyens adaptés pour obtenir la déclaration d'utilité publique du projet.

A DÉCIDÉ de prendre en compte le jugement du Tribunal Administratif de Grenoble du 8 septembre 1994 qui annule la délibération du 29 juin 1993 approuvant la révision du Plan d'Occupation des Sols de Neuvancelle en tant qu'elle classe en zone NA et NAc les terrains appartenant à Monsieur LABBE Jean-Louis et aux Consorts WOLF.

A PRÉCISÉ que les terrains objet de l'annulation sont rétablis dans leur ancien classement en application de la loi du 6 février 1994.

A DÉCIDÉ de retenir la procédure de modification et A DEMANDÉ que les documents nécessaires soient préparés pour lancer la procédure conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

A DÉCIDÉ de procéder à un virement de crédit permettant le financement de travaux d'aménagement au droit de la copropriété au village de Milly.

# CHRONIQUE DES ASSOCIATIONS

## Association Lou Nove Chatni

Offrir aux enfants un maximum d'activités enrichissantes (voyages, sport, découverte de la nature...) en apportant par la même occasion de la gaieté et de l'animation au village : voilà le but de notre association.

Pour cette année, de nombreux projets ont été proposés par les enseignants, nous nous efforcerons de les réaliser et de les gérer le plus équitablement possible.

Nos remerciements à la Mairie de son aide ainsi qu'à toutes les personnes qui ont touché de près ou de loin à la vie de l'association.

Félicitations et encore merci au bureau 93/94 pour l'excellent travail réalisé.

Bonne année à tous et à bientôt dans nos manifestations.

Le président : Pascal MARTIGNIERE

### Présentation du bureau 94/95 :

Pascal MARTIGNIERE : Président  
 Christiane SANCHEZ : Vice-Présidente  
 Joséphine MUDRY : Secrétaire  
 Michèle SIMONDETTO : Secrétaire-Adjointe  
 Chantal MARECAUX : Trésorière  
 Anne PLANTAMP : Trésorière-Adjointe

### Bilan financier 93/94

Recettes	
Subvention communale	20000,00
Choucroute	6173,93
Vente sapins Noël	929,00
Loto	7537,48
Jambon à l'os	3612,25
Fondue de l'amitié	1097,00
Intérêt livret caisse d'épargne	774,00
	<hr/>
	40123,66

### Dépenses

- Maternelle	
Cadeaux Noël	4000,00
Projet ski et spectacle	8900,00
- Primaire	
Séjour CM2 Plateau des Glières	5000,00
Sortie CM2	1300,00
Voile CM2	930,00
Voyage CE2 Bretagne	6000,00
Danse (intervenant) CP, CE1, CM1	9450,00
Bibliothèque	5000,00
Participation congélateur cantine	200,00
Adhésion FOL et assurance USEP	959,00
Divers	30,00
	<hr/>
	41769,00

La fête scolaire n'est pas budgétisée car le bénéfice est redistribué équitablement entre toutes les classes et sert à l'achat de matériels pédagogiques.

Cette année, en plus des projets, chaque classe a reçu 2000 Francs en novembre 1993 au titre des bénéfices de la fête scolaire de juin 1993 (16000 Francs !!!).

La fête scolaire de juin 1994 a dégagé un bénéfice d'environ 10500 Francs, fin septembre 94 chaque classe a donc reçu 1500 Francs.

Au 30 septembre, il reste une somme de 28183,48 Francs sur le compte (y compris la subvention communale pour 94-95, soit 20000 Francs versés en mai 94).

Muriel et Frédéric HARDUIN

## Donneurs de Sang

SANG DONNÉ - VIE SAUVÉE

Voilà un slogan que beaucoup de personnes devraient mettre en pratique, car, malgré 17 nouveaux donneurs, notre association connaît une baisse d'environ 13 % ; 300 flacons en 1994 contre 342 en 1993. Cette baisse est toutefois moins importante que sur le plan national, puisqu'elle atteint les 20 %.

Pourquoi cette chute ? Manque de motivation de certaines personnes, mise à l'écart momentanée de certains donneurs suite à des examens médicaux plus performants.

Qu'est-ce qui peut faire peur de donner son sang ?

Cela fait grossir : faux

Peur du SIDA ou de l'hépatite : faux, puisque tout le matériel utilisé est stérilisé et à usage unique, les donneurs peuvent le constater à chaque don.

Que vous apporte le don du sang : rien puisque nous sommes des bénévoles. Par ailleurs à la suite de chaque prélèvement, votre poche est soumise à un examen très approfondi qui permet de déceler la moindre anomalie

chez le donneur, donc cela fait un suivi médical tous les trois mois.

En plus de tout cela, les donneurs de sang sont de bons vivants. Ils participent à la vie sportive des associations : course de ski (fond et alpin), course à la rame à Evian, Meillerie (l'équipe homme remporta le challenge) et Lugrin où l'équipe féminine gagna le challenge définitivement, marche pour la lutte contre la mucoviscidose à Sciez et le concours départemental de pétanque à Evian.

Pour certains, cela n'a peut-être rien à voir avec le don du sang, mais ces journées passées ensemble avec d'autres associations, permettent de renouer et de maintenir l'amitié entre donneurs. Il y a bien eu les jeux mondiaux de la Médecine !

Un appel tout particulier est lancé auprès des nouveaux arrivants à Neuvancelle. Qu'ils viennent nous retrouver au premier don de l'année, mi-janvier à l'école maternelle de Milly pour nous rencontrer et vérifier la bonne ambiance au sein de notre association.

Le comité remercie la municipalité pour sa subvention et son aide matérielle lors de nos manifestations ainsi que toutes les personnes qui contribuent à la vie de l'association.

Equipements K7

Ets Loridant Père et Fils

FABRICATION  
ACCESSOIRES AUTO

74500 NEUVECELLE SUR EVIAN

Tél. 50.75.10.79

Télex : Loridant 385749 F

**G** ENTREPRISE  
**GAUTHIER**

CURAGE D'EGOÛTS - VIDANGES

INSPECTION TÉLÉVISÉE

COLLECTEUR DE DÉCHETS  
LIQUIDES OU PÂTEUX

NETTOYAGES INDUSTRIELS

PARC D'ACTIVITÉS DE DAGNEUX  
01120 MONTLUEL

Tél. 78.06.02.16 - Fax 78.06.57.75

agence léger

TRANSACTION  
GESTION  
LOCATION

Le Front de Lac - 74502 EVIAN  
Tél. 50.75.05.44 - Fax 50.70.70.52

**J.P. DECOR**

Notre déco vous va si bien

ESPACE  revêtements

MOQUETTE - TAPIS - REVÊTEMENTS SOLS ET MURS  
DROGUERIE - PAPIERS PEINTS - PEINTURE - RIDEAUX - STORES

J.P. Décor

47, avenue de Noailles - 74500 EVIAN  
Tél. 50.70.75.00 - Fax 50.70.77.73  
4, avenue de la Gare - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.05.89

J. BALLY  
&  
A. ECUVILLON

TOUTES ASSURANCES

**CMA**

2 bis, rue du Théâtre  
74500 EVIAN  
Tél. 50.75.07.95

  
**JEAN LEFEBVRE**  
TRAVAILLE POUR VOUS

choisissez  
la bonne route

Travaux Publics et Particuliers

AGENCE D'AMPHION  
Tél. 50.70.06.90  
B.P. 610 - AMPHION-LES-BAINS  
74500 EVIAN-LES-BAINS

**e.c.s.** Entreprise  
CHAUFFAGE  
ET SANITAIRE  
S.A.R.L.



Chauffage toutes énergies  
Plomberie - Sanitaire  
Climatisation - Ventilation  
Piscines - Traitement des eaux  
Régulation  
Tuyauteries industrielles  
Maintenance

Tél. 50.75.01.64 - Fax 50.75.56.74  
3, avenue d'Abondance  
74500 EVIAN LES BAINS

**Renault Carrosserie**  
Toutes marques  
**Renault Occasions**  
Hall d'Exposition  
**Renault Minute**  
Service rapide sans rendez-vous  
**Renault Dépannage**  
24 h/24 - nuits et jours fériés - 50.87.90.66  
**Vente Location**

**Renault Florin S.A.**  
Concessionnaire  
RN 5 - Marclaz - B.P. 63  
THONON  
TÉL. 50.26.74.00  **RENAULT**

## Le Club de l'Amitié

Notre plus grande joie de cette année a été l'aménagement d'une nouvelle salle pour nos réunions : salle plus confortable et plus lumineuse (grâce à un décor clair et gai) et surtout d'accès facile pour les personnes âgées (une cour parking très plane, plus d'escaliers ni d'embûches). Quel plaisir pour tous de pouvoir participer chaque jeudi à nos réunions !

Nous avons fêté joyeusement l'ouverture de cette salle avec les édiles de la Commune et le personnel qui a participé à la réfection de ce local.

Bien d'autres réjouissances ont ensoleillé nos jeudis : en plus des repas réalisés au club par nos adhérents nous avons organisé des sorties très agréables.

Nous avons passé une journée dans notre belle ville d'Anney et environs et c'est avec un plaisir renouvelé que nous avons apprécié les beautés de la capitale de la Haute-Savoie. Nous avons également réalisé une grande sortie chez nos amis et voisins Suisses à la découverte de la ville historique de Lucerne et du Lac des Quatre-Cantons.

Nos repas dans les restaurants des environs furent aussi très appréciés, que ce soit sur les bords du Lac avec la visite des vieux villages des rives du Léman ou en montagne où il y a chaque fois un site intéressant à découvrir.

Notre journée exposition-vente fut comme d'habitude une réussite, les travaux de nos adhérents sont toujours très appréciés par nos amis fidèles et nous essayerons cette



Notre nouvelle salle à l'heure du thé

année encore de leur offrir des ouvrages très réussis et des pâtisseries délicieuses.

C'est ainsi que nous recommençons avec enthousiasme une nouvelle année ; chacun a été heureux de retrouver tout le groupe en fin d'été et nos jeudis connaissent déjà une fréquentation importante. Le programme des animations mensuelles se prépare avec beaucoup d'imagination pour le plaisir de tous.

février :	crêpes de la Chandeleur
10 février :	loto au Club
3 mars :	repas à Maxilly
14 avril :	concours de belote
19 mai :	repas en montagne
2 juin :	sortie au Lac à Jojo
16 juin :	grande promenade annuelle
30 juin :	fête de clôture

## Bibliothèque

La bibliothèque communale est une association gérée par des bénévoles. Elle possède environ deux mille documents, parmi lesquels de nombreuses nouveautés.

Ce fonds est enrichi des 400 livres prêtés par la bibliothèque du département, et renouvelés trois fois par an. Des abonnements à des revues variées tant pour les adultes que pour les enfants y sont disponibles.

Elle est ouverte au public trois fois par semaine :

- les mardi et vendredi de 16 h 30 à 17 h 30
- le samedi de 10 h 30 à 12 h.

Pour les élèves de l'école maternelle et primaire, elle permet de profiter de lectures variées sur place.

Cette année, la bibliothèque a organisé une chasse aux trésors littéraires en partenariat avec les autres bibliothèques du chablais, le jeu de questions en énigmes a conduit les joueurs à découvrir les particu-



larités culturelles d'une vingtaine de villages chablaisiens. La chasse aux trésors s'est clôturée par une vente de livres d'occasion, autour d'un goûter.

Cette fin d'année verra pour la deuxième fois le concours d'écriture. Alors, début décembre tous à vos plumes et à votre imagination sur le thème : "Quand j'étais petit...".

# Association Omnisports de Neuvecelle

## Section Gym Nouvelle Forme



**G**ymnastes en balade à  
**Y**verdon, que non !  
**M**ais alors

**N**os voyageuses  
**O**ù vont-elles donc ?  
**U**n dimanche de juin.  
**V**ers l'Italie  
**E**t encore  
**L**'île d'Isolla Bella  
**L**e Château et son parc  
**E**t Strésa

**F**ânerie sous le soleil qui  
**O**ffrant ses chauds rayons  
**R**éhaussait les couleurs  
**M**agiques de la ville  
**E**t du Lac Majeur.

## Section Hand-ball

L'école de Hand de Neuvecelle fait au fil des années de plus en plus d'adeptes. Cela se constate par le nombre de jeunes qui évoluent dans les différents championnats mais aussi par ceux "moins jeunes" qui s'en occupent ou qui viennent volontiers nous aider, en participant aux différentes actions engagées. C'est ainsi que l'on a pu voir pendant les jeux mondiaux de la médecine nos jeunes dans une forme irréprochable participer au défilé de la cérémonie d'ouverture et à l'arrivée du drapeau.

Plus discret mais tout aussi efficace nos "anciens" René, Henri, Julio, et les autres ont joué aux gendarmes sur le parcours de vélo pour signaler la bonne route aux nombreux concurrents. Que tous soient ici remerciés pour l'aide et la participation qu'ils ont apportées à cette importante manifestation.

Quant à la saison de Hand elle s'est plutôt bien passée avec des résultats plus qu'encourageants pour les poussins vice champions départementaux. Les benjamins finissent troisièmes de leur championnat.

Lors du déplacement au tournoi de La Fillière nos poussins ont joué la finale contre Annecy-Le-vieux et nos benjamins furent éliminés en demi-finale.



Quant à nos benjamins, elles ont évolué dans un championnat minime et elles ont fait mieux que figurer.

Je voudrais remercier ici l'ensemble des entraîneurs et des dirigeants qui sans hésitation, toutes les années, répondent présents.

Je voudrais terminer en remerciant la municipalité de Neuvecelle grâce à qui nous pouvons exister et qui toutes les années nous apporte son soutien matériel lors de notre tournoi.

Mes remerciements vont également vers nos généreux donateurs qui, par leur efforts, aident nos jeunes de Neuvecelle.

Daniel GAVET

## Espace Danse

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1993, une nouvelle section appelée «ESPACE DANSE» s'est constituée dans la vie associative et sportive de Neuvecelle.

Chaque mercredi soir, autour de Laurent, jeune et dynamique animateur, une trentaine d'adhérents et adhérentes se laissent porter par le rythme de la musique et par les pas qui l'accompagnent.

Ce rendez-vous hebdomadaire est l'occasion pour tous de s'initier aux différentes danses de société que sont la valse, le tango, le paso doble, le chachacha, le charleston et bien sûr, le rock'n roll et le reggae plus actuels et très appréciés.

Ces rencontres se déroulent dans une atmosphère de bonne humeur et de détente.

Si vous êtes en quête d'un certain plaisir, venez nous rejoindre. Vous serez les bienvenus.

Certes les cours ont repris, mais il est toujours possible de



s'inscrire. Le plus simple est de venir tester l'ambiance le mercredi soir à l'école de Milly.

Depuis octobre 94, les séances ont lieu de 19 h 45 à 21 h pour les débutants, et de 21 h à 22 h 15 pour les initiés.

## L'Ecole du chat

L'ECOLE DU CHAT est née à PARIS en 1978 et un comité vient de se créer à NEUVECELLE.

QU'EST-CE QUE L'ECOLE DU CHAT ?

Une Association Loi 1901 sans but lucratif, constituée de COMITE DE DEFENSE DES BETES LIBRES, comités qui ne fonctionnent que grâce à des bénévoles.

POURQUOI L'ECOLE DU CHAT ?

Parce que les chats dits «errants» appellation erronée car ils sont attachés à leur territoire, n'ont d'autre destin que celui d'être emmenés en fourrière et supprimés.

Parce que les ramassages répétés de ces chats ne résolvent pas le problème de leur prolifération. La nature et la vie reprennent toujours leurs droits : un territoire vidé de ses chats se repeuple aussitôt.

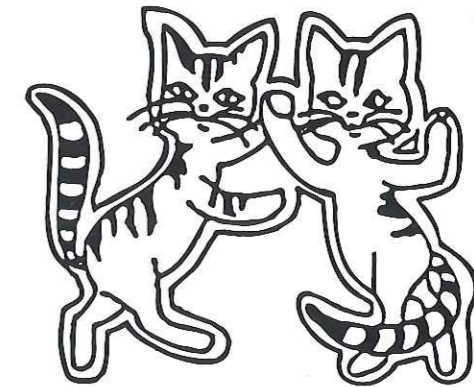
Son but :

Prise en charge des chats errants pour leur assurer nourriture, abri, stérilisation, contrôle sanitaire et marquage, pour éviter leur prolifération, contribuer à leur bien-être et améliorer l'hygiène de l'environnement.

Son rayon d'action :

Les cantons d'EVIAN et de THONON.

L'ECOLE DU CHAT intervient sur demande. Les chats sont alors trappés dans des cages spécialement étudiées et



conduits chez le vétérinaire pour stérilisation ou castration, contrôle sanitaire et marquage. Ils sont ensuite ramenés dans leur milieu.

De plus, il est prévu d'aménager un terrain pour recevoir ceux qui ne peuvent être ramenés sur leur territoire d'origine.

En trois mois d'activité, nous avons fait stériliser 24 chattes, castrer 18 chats et les demandes d'intervention sont très nombreuses.

Les dépenses engagées sont forcément élevées et le comité espère recevoir beaucoup d'adhésions et de dons (à ce jour 20 adhérents).

Présidente : Jane GATEAU - Trésorier : Jean-Paul BOCHATON - Secrétaire : Marcelle MARCHAND.

Pour tous renseignements ou don s'adresser à ECOLE DU CHAT c/o Jane GATEAU

Parc de l'Abbaye 74500 NEUVECELLE - Tél. : 50.75.01.81.

## Les "4"

14 OCTOBRE 1994

Une fois de plus, la joie et la bonne humeur étaient au rendez-vous. La soirée des classes en "4" restera un bon souvenir pour tous ; surtout pour Madame BIGNARDI qui reçut une superbe composition florale (réalisée par Mademoiselle BESSON) à l'occasion de ses 90 ans.

La fondue (Temple du fromage) et la musique (Alain MORAND) furent appréciées.

Les "4" vous donnent rendez-vous dans 10 ans pour une autre soirée.

Florian CHAPUIS



## Les Mères de famille en balade

Cette année encore, un grand nombre de mères de famille a répondu favorablement à l'invitation de la Municipalité pour cette journée qui promettait détente, joie et bonne humeur.

En ce dimanche 5 juin 1994, nos mamans quittaient la Commune en direction de l'Ain. Une première halte eut lieu à Valleiry pour le petit-déjeuner et l'échange des salutations matinales.

Puis, continuation du voyage en autobus à destination de Cerdon, charmant petit village aux 19 fontaines fleuries, où nos excursionnistes ont pu effectuer une visite guidée et commentée de la cuivrerie, usine originale

datant de 1854 et ainsi découvrir tous les secrets de la fabrication des objets. Nos mamans ont bien entendu pensé à leur famille et n'ont pas manqué de faire quelques emplettes en souvenir de cette journée.

Place était ensuite reprise à bord de l'autocar en direction de Virieu-Le-Grand, pour un succulent repas servi en musique : une animation très appréciée par nos mamans qui ont pu danser et entonner des chansons reprises en cœur par le plus grand nombre.

Dans l'après-midi, les excursionnistes se sont rendues à Belley pour effectuer une visite commentée de la distillerie Kario et bien sûr déguster les produits naturels réalisés à base de plantes (avec ou sans alcool, il y en avait pour tous les goûts !).

La journée touchait déjà à sa fin et le chemin du retour fut l'occasion pour nos mamans d'admirer les paysages du Bugey et d'entonner de nouvelles chansons.

La soirée était bien avancée quand chacun a rejoint son foyer.

La Commune tient à remercier l'ensemble des participants qui ont été les artisans de la réussite de cette journée et leur donne rendez-vous l'année prochaine à pareille époque pour une nouvelle balade.

Catherine FAVRE



## UN PRÉSIDENT UN MAIRE

### pour entrer dans le troisième millénaire

#### AVANT-PROPOS

Les années se suivent et se ressemblent. En cette fin de siècle, il faut malheureusement reconnaître que l'homme demeure un loup pour l'homme. La barbarie se manifeste partout. Selon les endroits, on lui trouve des qualificatifs différents. Au Rwanda on attribue le million de morts à des antagonismes. Les confrontations dans les Balkans sont jugées surréalistes. Mais comment doit-on appeler la guerre de l'Irlande, en pleine Europe occidentale civilisée, où on compte pourtant près de 3 000 morts ? L'opposition est religieuse : aimez-vous les uns les autres ! Il semble cependant que dans cette région l'espoir renaisse. La frontière entre l'Ulster et l'Irlande s'ouvre après vingt-cinq ans de haine. La lassitude et l'épuisement des populations triomphe des haines des extrêmes et parvient à vaincre la rage de détruire. Si toutes les populations du monde pouvaient en faire autant ! Il faut se réjouir quand la paix surgit quelque part.

Notre pauvre planète est bien malade en cette fin de millénaire. Les progrès de la technologie et de la médecine n'ont pas su réduire les inégalités. Ils ont érigé des systèmes de rentabilité et de surconsommation. Les robots remplacent les hommes ; les laissés pour compte et les exclus sont de plus en plus nombreux. Le tiers-monde et le quart-monde se développent. Les riches sont de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres.

D'un côté on crée des organismes comme l'ONU, qui doit sauvegarder la paix et la sécurité mondiales, instituer entre les nations une coopération économique, sociale et culturelle. De l'autre côté, cette même ONU décide des embargos contre des populations, parce que leur responsable politique ne leur convient pas, et au nom des "Droits de l'Homme", elle contribue à la malnutrition et à la non assistance médicale de plusieurs populations. On peut citer Cuba, Haïti et l'Irak. Ailleurs, on distribue des milliards à des roitelets ou présidents qui oublient de partager et qui laissent croupir leurs sujets dans la misère noire. Partout la soif de l'argent supplante la morale. Mais aujourd'hui on ne parle plus de morale, on parle d'éthique.

L'idéologie du pessimisme envahit l'Europe. Notre vieux Continent est chamboulé, bousculé. Il se cherche des valeurs. Une pieuvre sectaire étend ses tentacules sur notre vieille Europe, terre des lumières et de la raison. C'est une question d'époque, de fin de millénaire. Les Eglises officielles, engoncées dans leurs traditions, n'arrivent plus à soigner les maux sociaux, engendrés par les problèmes économiques. Les repères tradition-

nels sont brouillés et la proximité de l'an 2000 accrédite les thèses apocalyptiques. Les sectes recrutent et on compte près d'un million de victimes en France. Nous avons pu voir, récemment, les ravages causés par la secte de l'Ordre du Temple Solaire !

Face à toutes ces souffrances sociales et morales, certains choisissent les sectes, d'autres le repli sur soi. Les deux solutions sont mauvaises. Certes, nos démocraties se sont essouffées, même discréditées avec toutes les "affaires" qui se multiplient et qui éclatent à droite comme à gauche. Mais une démocratie a besoin d'hommes politiques. Ces hommes politiques sollicitent nos suffrages. C'est ainsi qu'ils ont fait appel à nous par deux fois en 1994.

- Le 20 mars pour choisir notre Conseiller Général.

- Le 12 juin pour désigner nos députés européens.

Nous parlerons de ces élections dans un premier chapitre.

En 1995, nous retournerons aux urnes pour l'élection présidentielle et pour les élections municipales. Ces élections seront traitées dans un deuxième chapitre.

Voilà des éléments pour un nouvel article.

#### I - RÉSULTATS DES SCRUTINS DE 1994

##### 1) ELECTIONS CANTONALES

(Voir les bulletins municipaux n° 5, 11, 12 et 17).

Le canton est le témoin de la France républicaine. Il formait une entité dans la France des préaux, des monuments aux morts, du certificat d'études et de la distribution des prix. C'est la France des foires, des marchés aux bestiaux, des bistrotts, des places des villages où il faisait bon discuter. C'est la France de Tati et de Marcel Pagnol, la France de Giono et de Zola. C'est la France des villages vivants, où les jeunes trouvaient du travail au pays, où toutes les générations vivaient en harmonie. C'était la France équilibrée, moins exposée aux fractures sociales, économiques et géographiques ; la France avant les ravages de la désertification.

La République cantonale reste encore la France des notables, du notable du coin. Un parachuté a rarement la chance d'être élu conseiller général. On ne vote pas pour un parti, on n'est pas porté par une vague nationale. Ce qui compte, c'est la personnalité du candidat, il faut avoir fait ses preuves : être serviable, être efficace, être brave et savoir bien des choses.

Pour être réélu, peu importe qu'il soit de droite ou de gauche, s'il est bon, c'est suffisant. Un conseiller général ne fait pas de politique, il s'occupe de son canton et au scrutin suivant il bénéficie ainsi de la prime au sortant.

La France compte 4 033 cantons (3840 en métropole). Les conseillers généraux (1 par canton), élus pour six ans, sont renouvelables par moitié tous les trois ans, au scrutin uninominal à 2 tours.

Profession exercée :

19% cadres  
22% professions libérales  
18% enseignants  
21% agriculteurs, artisans  
20% professions intermédiaires, ouvriers, employés.

Etiquette politique :

Sur les 3840 conseillers généraux de la métropole, 2474 sont apparentés à droite  
1362 à gauche  
+ 4 écologistes.

On compte 95 conseillers généraux (1 par département). Ils se décomposent ainsi :

UDF :	45	P.S. :	12
Divers droite :	4	MRG :	3
RPR :	26	PC :	2
Divers gauche :	3		

Leurs compétences :

En 1993, les dépenses budgétaires des conseils généraux représentaient 187 milliards de francs.

Répartition :

Remboursements :	20%
Fonctionnement et investissements :	13%
Solidarité des communes :	6%
Action sanitaire et sociale :	28%
Aide économique :	11%
Incendies, secours :	1%
Sports, beaux-arts :	1%
Education, culture :	7%
Communication, transports :	13%

Les recettes viennent des "quatre vieilles", des droits de mutation, de la vignette automobile !

Le département a également en charge le volet insertion du RMI. Les dépenses d'aide sociale explosent au détriment de l'investissement.

### Scrutin des 20 et 27 mars :

2018 cantons sont concernés (1913 en métropole). Les sortants sont élus de 1988. Les élus le seront pour sept ans, exceptionnellement, afin de faire coïncider en 2001 les municipales et les cantonales.

#### a) 1<sup>er</sup> tour : 20 mars :

Seize cantons sont à renouveler en Haute-Savoie, sur les trente trois que compte le département. 172695 électeurs sont concernés par ce scrutin. Ils sont assez mal répartis. Ainsi, il faut sept fois plus d'électeurs pour désigner le conseiller général de Seynod que celui de Boège par exemple. Voyons de plus près :

Seynod :	25944 électeurs
Annemasse-sud :	21090 électeurs
Evian :	16820 électeurs
Bonneville :	15974 électeurs
Sallanches :	15635 électeurs
Rumilly :	13035 électeurs

Annecy nord-est :	12529 électeurs
Chamonix :	9741 électeurs
Thônes :	8663 électeurs
Thorens :	6227 électeurs
Cruseilles :	5492 électeurs
Scionzier :	5409 électeurs
Biot :	4572 électeurs
Taninges :	4313 électeurs
Boège :	3692 électeurs
Seysssel :	3559 électeurs

Mais quel que soit le nombre d'électeurs par canton, quel que soit le nombre de votants, tous les conseillers généraux ont les mêmes droits et les mêmes devoirs.

87 candidats sont en lice. Sept femmes briguent le suffrage des électeurs.

Le canton d'Evian-les-Bains compte six candidats.

Résultats :

	Neuvecelle	Evian	Total Canton
Inscrits	1439	4273	16528
Votants	781 54,27%	2352 55%	8681 52,52%
Exprimés	761	2275	8332 50,41%
Marc FRANCINA Divers Droite	335 44%	799 35,1%	3481 41,78%
Christophe ERVAIS F.N.	42 5,5%	195 8,5%	689 8,27%
Francis RAOUL R.P.R.	164 21,5%	679 29,8%	1732 20,79%
Pierre MARCHAL Divers Gauche	115 15,1%	335 14,7%	1255 15,06%
Martial DAUVERGNE P.C.	38 5%	109 4,8%	532 6,39%
Suzanne VILETTE Verts	67 8,8%	158 6,9%	643 7,72%

En Haute-Savoie, département traditionnellement ancré à droite, le scrutin n'a pas apporté de bouleversement important. Cinq conseillers sortants de l'UDF ou proches de cette formation sont réélus au premier tour. Le second tour comptera davantage de duels à droite que d'affrontements droite-gauche.

Deux conseillers sortants du PR sont en ballottage difficile (Bonneville et Thorens) : c'est une surprise.

Sur le plan national, la majorité se maintient et la gauche se réveille. Le PC est en progression, le FN doublerait la mise par rapport à 1988, les écologistes sont satisfaits par ce scrutin. En un mot : TOUS CONTENTS.

La participation est nettement plus importante qu'en 1988.

Taux national :	60%	(49% en 1988).
Taux départemental :	54%	(40% en 1988).
Taux cantonal :	52,5%	(44% en 1988).
Taux à Neuvecelle :	54%	(47,5% en 1988).

Avec la décentralisation, les pouvoirs et les responsabilités des conseillers généraux se sont considérablement accrus. C'est peut-être une raison de cet intérêt non négligeable pour ce scrutin.

Dans le canton d'Evian, Marc Francina est en constante progression depuis 1982. Il fait près de 42% des voix (44% à Neuvecelle). En 1982, il était opposé à Henri Buet au 2<sup>e</sup> tour ; en 1988 à Serge Dupessey. Ainsi on pouvait pronostiquer un deuxième tour, Francina/Marchal.

Mais Marchal n'obtient que 15% des suffrages exprimés. Il arrive en troisième position, laissant ainsi la place de challenger au RPR Francis Raoul (20,8%).

La droite réalise un score de 71% à Neuvecelle, score record à ce jour. Dans le canton, elle obtient 70,8%.

#### B) 2<sup>e</sup> tour : 27 mars :

15 millions d'électeurs sont appelés à voter. Il reste encore 1372 cantons à pourvoir 656 cantons ont été pourvus dès le premier tour. Il reste encore 2869 candidats en lice.

La participation est légèrement inférieure à celle du premier tour. La droite fait moins bien que prévu et ne réussit pas à gagner les sept départements escomptés. La gauche a entamé une remontée. Au lieu d'une défaite, la gauche gagne trois conseils généraux et n'en perd qu'un.

En Haute-Savoie, le second tour concerne 11 sièges. Le taux de participation est sensiblement inférieur (48,8% contre 54%). Au Biot, le sortant est sorti, de même qu'à Bonneville et à Thorens.

- Résultats du canton d'Evian :

Elu Marc Francina

	Neuvecelle	Evian	Total Canton
Inscrits	1438	4273	16524
Votants	710 49,37%	2183 51,08%	7956 48,15%
Exprimés	626 43,53%	1973 46,17%	7077 42,83%
Marc FRANCINA Divers Droite	411 65,65%	1140 57,78%	4642 65,59%
Francis RAOUL R.P.R.	215 34,35%	833 42,22%	2435 34,41%

Participation en baisse.

Marc Francina obtient le même score à Neuvecelle et dans le canton, soit 65,6% des suffrages exprimés. Il améliore encore son score par rapport à 1988. Il confirme ainsi son excellente implantation dans le canton, davantage en dehors d'Evian que dans la ville elle-même. Il s'est démarqué des partis de droite et c'est dans l'euphorie qu'il entame son troisième mandat. Le canton a vraiment manifesté son enracinement à droite et cela d'une manière éclatante : elle atteint 70,8%. La gauche absente au 2<sup>e</sup> tour, a subi une défaite cuisante en la personne de Pierre Marchal (15,06%). Il est vrai, la section locale du parti socialiste ne s'est pas engagée à ses côtés pour le soutenir et le désaccord manifesté par Génération Ecologie n'a pas arrangé les affaires. Notons que Serge Dupessey avait récolté, sous l'étiquette socialiste, 30,85% des voix en 1988.

Peut-on faire parler ces chiffres dans la perspective des municipales de 1995 ? Les scores obtenus par la droite

à Evian et les zizanies de la "gauche" locale pourraient annoncer un changement de bord à la mairie.

#### C) 3<sup>e</sup> tour :

##### Election du Président du Conseil Général :

La nouvelle composition du conseil général est pratiquement sans changement. Un PR chasse l'autre. Un RPR chasse un autre RPR et la perte d'un CDS est compensée par un "sans étiquette". On note cependant une légère différence dans la sensibilité : le PR perdant est un pellariniste inconditionnel, alors que le nouveau, Jean-Claude Carle, juge d'abord en fonction du programme proposé par le candidat - président Bernard Pellarin.

L'assemblée départementale est organisée en trois groupes :

33 conseillers	- Groupe RPR :	7
	- Groupe UDF (CDS + PR) :	9
	- Groupe "Haute-Savoie Union" :	17

Ce troisième groupe est une originalité de la Haute-Savoie. Son but est avant tout de résister aux pressions du RPR comme de l'UDF. Marc Francina (Evian) est l'un des deux initiateurs de ce groupe.

Bernard Pellarin est élu président du conseil général à l'unanimité des voix (une abstention). Jean-Claude Carle (groupe UDF) a voté blanc. C'est le quatorzième président depuis 1871, il entame son 6<sup>e</sup> mandat. Il est donc le chef de l'exécutif départemental. Il prépare et exécute les décisions du conseil, élabore le budget, ordonne les dépenses et dirige les services départementaux (1993 : 2,3 milliards de dépenses et 2,8 milliards de recettes).

Il est aidé par la commission permanente qui comprend dix vice-présidents, plus cinq membres.

Espérons que Marc Francina, l'élu de notre canton, continue à vouloir "à tout prix le désenclavement du Chablais et plus particulièrement de notre canton et cela (aux quatre points cardinaux) au niveau routier, ferroviaire, économique, social, agricole, touristique et culturel, pour que nous, nos enfants, nos petits-enfants, ne soyons pas les sinistrés français de l'an 2000" (déclaration dans sa lettre aux électeurs).

Il devra montrer sa détermination plus que jamais après la décision administrative de trois commissaires-enquêteurs, Barnier, Bertrand, Picod, quant à l'intérêt d'une liaison autoroutière entre les villes d'Annemasse et de Thonon.

L'avis est défavorable "pour la raison essentielle de la disproportion entre le coût financier et humain de l'ouvrage et les améliorations de trafic qui peuvent raisonnablement être escomptées". Il est inadmissible que ces trois "enquêteurs" pèsent plus lourd que les dizaines d'élus du Chablais. En effet, la Transchablaisienne est d'utilité publique, surtout que 90% de la population est favorable au désenclavement pour des raisons économiques, humaines, donc sociales. On n'a pas le droit de condamner ainsi l'avenir de toute une région. Dans cette partie lémanique de la Haute-Savoie, on vend les gares et on supprime les trains, on nous refuse l'autoroute, mais pour payer les impôts, nous sommes des citoyens à part entière. **Il faut enfin que le Chablais se réveille et qu'il montre qu'il existe. Il a été trop longtemps sacrifié.**

A présent, il faut attendre l'avis du Conseil d'Etat et la décision gouvernementale sur l'utilité publique de l'A 400 n'interviendra qu'après cet avis. L'attente doit être vigilante, combative et déterminée.

## 2) ELECTIONS EUROPÉENNES

(Voir les bulletins municipaux n° 7 pages 15 à 20, n° 12 page 25, n° 13 pages 21 à 23 et n° 17 pages 32 à 34).

L'Europe s'incarne en trois villes :

Bruxelles et Luxembourg pour la technocratie. Strasbourg pour la démocratie, puisque le Parlement Européen y a son siège, son hémicycle. Le 12 juin se sont déroulées les élections européennes. Elles ont désigné les 567 représentants des Douze au Parlement européen.

Aujourd'hui on assiste à une régression de la conscience européenne. L'Europe est devenue la cible des corporatismes, des frustrations et des protestations. Avec toutes les directives et tous les règlements qui viennent de Bruxelles, elle est devenue oppressive, bureaucratique, donc hostile. Elle montre son impuissance devant la tragédie de l'ex-Yougoslavie. Elle est décrétée coupable de la crise et de son cortège de malheurs. 50 millions d'européens vivent en-dessous du seuil de pauvreté et 5 millions sont sans abri. On compte 19 millions de chômeurs. Le bilan social n'est donc guère reluisant. Notons que le volume des richesses produites s'est accru de 80% depuis les années 70 !

Un sondage pour le compte de l'union sondages d'opinion de la Commission européenne réalisé en avril montre que les citoyens européens sont plus de 50% à penser plus à leurs préoccupations nationales qu'aux questions communautaires lors du scrutin du 12 juin.

Les questions nationales sont plus importantes :

- en Grèce : 75%
- en Espagne : 70%
- au Portugal : 65%
- en Irlande : 64%
- en Italie : 59%
- au Danemark : 58%
- en Grande-Bretagne : 56%

Donnent priorité aux problèmes européens :

- les Allemands : 59%
- les Français : 54%
- les Luxembourgeois : 54%
- les Néerlandais : 48%

En Belgique, les deux tendances sont équivalentes ; c'est le "noyau dur" de l'Europe de Kohl.

- L'Europe est une nécessité :

Il faut un marché unique européen avec des politiques économiques convergentes pour tenir tête à la concurrence américaine et japonaise.

Il faut une force militaire européenne pour faire face aux secousses de l'Est.

Il faut une monnaie unique capable de faire face aux variations insupportables du dollar et du yen.

Il faut une relance de la croissance pour réduire le chômage.

L'Europe sociale reste à faire.

La campagne électorale fut morne, dominée par la dialectique médias-sondages. Ces sondages opèrent une pression sur la classe politique, ce qui nuit à la démocratie représentative. A force de se laisser dicter des choix politiques par des effets médiatiques, au lieu de faire preuve de responsabilité en faisant prendre conscience à l'opinion publique des choix politiques qui s'imposent, l'élite politique se fait discréditer. Ajoutons à

cela le chômage et les "affaires" et nous avons une explication aux résultats de ces élections. Nous trouvons une France marquée par l'érosion des partis de gouvernement, avec un semi-échec pour Dominique Baudis et l'effondrement complet de Michel Rocard. Il est vrai, le mode de scrutin encourage l'émiettement et la démagogie. Dans l'isolement, ce fut le dévouement, avec le dynamitage d'un ordre politique qui aura duré un demi-siècle. Les électeurs, en parfaits consommateurs, ont voulu goûter à des produits nouveaux. Ainsi, une sorte de front populiste réunit près de 39% des suffrages : plus de 7,5 millions de voix.

- D'abord Bernard Tapie (MRG) qui fait 12% des suffrages. C'est la seule démocratie où un affairiste suspecté à la fois par le tribunal sportif, la justice pénale, la douane et le fisc peut concourir dans un scrutin national et faire 12% des suffrages et obtenir en même temps le sésame de l'immunité parlementaire. Et c'est cet homme qui incarne la nouveauté à gauche.

- Puis Philippe de Villiers qui obtient 12,4% des suffrages. Il mène le combat contre l'Europe de Maastricht et tente de ranimer les valeurs traditionalistes de la nation.

- Enfin le maintien de Jean-Marie Le Pen avec 10,5%.

- Les chasseurs et les pêcheurs font 4%.

Ce scrutin montre la rupture entre la base et le sommet. Comme disait Mao, le poisson pourrit par la tête. Le divorce entre gouvernants et gouvernés est malsain, car il ouvre la voie aux démagogues. La démocratie est en danger.

a) Résultats en Haute-Savoie :

Elections européennes 12 juin 1994	Haute-Savoie		Canton d'Evian		Evian		Neuvecelle	
Inscrits	370967		16468		4253		1431	
Votants	185345	49,96%	7806	47,40%	2024	47,59%	723	50,52%
Exprimés	176093	47,47%	7433	45,14%	1948	45,80%	696	48,63%
Liste Goustat	5354	3,04%	226	3,04%	32	1,64%	12	1,72%
Liste Moutoussamy	0							
Liste de Villiers	25538	14,50%	1014	13,64%	333	17,09%	102	14,66%
Liste Chevènement	4331	2,46%	166	2,23%	37	1,90%	11	1,58%
Liste Le Pen	20055	11,39%	763	10,53%	223	11,44%	67	9,62%
Liste Isler-Béguin	7287	4,14%	252	3,39%	65	3,33%	31	4,45%
Liste Cotten	540	0,31%	15	0,20%	6	0,30%	1	0,14%
Liste Armand Touati	597	0,34%	26	0,35%	9	0,46%	1	0,14%
Liste Laguiller	3282	1,86%	141	1,90%	37	1,90%	7	1%
Liste Wurtz	6069	3,45%	324	4,36%	66	3,38%	27	3,88%
Liste Simeoni	878	0,50%	33	0,44%	7	0,35%	2	0,28%
Liste Gérard Touati	885	0,50%	50	0,67%	13	0,66%	5	0,71%
Liste Schwartzberg	3738	2,12%	117	1,57%	36	1,84%	12	1,72%
Liste Aillaud	0							
Liste Baudis	50541	28,70%	2064	27,77%	509	26,13%	211	30,31%
Liste Tapie	16526	9,38%	883	11,88%	224	11,50%	64	9,19%
Liste Gluckstein	608	0,35%	18	0,24%	6	0,30%	0	
Liste Frappe	952	0,54%	36	0,48%	9	0,46%	3	0,43%
Liste Rocard	23765	13,50%	1065	14,33%	276	14,16%	114	16,38%
Liste Lalonde	5147	2,92%	220	2,96%	60	3,08%	26	3,73%

Le département confirme son ancrage à droite. L'élection européenne n'a pas mobilisé autant les hauts-savoyards que l'ensemble des Français (moins de la moitié : 49,96%). En 1989, il n'y avait que 47%. On constate le même émiettement de l'électorat que sur le plan national. La résistance de la majorité U.D.F. - R.P.R. est plus importante : 28,70% contre 25,5%. De Villiers vient en 2e position avec 14,50%. Cette liste est considérée comme faisant partie de la majorité.

A Neuvecelle, la liste UDF-RPR obtient même 30,31% des suffrages et c'est la liste Rocard qui occupe la 2ème place (16,38%) ; la liste De Villiers est en troisième position avec 14,66% (12,4% sur le plan national). Le Front National enregistre 11,39% en Haute-Savoie et 9,62% à Neuvecelle, soit une légère érosion par rapport à 1989.

La liste Bernard Tapie obtient 9,38% (9,19% à Neuvecelle), soit 2,6% de moins que sur le plan national. Il n'a pas laissé le meilleur souvenir après son passage à Annecy (Paccard) et à Annemasse (Terraillon).

Les "Verts" se placent en 6ème position, devant le P.C., dans le département comme à Neuvecelle.

La division des écologistes a joué en leur défaveur. La liste Lalonde est une des grandes perdantes.

Chasse et Pêche a subi un net recul par rapport à 1989.

### B) Répartition des élus français :

PS 14,5% 16 élus (- 5)  
Tapie (MRG) 12% 13 élus

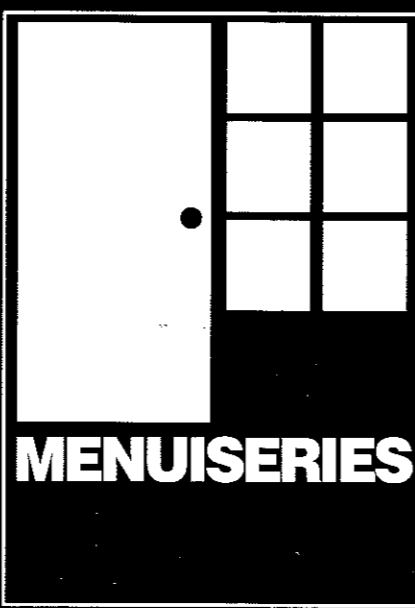
Chevènement 2,5% 0 élu  
P.C. 6,9% 6 élus (-1)  
Verts 2,9% 0 élu (- 9)  
Génération écologie 2% 0 élu  
Chasse - Pêche 4% 0 élu  
UDF - RPR 25,5% 29 élus  
de Villiers 12,4% 13 élus  
F.N. 10,5% 10 élus  
Autres (divers) 6,8% 0 élu  
87 au lieu de 81 en 1989.

En résumé, il faut surtout retenir une démobilitation de l'électorat européen face à une Europe qui se cherche. Les chefs de file des différentes listes ne parlaient que du bout des lèvres de la cause européenne ; rien d'étonnant alors que les 266 millions d'électeurs européens ne se soient guère sentis concernés par ce scrutin. Ainsi l'électorat ne s'est pas prononcé sur l'Europe, mais sur des enjeux de politique intérieure. La participation est en baisse par rapport à 1989, sauf en France, où elle est quelque peu supérieure, mais pour des raisons de politique intérieure. Aux Pays-Bas l'abstention atteint des niveaux records, y compris à Maastricht.

Les députés français seront éparpillés dans les différents groupes parlementaires, c'est une garantie d'inefficacité ; il faut ajouter à cela qu'ils sont connus pour être indisciplinés, peu solidaires et absents. A côté, il faut souligner la compacité des Allemands, qui sont présents en

# Gedimat

## Lombard



### MENUISERIES

**EVIAN**                      **THONON**  
Tél. 50.75.02.28              Tél. 50.71.00.04



force dans trois groupes. Ils sauront ainsi faire respecter leur puissance. Ce sera un Parlement difficile à gérer.

## II - LES SCRUTINS DE 1995

### 1) L'ELECTION PRÉSIDENTIELLE

(Voir les bulletins n° 4 pages 13 à 15, n° 11 pages 24 à 27 et n° 12 pages 17 à 18).

En 1981, dix candidats sont en lice. Tout l'éventail politique est représenté à l'exception de l'extrême droite. La division des familles politiques est manifeste, déjà.

En 1988, neuf candidats se présentent aux suffrages des électeurs. Une trentaine de candidats se seraient présentés sans la barre des 500 signatures d'élus nécessaires pour se présenter officiellement. On a éliminé ainsi le "défenseur des bouilleurs de cru, des bégues et des automobilistes". En 1995, il faudrait donner les 500 signatures à un défenseur de l'A 400 et du Tonkin ainsi que du réseau français depuis Bellegarde à Saint-Gingolph, via Annemasse, avec en finalité une liaison avec le réseau Suisse, donc d'une liaison internationale. Ce candidat paraît indispensable pour que l'on parle "désenclavement du Chablais" ailleurs que sur les rives du Léman !

En 1988, il faut aussi noter "l'effet Le Pen" qui a ébranlé la gauche comme la droite, avec 14,41% des suffrages (15,47% en Haute-Savoie et 12% à Neuvéglise).

On a déjà relevé en 1988, un suspens malsain entretenu par les divers instituts de sondage. Au regard des résultats du scrutin, ces instituts devraient faire preuve d'une plus grande modestie dans leurs prévisions. En 1994, ils ne semblent pas avoir compris la leçon. Le sondage fait chaque jour entendre l'avis instantané et instinctif de l'opinion. Les médias bouleversent l'expression démocratique, tout devient image, apparence, voire simulacre. Les candidats ne sont plus jugés sur des intentions clairement déclarées. L'extrême fluidité de l'électorat, lors des élections européennes, en est une preuve. La séduction provisoire en la personne d'un Bernard Tapie et d'un Philippe de Villiers a triomphé. La fin du communisme, qui occupait le monde politique avant, a libéré des forces nouvelles, à droite comme à gauche, et les partis traditionnels n'arrivent pas à les contrôler. En plus, les socialistes et les libéraux ont échoué dans leur politique et n'ont pas réussi à juguler la crise et à enrayer le chômage. Les faits sont là : le parti socialiste s'est effondré et la droite modérée a reculé. C'est ainsi que nous nous trouvons aujourd'hui avec deux candidats virtuels pour les Présidentielles, car les plus populaires dans l'opinion. Il s'agit de Jacques Delors et d'Edouard Balladur, mais aucun des deux ne s'est déclaré. Ils ont décidé de se taire jusqu'en janvier 95. Les contre-attaques de Chirac et de Giscard montrent qu'il ne se laisseront pas enterrer vivants. Nicolas Sarkozy prône la nécessité d'une candidature unique de la majorité. Pour éviter les divisions, Pasqua relance son projet de primaires. Alain Juppé se prononce officiellement pour la candidature de Chirac. La solidarité gouvernementale a volé en éclats. Les petites phrases sont de plus en plus assassines. Les hostilités sont déclarées entre les chefs de la majorité. Les divisions s'accroissent. La machine à perdre, pour la troisième fois, se met en route. Comment, avec quatre ou cinq

candidats en lice (Chirac, Balladur, Giscard, de Villiers, Le Pen, par exemple) au premier tour fixé le 23 avril 1995, et un vainqueur qui ne dépassera pas 20% des suffrages, arriver à rassembler 50% au 2ème tour, le 7 mai 1995 ?

Dans tout cela, que devient le citoyen-électeur ? Il faudrait d'abord que la gauche, avec ou sans Delors accouche d'une doctrine, d'un programme de gouvernement. Il faudrait ensuite que les prétendants de la droite montrent leur conviction à imposer les réformes nécessaires au redressement du pays. L'électeur aimerait bien que la campagne présidentielle porte sur les vrais problèmes. Chirac, candidat officiel depuis le 4 novembre, va-t-il parler vrai et proposer les réformes qui s'imposent ?

Thèmes de la politique intérieure :

- le chômage
- la désertification rurale
- l'immigration
- la sécurité
- l'honnêteté publique
- les acquis sociaux.

Thèmes qui constituent l'enjeu européen :

- que devient la nation française, réalité vieille de quinze siècles ?
- le prochain président, restera-t-il le garant de la France, comme le stipule la constitution ? ou sera-t-il simplement le président d'une région européenne, de cette "province turbulente de l'ouest", mot d'un journaliste allemand à propos de la France.

On est loin de la déclaration du général de Gaulle "la politique de la France se décide à Paris".

Aujourd'hui, au niveau de la conception et au niveau de la décision, le véritable pouvoir glisse vers Bruxelles. La célèbre formule appliquée à Thiers redevient d'actualité un "Président 25% !". Le quart des pouvoirs à Paris, le reste à Bruxelles".

L'Europe est pourtant une nécessité. Il reste à trouver un savant dosage entre les pouvoirs de chaque pays de la communauté et le pouvoir européen.

A nous électeurs de trouver le meilleur Président possible parmi les candidats déclarés. C'est cela la démocratie. Elle n'a pas de prix mais elle a un coût, très exactement 1,2 milliard de francs pour les scrutins de 1995 : 863 millions pour l'organisation des présidentielles 314,5 millions pour les municipales 12,5 millions pour les sénatoriales de septembre.

Le candidat aux Présidentielles a d'abord des obligations : il doit recueillir 500 signatures d'élus pour pouvoir se présenter (loi sur l'organisation de l'élection présidentielle du 6 novembre 1962, modifiée en 1988 et en 1990). Il a ensuite des droits : il reçoit 3 millions de francs à titre d'avance forfaitaire. A cette dotation de départ s'ajoute, pour tous les candidats, une dotation égale à un vingtième du montant du plafond des dépenses de campagne. Ce plafond qui était de 120 millions pour le premier tour, a été porté à 128,4 millions de francs par un décret du 26 août 1993. Donc tout candidat recevra 6,42 millions. Ce qui fait pour tout postulant à l'Elysée, 3 millions + 6,42 millions = 9,42 millions

de francs ! On comprend cette multiplication de candidats. Le gouvernement songe à calmer un peu ces ardeurs et il a ainsi élaboré un projet de loi organique qui devrait ramener la dotation forfaitaire de 3 millions à 1 million de francs. La cagnotte reste néanmoins attrayante.

Admettons que ce candidat franchisse la barre des 5% au premier tour, sa mise sera alors multipliée par cinq. Les remboursements passent alors de 5% à 25% du plafond des dépenses, soit 32,1 millions de francs. Comment résister à un tel appât ? Cette généreuse dot est bonne à prendre, surtout pour les candidats des européennes du mois de juin ! et à plus forte raison s'ils briguent une mairie dans une grande ville, comme Marseille, par exemple.

Notons que chaque candidat du 2<sup>e</sup> tour des élections présidentielles peut dépenser pour sa campagne jusqu'à 171,4 millions de francs. Balladur voudrait réduire ce montant de 30%.

Le fonctionnement de la démocratie coûte cher. Pour être élus ou réélus, les hommes politiques sont prêts à dépenser des fortunes. Plus les élections coûtent cher, plus le risque de corruption augmente. Il faut que le financement des partis politiques soit réglementé d'une façon très stricte, avec une interdiction formelle des contributions des entreprises. On voit trop les dégâts de ces procédés aujourd'hui. La droite et la gauche sont rattrapées par les "affaires". Les juges interpellent, mettent en examen et incarcèrent.

C'est dans cette crise de notre démocratie que se préparent les élections présidentielles. Il nous reste à attendre la déclaration des candidats, tout en regrettant que tout se joue sur le terrain des personnes et non des idées.

### 2) LES ELECTIONS MUNICIPALES :

Les municipales ont été reportées à juin 95, donc après les présidentielles. Pour cela, un projet de loi était nécessaire. Les députés ont enfin adopté ce projet le 20 mai 94. L'adoption du troisième et dernier article fut laborieuse : les députés socialistes ayant déposé plus de 4000 amendements et réclamé plusieurs suspensions de séances. Finalement, les élus RPR et UDF se sont prononcés pour le texte, le PS et le PC votant contre.

Quelle perte de temps pour reporter des élections de mars à juin ! Une guérilla parlementaire de plus, alors que tant de problèmes importants attendent une solution. C'est pour résoudre ces problèmes, en particulier celui du chômage, que nous les avons élus et non pour gaspiller le temps en des futilités. Le temps, c'est de l'argent. Au fait, le budget du Palais Bourbon s'est monté à 2,35 milliards de francs en 1993, soit une hausse de 52% en dix ans !

Nous retournerons donc aux urnes en juin pour désigner nos conseillers municipaux. 36551 communes feront comme nous, à Neuvéglise.

Un peu d'histoire :

Les 14 et 22 décembre 1789 fut votée la loi sur l'organisation des pouvoirs locaux : "Le chef de tout corps municipal sera appelé maire".

Jusqu'en 1795, l'officier municipal est nommé par le pouvoir et le maire est élu par une assemblée de notables. Les deux coexistent. En 1795, on remplace le maire par le président des municipalités cantonales. En 1800, les maires deviennent des fonctionnaires de l'Etat non rémunérés. En 1801, le maire est seul chargé de l'administration. En 1815 : élection du maire dans les communes de moins de 5000 habitants. En 1831 : le maire et les adjoints sont choisis parmi les conseillers municipaux et nommés par le roi dans les communes de plus de 3000 habitants. 1882 : le maire est élu par les conseillers municipaux (sauf à Paris). 1884 : le maire est seul chargé de l'administration, sous le contrôle du conseil municipal et la tutelle du préfet. Cette loi fut remise en question pendant le gouvernement de Vichy. 1945 : candidature des femmes. 1975 : Paris devient une commune administrée par un maire. 1982 : suppression de la tutelle administrative financière. Qui sont les maires aujourd'hui ?

• Leur âge :

- 5,5% ont moins de 40 ans.
- 52,7% ont de 40 à 50 ans.
- 32,5% ont de 60 à 69 ans.
- 9,8% ont 70 ans et plus.

• Leur profession :

- 28,5% : agriculteurs
- 9,8% : chefs d'entreprises, artisans, commerçants
- 5,2% : professions libérales
- 8,9% : enseignants
- 3,9% : fonctionnaires
- 16,3% : salariés du privé et du public
- 23,7% : retraités
- 3,7% : divers.

• Les partis : appartenances politiques :

PS :	4161	CNI :	90
RPR :	1611	Radicaux :	84
PC :	1055	FN :	17
PR :	790	Divers droite :	14545
UDF :	659	Centre :	8278
CDS :	583	Divers gauche :	3498
MRG :	271	Autres :	1026

Combien sont-ils : 36770  
dont 2113 femmes (5,5%)

• Ce qu'ils gagnent (indemnités mensuelles) :

- moins de 500 habitants par commune :	2046 F
- de 500 à 999 habitants :	3408 F
- de 1000 à 3499 habitants :	6214 F
- de 3500 à 9999 habitants :	8620 F
- de 10000 à 19999 habitants :	11025 F
- de 20000 à 49999 habitants :	13030 F
- de 50000 à 99999 habitants :	15035 F
- de 100000 à 200000 habitants :	18041 F
- plus de 200000 habitants :	19044 F
- Lyon - Marseille - Paris :	23053 F

• L'élection du maire :

Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil et le maire sont élus pour 6 ans, sauf en cas de dissolution du conseil ou de révocation.

#### • Les pouvoirs du maire :

Administration :

- Il convoque et préside le conseil.
- Il prépare et fait exécuter les décisions prises en délibération.
- Il préside de droit le conseil d'administration des établissements communaux (hospices, hôpitaux, caisse des écoles, bureaux d'aide sociale).
- Il nomme aux emplois municipaux.
- Il effectue tous les actes nécessaires à la conservation du domaine communal.

L'argent :

- Il est responsable de l'équilibre et de la rigueur des comptes de la commune.
- Il prépare le budget, engage et mandate les dépenses, négocie les emprunts, souscrit les marchés, procède à l'adjudication des travaux communaux, accepte dons et legs.

La loi :

- Il délivre les certificats d'urbanisme, les permis de construire et de lotir, les certificats d'indigences, les attestations de résidence.
- Il légalise les signatures.
- Il est chargé de l'exécution et de la publication des lois et règlements.
- Il établit et révisé les listes électorales, préside les bureaux de vote.
- Il veille à la bonne application des lois scolaires.
- Il procède au recensement militaire

L'Etat :

- Il est officier d'état-civil (mariage, enregistrement des actes de décès et de naissance).
- Officier de police judiciaire, il remplace le ministère public sur demande du juge du tribunal d'instance.

Les pouvoirs du Maire sont donc vastes et importants. Il est aidé dans sa tâche par le conseil municipal et les employés communaux.

Aux citoyens de trouver l'équipe la plus apte à gérer leurs intérêts et leur bien-être au quotidien. Tout citoyen a le droit d'assister aux réunions du conseil municipal. Elles sont publiques.

## CONCLUSION

L'année 1994 n'a rien changé dans notre vie quotidienne. La crise n'est pas encore derrière nous. Le chômage et l'exclusion rôdent toujours. Le traditionnel trou de la sécurité sociale refait surface. Les "affaires" fleurissent et les mises en examen n'arrêtent pas. Le citoyen de base, que nous sommes, est de plus en plus pressuré par les impôts et autres taxes. Décentralisation oblige. Les impôts locaux explosent "la faute de l'état disent les collectivités locales". "la faute des élus" rétorque-t-on à Paris.

Mais une commune pour tourner a besoin d'argent et le gouvernement de Monsieur Balladur a imposé une réduction des ressources des collectivités locales, d'ou un gel de la dotation globale de fonctionnement. Le Conseil Régional, quant à lui, a augmenté de 60% la fiscalité. Il a en outre prévu une enveloppe de 650 millions de francs sur cinq ans pour la SNCF, dans le but d'améliorer les liaisons ferroviaires. Pour la SNCF, le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous ; pour cette raison la SNCF accorde zéro centime au Chablais, alors que tous les Chablaisiens ont apporté leur contribution au partage du progrès SNCF ! Notons encore que le maintien du "Tonkin", donc du chemin de fer touristique, implique le versement d'une indemnité annuelle de 200 000 francs, à la SNCF pour la location et l'entretien des 18 kilomètres de tronçon reliant Saint-Gingolph à Evian. Pour couronner le tout, on nous conteste l'utilité de la Transchablaisienne et on restructure les hôpitaux de proximité. Après l'enclavement du Chablais, la désertification est en bonne voie.

C'est dans cette perspective que nous entrons dans l'année 1995.

1995 est avant tout une année présidentielle, mais aussi une année européenne. La France va assurer dès le 1er janvier la présidence de l'union européenne. Les candidats à la présidentielle doivent donc être clairs sur les points qui touchent l'avenir de l'Europe, notamment :

- la réforme des institutions
- l'élargissement
- la mise en place de la monnaie unique.

Un responsable francophile du parti chrétien-démocrate allemand, Karl Lamas a déclaré : "Il faut que la France annonce la couleur".

Lors des élections européennes de juin dernier, les français ont exprimé leurs craintes devant une construction européenne mal maîtrisée.

Pour les échéances électorales, attendons que les candidats se déclarent, qu'ils nous présentent un programme clair, réaliste, approprié aux préoccupations de notre époque. Qu'ils parlent vrai, sans surenchère de promesses. Cela nous changerait et comme dit Vauvenargues : "La vérité n'est pas si usée que le langage, parce qu'il appartient à moins de gens de la manier". Assez de croisades idéologiques. Espérons pour notre pays, que nous verrons des candidats qui fassent mentir le pessimisme d'Arthur Schnitzler, écrivain autrichien, et qui pense qu'"il y a trois sortes d'hommes politiques : ceux qui troublent l'eau ; ceux qui pêchent en eau trouble et ceux - les plus doués - qui troublent l'eau pour pêcher en eau trouble".

Espérons qu'il s'en trouvera un, qui fasse passer les intérêts de son pays, donc de tous les citoyens, avant l'esprit de parti et les intérêts particuliers. L'élection présidentielle est l'affaire des citoyens et non celle des partis.

Francis GRIMONT

# L'EVOLUTION DES INFRASTRUCTURES DE LA COMMUNE durant ces dernières années

## INTRODUCTION

Comme la plupart des communes du Chablais la commune de Neuvecelle a connu durant cette dernière décennie de fortes mutations qui se sont inscrites sur son territoire. Le développement de la population et l'urbanisation ont transformé notre commune. Deux chiffres montrent l'importance du phénomène. Le premier concerne la population qui a progressé de 35% entre 1982 (1559 habitants) et 1991 (2114 habitants). Le second relève des constructions puisque 322 permis de construire ont été délivrés depuis 1982. Il va sans dire que ces changements très importants s'accompagnent d'un travail conséquent pour la gestion de la commune. L'article ci-dessous s'attache à rapporter ce qui a changé ces dernières années dans le domaine des infrastructures et plus particulièrement ce qui concerne les réseaux communaux.

## I. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT :

### A. Une alimentation en eau potable suffisante :

Avec le développement de la commune, le problème de l'alimentation en eau potable s'est rapidement posé tant en quantité qu'en qualité à la fin des années 80. Il suffit maintenant de repenser au manque d'eau des étés 87, 88, 89 pour se rendre compte de l'importance des décisions qui ont été prises dans le domaine de l'alimentation en eau potable.

La sécheresse 89 a montré que les réserves d'eau de la commune étaient désormais déficientes pour assurer et garantir une alimentation correcte du territoire communal. Face à ce constat, et suite à un accord avec la ville d'Evian-les-Bains, il a été décidé d'utiliser en appoint complémentaire l'eau du réseau de la ville d'Evian pour remplir le réservoir de la commune permettant d'alimenter la majeure partie de la Commune. L'eau potable de la ville d'Evian provient pour une bonne part du pompage direct dans le lac Léman. Les travaux de connexion entre les réseaux des deux communes se sont réalisés entre 1989 et 1990. Ceux-ci ont consisté à poser une canalisation entre le réservoir des Tours et la station de pompage située à la Verniaz. La liaison avec le réservoir principal de Forchez a été aussi réalisée dans le même temps. L'ensemble de ces travaux comprenant l'installation de deux pompes immergées pouvant débiter jusqu'à 100 m<sup>3</sup>/h représentent un investissement total de 2 015 000 F.

Après avoir réglé ses problèmes d'alimentation en eau potable la commune s'est attachée à remplacer ou compléter son réseau de distribution. De nouvelles canalisations ont ainsi été posées avenue de Club Hippique, avenue de Montigny jusqu'au carrefour du Chemin des Houches, le Chemin des Houches entre l'avenue de Montigny et le CD 24, dans le village de chez Seuvay et au village du Bois du Feu. La Commune a par ailleurs repris le réseau aux Mateirons,

réseau qui était jusqu'alors sous la gestion de la S.A.E.M.E..

L'ensemble de ces travaux représente un investissement de près de 1,5 million de francs. Si le raccordement au réseau de la ville d'Evian apporte toute satisfaction et assure une réelle garantie tant aux usagers qu'à la commune, cette dernière essaie de sauvegarder des ressources propres pour notamment l'alimentation de la partie supérieure de Neuvecelle. C'est ainsi qu'en concertation avec les services de l'Etat, il a été convenu de conserver trois captages sur les six existants. Ce choix opéré, une procédure d'enquête publique a été mise en route pour la déclaration d'utilité publique des captages de Cumilly, de Prémance et du Pelloux, respectivement situés sur les communes de Larringes, Saint Paul-en-Chablais, Maxilly-sur-Léman et Neuvecelle.

### B. L'assainissement : un réseau important à surveiller :

Pour la collecte des eaux usées, la commune dispose maintenant d'un réseau assainissement étendu qu'elle essaie de compléter. C'est ainsi qu'elle a réalisé en lien avec le Syndicat intercommunal d'assainissement de nouveaux travaux dans le secteur du Flon. Une partie du lotissement du Flon ne disposait en effet d'aucune possibilité de raccordement et il a été nécessaire de créer une antenne. Des travaux ont été également entrepris avenue du Léman pour remplacer le réseau vétuste existant.

Au travers du réseau de l'assainissement c'est toute la question de l'environnement immédiat qui est en jeu c'est-à-dire la qualité de nos ruisseaux et du lac Léman, lac qu'il est nécessaire de préserver. A côté des efforts de la commune et du Syndicat d'assainissement les particuliers ont un rôle important dans la fiabilité du réseau assainissement. Concrètement, et dans l'exemple de la construction d'une maison, cela se traduit par la nécessité de réaliser un double réseau faisant la différence entre les eaux usées et les eaux pluviales. Ce point est essentiel et les particuliers doivent respecter scrupuleusement ce principe notamment lorsqu'ils entreprennent des transformations dans leur maison.

S'il est normal de disposer de bons réseaux, leur gestion est devenue un exercice délicat dans le sens où il est nécessaire de maintenir et de développer un service de qualité tout en limitant les coûts. Si la commune essaie de maîtriser au maximum le prix de l'eau proprement dit, il reste que le prix global de l'eau dépend d'autres partenaires. Ce prix global variera à l'avenir essentiellement en fonction des objectifs en matière d'environnement. La poursuite des efforts d'équipement en assainissement pour la rive française du Léman compteront sans aucun doute dans les évolutions à venir.

## II. LA VOIRIE :

Parmi les biens de la commune la voirie occupe une place toute particulière dans la gestion communale. On constate en effet que beaucoup de questions relatives à la voirie forment une bonne partie des actions municipales : entretien, aménagement ... Ce constat s'est renforcé durant le processus de révision du POS et a conduit à reprendre le classement des voies communales.

### A. Une réflexion globale qui débouche sur un nouveau classement des voies communales et des chemins ruraux :

Lors de la révision du POS le conseil municipal s'est rendu compte qu'il fallait procéder à une étude prospective des voies. La prévision du développement des voies nécessitait en effet de réfléchir à leur tracé. C'est ainsi qu'avec l'appui de Mr LE BRETON, architecte, un état des lieux des voies existantes et des voies à créer a été réalisé. Le document de synthèse auquel la commission du POS est arrivé a hiérarchisé les voies en leur conférant des caractéristiques de largeur de plateforme et de chaussée. Ce plan a été repris dans le plan de zonage du POS révisé et constitue ainsi un document de référence lors de développement de certaines zones ou plus simplement lors d'aménagements de voirie.

Ce travail important est apparu comme une première étape car il s'est vite avéré nécessaire de reprendre le classement des voies qui n'avait pas été repris depuis plusieurs décennies. Avec le développement de la commune des voies ont en effet été créées ou reprises dans le domaine communal, tel est le cas des voies de lotissements. Dès lors une mise à jour du classement était souhaitable. Le processus de classement a été engagé et il reste encore quelques procédures administratives à régler.

Enfin, et pour compléter tout le travail sur la voirie, la numérotation des maisons a été réalisée. Cette numérotation s'est étalée sur trois années et concerne environ 900 habitations. Compte tenu de la configuration de la commune le principe de la numérotation métrique a été choisi. Ainsi des zones peuvent se construire sans qu'il y ait d'incidence sur les numérotations ultérieures. Si l'on s'accorde à dire que la mise en place de la numérotation nécessite toujours une période d'adaptation il est évident qu'elle apporte un plus pour tous les citoyens. Elle fait dans tous les cas le bonheur des livreurs.

### B. Les travaux de voirie :

Etendue sur 400 hectares entre les cotes d'altitude 373 m et 740 m la commune de Neuvécelle possède un réseau routier très dense puisque les voies communales ont une distance cumulée de presque 20 kilomètres. Ce constat est d'emblée à compléter par le fait que la commune est traversée par plusieurs chemins départementaux qui assurent une circulation de transit. De ce fait les problèmes de voirie sont à régler tant sur les voies communales que sur les voies départementales. Les problèmes d'aménage-

ment et surtout de sécurité sont encore plus aigus sur les routes départementales. Certains problèmes exigent parfois de longs délais d'étude et de réalisation. Conscient des efforts importants qu'il faut réaliser le conseil municipal a entrepris divers aménagements de voirie dont le détail est donné ci-dessous. Bien entendu tous les travaux entrepris ont eu lieu dans la mesure où les capacités financières de la commune le permettaient.

- aménagement de l'avenue du Flon entre l'avenue Rouffin et l'impasse du Flon : une chaussée de 4,75 m bordée d'un trottoir de 1,50 m a été entièrement refaite et tous les réseaux ont été repris pour un coût de 873 225 F TTC (subvention de 235 800 F). S'il est question de la poursuite de l'aménagement jusqu'à l'avenue de Maraîche celle-ci dépend aujourd'hui de différentes acquisitions foncières.

- aménagement du chemin de Maraîche entre la route de Grande Rive et le carrefour de Maraîche : ce travail de reprise du chemin piéton a été exécuté par les services techniques de la commune. Des traverses de chemin de fer ont été posées pour construire des petites marches d'escalier permettant ainsi de rejoindre la chapelle de Maraîche dans des conditions agréables. Les promeneurs peuvent ainsi jouir d'un cheminement tranquille pour se rendre dans la partie médiane de la commune.

- aménagement du chemin des Houches entre la route de Thollon et l'avenue de Montigny : La difficulté d'accès à la zone artisanale du SIDER a conduit le conseil municipal à opter pour des travaux d'élargissement de la chaussée. Celle-ci d'une largeur de 4 m et immédiatement bordée d'un ruisseau à ciel ouvert était peu sûre. Le chemin des Houches présente aujourd'hui après travaux une plateforme de 7 m de large comprenant tous les réseaux en souterrain. Coût total des



Le Chemin du Curé

travaux y compris la maîtrise d'oeuvre : 797 425 F TTC (subvention du SIDER de 345 325 F).

- aménagement du chemin du Curé : situé entre l'avenue d'Abondance (CD24) et l'avenue du Léman (CD 124), ce petit chemin rural était en très mauvais état. Son aménagement était d'autant plus nécessaire qu'il conduisait à plusieurs petits immeubles. Toute la route a

été complètement reprise ainsi que le ruisseau. Un nouveau profil a été donné à la chaussée et la création d'un cheminement piéton permet de découvrir un site remarquable surplombant le lac. Dans le but de limiter la circulation routière, un sens unique a été créé dans la partie supérieure de la chaussée. On déplore hélas de fréquentes infractions au sens interdit, infractions qui ont été et qui continueront à être sanctionnées. Coût total des travaux y compris la maîtrise d'oeuvre : 373 072 F TTC (subvention de 100 000 F).

- aménagement de l'avenue de Maxilly dans la traversée du village de Chez Granjux : Les travaux se sont déroulés en deux temps. Le premier a consisté à mettre en souterrain tous les réseaux aériens depuis la limite communale de Maxilly jusqu'à la voie d'accès aux ateliers municipaux. Le second a touché la voie départementale proprement dite. Toute la route entre la rue du Parc des Vernes et le garage Grépillat a été reprise. La construction d'un trottoir de part et d'autre de la chaussée permet de canaliser la circulation et de rendre le cheminement piéton plus sûr. Les travaux ont prioritairement débuté dans ce secteur suite à une étude de la circulation par les services de l'équipement. Il a été en effet observé que la vitesse la plus élevée était le fait des véhicules venant de Maxilly. Comme chacun a pu le constater un effort tout particulier a été réalisé sur la signalisation horizontale. Si cette signalisation ne règle pas tous les problèmes de sécurité, les experts s'accordent à reconnaître qu'elle a un effet de dissuasion sur les automobilistes. Le coût total des travaux (mise en souterrain + voirie) s'est élevé à 1 530 054 F TTC dont 740 000 F de subvention.

- aménagement de l'impasse des Pommiers et de la rue du Parc des Vernes : ces voies situées aux extrémités de la partie de l'avenue de Maxilly dont on a parlé ci-dessus ont également fait l'objet d'aménagements. Les réseaux aériens ont été mis en souterrain et la chaussée refaite. Les travaux pour la rue du Parc des Vernes ont



L'avenue de Verlagny réaménagée

été plus complets puisque la colonne d'eau a été reprise, GDF ayant posé préalablement son réseau d'alimentation. La méthode de financement des travaux fut aussi différente du fait de la participation des propriétaires qui s'est élevée à 115 400 F. Le coût total des deux opérations s'est élevé à 540 131 F TTC.

- aménagement des avenues de Verlagny et de Montigny dans le village de Verlagny : les abords de la mairie ayant été terminés en 1991, il est apparu nécessaire de poursuivre les travaux d'embellissement du village de Verlagny. Ceux-ci se sont déroulés en deux temps. En 1992 tout d'abord il a été décidé de mettre en souterrain tous les réseaux aériens dans le village de Verlagny. C'est ainsi que d'importants travaux s'engagèrent sous la responsabilité du Syndicat d'Electricité, maître d'ouvrage. Le coût des travaux s'élève à 1 375 000 F TTC dont 375 000 F revenant à la commune sous forme de remboursement d'emprunt. En 1993, dans le périmètre des travaux précédents, la surface des avenues de Verlagny et de Montigny ont fait l'objet d'une reprise complète. L'utilisation de pavés pour donner un dessin à la voirie et recomposer le stationnement aux abords du café de la Mairie a donné au quartier un aspect paysager agréable. Le cours des travaux a fait apparaître des ajustements obligatoires qui ont donné notamment lieu à la reprise de la chambre de réunion de notre réseau d'eau potable. Le coût définitif des travaux s'élève à 1 194 201 F TTC dont 300 000 F de subvention.

- aménagement de l'avenue d'Abondance entre le Rond Point et la Route de Grande Rive : un des secteurs les plus dangereux du réseau routier de la commune et plus spécialement pour les piétons se situe entre le Rond Point et la chapelle de Maraîche. Partant de ce constat, le conseil municipal a demandé à la DDE d'étudier un projet d'aménagement sur cette portion de voirie départementale. En corollaire il est remarqué que cette section routière est l'une où le trafic est le plus soutenu. Ces données prises en compte, il a été décidé d'aménager ce secteur en deux tranches. Les nécessaires acquisitions foncières à réaliser sur la partie située entre la route de Grande Rive et la chapelle de Maraîche repoussaient ce projet et il a été décidé de reprendre la partie inférieure située au droit du ravin du ruisseau de Forchez. Cette intervention était devenue urgente du fait de l'effondrement de l'enrobé sur le bas coté. L'aménagement a consisté à reprendre totalement le côté aval de la chaussée. Un mur en tout-venant réalisé grâce à une natte géotextile a permis une réalisation rapide des travaux. Conformément à l'objectif initial un trottoir a été construit protégeant ainsi efficacement les piétons. Ces travaux permettent désormais un cheminement piéton intéressant permettant par exemple un circuit entre Grande Rive et Evian. Le coût total des travaux s'est élevé à 681 710 F TTC dont 259 000 F de subvention.

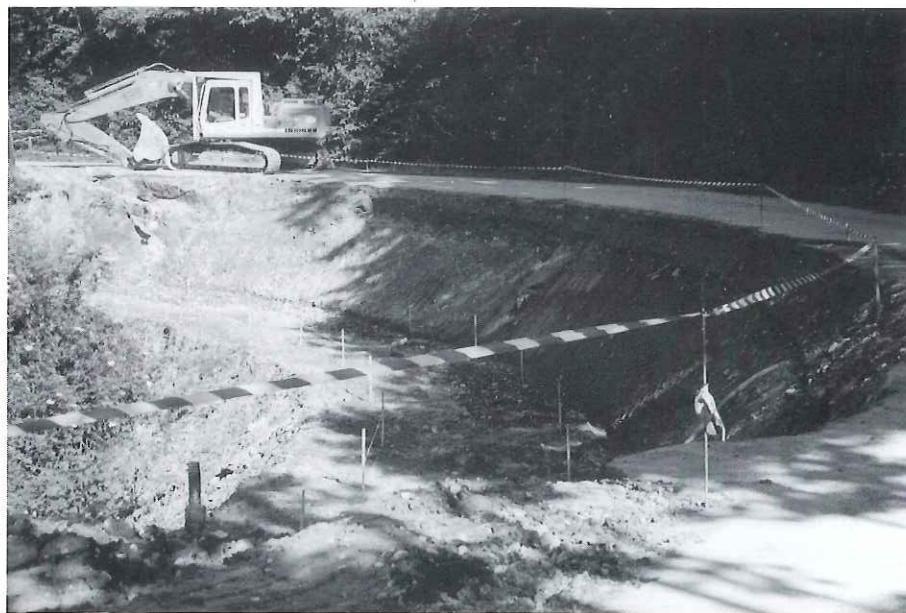
- prolongation du chemin des Codes : Suite à un projet de construction, et conformément au POS, une petite voie perpendiculaire au chemin des Confertes appelée désormais chemin des Codes a été prolongée de 51 mètres. Le coût total des travaux s'élève à 220 000 F y compris les acquisitions foncières. Une participation de 50 000 F sera versée par les propriétaires riverains.

### C. les travaux de mise en souterrain des réseaux aériens et d'embellissement des quartiers :

Comme on a pu se rendre compte dans les travaux de voirie la commune a cherché, lorsque cela était possible, de mettre les réseaux aériens en souterrain. Il s'ensuit à ces travaux un embellissement remarquable de l'environnement et des quartiers ainsi concernés. La commune à l'aide du Syndicat d'Electricité essaie de développer des programmes spécifiques de mises en souterrains de réseaux. Le travail qui vient de se terminer dans tout le quartier du Rond Point correspond par exemple à un programme défini avec le Département. Son coût est de 1 558 825 F TTC dont une subvention de 394 880 F. EDF comme France Télécom participent financièrement à ces opérations soit sous la forme de subvention soit par la fourniture de matériel et de prestations.

Si ce type de travaux peut renchérir les aménagements de voirie ils apportent en contrepartie une qualité importante à ceux-ci.

Toujours pour l'embellissement et la sécurité des quartiers une somme annuelle de l'ordre de 80 000 F est



C.D. 24 au Pont du Chêne : pendant et après les travaux



affectée à l'éclairage public pour créer de nouveaux points lumineux mais surtout pour améliorer les appareils existants. Ainsi d'année en année il est posé de nouvelles lampes éclairant au sodium. C'est l'éclairage public de couleur orange que l'on voit le long de nos routes, éclairage plus efficace.

### D. L'entretien de la voirie :

En dehors des aménagements de voirie les services techniques consacrent la majeure partie de leur temps à l'entretien des voies communales et des espaces publics. Balayage, passage de l'épaveuse, curage des ruisseaux... telles sont les tâches régulières assurées par les services, tâches indispensables pour la sécurité et la qualité de vie.

La réalisation annuelle de programmes d'enrobés permet une reprise, secteur par secteur, du réseau routier. Un reprofilage des chaussées est généralement pratiqué limitant ainsi l'usure des fondations des voies communales.

Il doit être enfin souligné que la sécurité ou l'entretien des voies dépend parfois des particuliers notamment pour tout ce qui touche à l'entretien des haies. Des haies mal taillées le long des voies peuvent être un risque pour les piétons et les automobilistes et il est nécessaire que chaque propriétaire se sente concerné.

Comme on peut se le rendre compte, les travaux relatifs à l'aménagement ou à l'entretien de la voirie demandent beaucoup de moyens pour la commune. Pour les riverains des travaux peuvent représenter une gêne que l'on essaie de réduire au maximum. Que ces personnes soient remerciées pour leur patience et leur compréhension.

### CONCLUSION

Parmi les différents investissements que la commune doit engager la réalisation et l'entretien des réseaux constituent un vaste domaine d'intervention. Que ce soit pour l'alimentation en eau potable ou pour la voirie les réseaux doivent être adaptés et prévoir les développements. Si l'on peut considérer que les réseaux de distribution d'eau potable ou de collecte des eaux usées sont satisfaisants le réseau routier, en dépit des gros investissements réalisés, demeure un secteur où il y a encore beaucoup à faire. Ces améliorations doivent d'une part porter sur la qualité des routes mais aussi sur la sécurité routière. A ce propos on doit souligner fortement que cette sécurité ne dépend pas seulement des aménagements mais aussi du comportement des automobilistes. La vitesse est encore trop souvent une menace pour tous.

Vincent FONTAINE

# LA VERNIAZ

"Parce qu'il est des lieux où les saisons n'ont pas de prises, La Verniaz reste seule toute l'année un point lumineux aux regards de ceux d'en face".  
Janvier 1950  
Général GUISSAN

Ce point lumineux que vante le général GUISSAN est souvent comparé aussi à un coin de paradis unanimement célébré par une myriade d'autres célébrités

Il a attiré tel un phare des personnages illustres de tous les continents et de toutes les sphères d'activité. Les citer tous nécessiterait d'occuper tout le bulletin. Mais nul besoin d'être un puissant de ce monde pour se fondre dans la douceur de ce lieu d'exception qu'est l'Hôtel-Restaurant de la VERNIAZ. La simple vue de ce magnifique ensemble de chalets sertis dans un écrin de verdure et de fleurs ravit le promeneur. Mais comment tout cela est né ? Quel est le secret de cette réussite qui a fait de la VERNIAZ un élément essentiel de la vie de NEUVECELLE ?

### LA NAISSANCE DE LA VERNIAZ

Auparavant à cet emplacement un modeste hameau, lieu-dit "La Verniaz", dont le nom fait référence à l'aulne -"verne" en patois- arbuste qui abondait dans cette zone de résurgence des eaux d'EVIAN. Sur un enclos de trois hectares, une ferme avec métairie, des granges, étables et diverses dépendances. Un suisse originaire des GRISONS, Auguste FLORINETTI, ancien majordome du tsar à SAINT-PETERSBOURG et directeur du nouvel Hôtel ERMITAGE, racheta la ferme en 1920 et la transforma progressivement en hôtellerie. Tout d'abord ce fut "LA POTINIERE d'EVIAN" où l'on venait goûter sous



L'ombrage des châtaigniers aux tartes de campagne et aux gaufres à l'heure du thé.

Poussé par ses clients d'installer des chambres, "FLORIO" transforme les anciennes étables qui deviennent la "Closerie". Le vieux grenier devient le chalet du "Coq hardi". Il installe des courts de tennis et construit trois chalets : la "Gentiane", la "Passiflore" et le "Myosotis".

Le succès s'affirme vite et "LA VERNIAZ" commence à attirer des personnages illustres ; parmi les premiers S.A.S le Prince Louis II de MONACO. La cuisine devient fameuse sous la houlette d'un chef venu de RUSSIE, Alexis SIPIAGRINE. Tout ceci pousse Auguste FLORINETTI à agrandir l'établissement et à remplacer l'ancienne grange par un bâtiment neuf qui sera l'hôtel principal ouvert en 1932 et offrant déjà un confort rare pour l'époque.

L'épanouissement :  
Suzanne et Marcel VERDIER.

L'affaire fut reprise par la famille VERDIER en 1941, époque bien difficile pour l'activité hôtelière du pays. Mais aussi particulièrement difficile pour ce jeune couple : M. Marcel VERDIER, prisonnier à DUNKERQUE,

est ensuite déporté deux longues années en POMERANIE avant d'être libéré et retrouver son épouse qui avait entre-temps vendu l'hôtel des ses parents à CHATEL-GUYON. M. Marcel VERDIER et Mme VERDIER sont tous deux descendants de familles d'hôteliers : de l'AVEYRON pour l'une, du PUY-DE-DOME pour l'autre. M. Marcel VERDIER, après un premier passage à PARIS, fut élève de l'Ecole Hôtelière de THONON de 1927 à 1929 avant de faire le "tour" comme tous les bons apprentis, qui le mena à CANNES, PARIS, LONDRES, en

ESPAGNE, au MAROC...Il noua alors de nombreuses amitiés dans le gotha du milieu professionnel, amitiés qu'il saura cultiver au profit d'EVIAN.

C'est naturellement qu'il revient dans le CHABLAIS et développe "LA VERNIAZ" acquise par son épouse. Les premières années sont laborieuses et il faut toutes les ressources des fournisseurs locaux pour obtenir un certain approvisionnement. Ces liens subsisteront ensuite permettant d'offrir à la clientèle l'authenticité de produits locaux de grande qualité.

L'après-guerre voit le développement de l'établissement avec le souci constant de concilier un confort de luxe et la préservation du cachet campagnard du hameausavoyard d'origine.

L'établissement comprend alors "LA VERNIAZ", la maison-mère, siège des principales activités (cuisines, bureaux, caves, salon, salle à manger avec la rôtisserie...), le restaurant d'été dans les anciens communs avec rôtisserie en plein air, salle de conférences (dans le fumoir), quelques chambres.. L'ensemble constitue la Closerie. L'ancienne maison des métayers, Le Clos, est transformée en appartements. Enfin disséminés dans la propriété, les chalets aux doux noms de fleurs (Gentiane, Myosotis, Cyclamen, Liseron, Passiflore, Eglantier, Soldanelle), chalets comprenant en général deux chambres, un balcon.

Parallèlement à cette activité purement hôtelière se développe le tennis (trois courts, un professeur diplômé) : c'est "La Verniaz-Country-Club d'Evian", un des premiers clubs de tennis d'EVIAN. Mais surtout naissance de la Société Hippique d'Evian-La Verniaz dans le "Hameau Hippique" avec vingt chevaux de selle et un manège couvert. Avec un instructeur diplômé sont organisés des rallyes de quatre jours dans les Alpes.

Cet amour des chevaux de M. Marcel VERDIER date de son enfance où son père utilisait des doubles poneys pour convoyer la glace livrée chaque matin aux cafés parisiens. Détail amusant : pour tenter d'assurer la rentabilité des chevaux en hiver, on engraisse des porcs avec les déchets de cuisine. La vente de "cinq porcs assure l'hivernage d'un



La Verniaz avant guerre

cheval". La VERNIAZ est alors ouverte toute l'année.

M. Marcel VERDIER hyperactif est à l'origine de la création de la Chaîne des Rôtisseurs et de la Confrérie de l'Ordre des Tasse Whisky Ecossois : une collection de plus de cent bouteilles différentes de Scotch Whisky orne le bar, pour le plus grand plaisir des clients (N.D.L.R. "à consommer avec modération!").

Un cadre enchanteur fait de verdure, de fleurs, le luxe sobre des bâtiments où dominent le bois décoré avec une sûreté de goût et un souci de l'élégant détail, la chaleur de l'accueil, la grande qualité de la cuisine et de la cave, tout cela concourt au succès du lieu. La lecture du livre d'or de l'Hôtel est un voyage dans la vie politique, artistique, culturelle, sportive de l'après-guerre. S'y présentent de grands diplomates tels l'anglais Anthony EDEN, des puissants tels les princes des Emirats ou l'AGA KHAN ou encore l'empereur d'ETHIOPIE; Richard BURTON et Liz TAYLOR y furent heureux; on y vit le sourire de FERNANDEL ou de Pierre DAC, la silhouette d'ANQUETIL. La VERNIAZ est vantée dans tous les guides culinaires, le Guide Michelin l'étoile. L'établissement adhère dès son origine à la chaîne des "Relais et Châteaux".

En pleine gloire M. Marcel VERDIER cède le flambeau à ses enfants formés également dans la grande tradition hôtelière et profite heureux de sa retraite au bord de la Méditerranée ou sur les parcours de golf au milieu de ses amis mais jamais bien loin de son établissement. L'œil du Maître guidera les siens jusqu'à son décès subit l'année dernière à l'âge de 81 ans.

Yanou, Marie-France et Jean VERDIER dirigent avec amour et grand professionnalisme leur établissement organisé en S.A.R.L. avec le souci constant de préserver et de développer les qualités qui font la renommée de la VERNIAZ. L'époque n'est bien sûr plus des grands princes voyageant avec une longue suite et attendus en limousines à la gare d'EVIAN. Le souci des célébrités est sans doute plus maintenant un désir de discrétion, de repos dans un cadre de grand confort et d'authenticité. Air pur, calme, ambiance chaleureuse et plaisirs de la table. Ce souci de discrétion ne nous fera pas citer tous les grands noms qui continuent à être attirés par ce point lumineux. Les automobilistes qui déboulent l'avenue de la VERNIAZ, s'ils veulent bien lever le pied, auront peut-être la chance d'apercevoir le beau visage d'une actrice célèbre ou la silhouette d'un puissant de ce monde au milieu d'une clientèle diversifiée locale aussi bien qu'internationale, la clientèle suisse étant alors majoritaire.

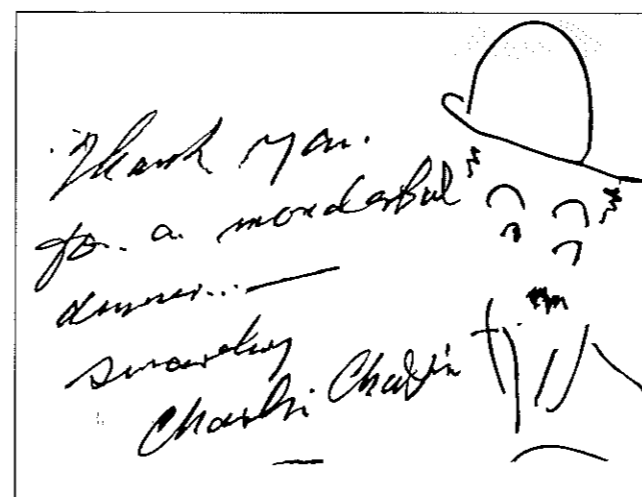
#### LA VERNIAZ EN QUELQUES CHIFFRES

La VERNIAZ est une entreprise qui compte dans la vie économique de notre commune. Cinquante cinq à soixante employés œuvrent dans cette maison en saison, effectif ramené à vingt-cinq-trente hors saison : trois à la direction, quatre dans les bureaux, seize en salle, douze aux cuisines, cinq apprentis, six femmes de chambre, une gouvernante, deux lingères, trois plongeurs, un veilleur de nuit, un jardinier et, assez particulier à cet établissement, un menuisier. Tout cet effectif est nécessaire à un travail de qualité dans cet hôtel comprenant trente cinq chambres et cinq chalets et servant quatre vingt à cent

couverts en saison. D'autant que la structure dispersée est une contrainte supplémentaire : quinze maisons se répartissant sur une propriété de 2,5 hectares. L'établissement a deux centrales de chauffage, une lingerie, une serre, une menuiserie. Son importance économique se traduit par un chiffre d'affaires de plus de dix millions de francs. Rentabilité faible comme toute entreprise à forte main d'œuvre, la masse salariale représentant 45% du chiffre d'affaires. Les taxes représentent 1 à 1,2 M de francs dont 250 000 francs de taxe professionnelle (dépendant des charges d'investissement et de la masse salariale) et 1,3 M de TVA (dont la moitié est toutefois récupérée). La pression fiscale en augmentation constante gêne l'investissement qui est un poste vital et lourd dans l'industrie hôtelière. Pourtant tout est fait pour maintenir le haut niveau des prestations : par exemple pour maintenir la beauté du lieu, le seul budget fleurs et décoration florale s'élève à 80 000 F.

Le métier d'hôtelier-restaurateur est un métier difficile et demande tout le savoir faire d'un chef d'entreprise outre les qualités propres développées à l'école hôtelière ou dans les stages. Cette entreprise est fragile nécessitant une vigilance permanente pour le maintien d'une parfaite qualité. Cet établissement de prestige, comme ses voisins et comme les autres "maisons" de notre commune, a besoin d'un environnement de qualité, de silence, de routes aménagées et non pas de pistes d'accélération (!). Il a besoin aussi de produits authentiques fournis par les artisans locaux, des carottes de LAR-RINGES aux poissons du lac.

Lorsqu'il y a 13 ans j'annonçais à mon Maître mon intention de venir à EVIAN, il s'est immédiatement souvenu d'un endroit enchanteur sur les hauteurs, fait de chalets dans un écrin de verdure et où il était descendu des années auparavant. Gageons que de tels souvenirs continueront à remplir les bagages de nombreux visiteurs de notre commune, témoignages des qualités d'accueil et du savoir faire de notre région et du Chablais. L'on ne peut que remercier les acteurs de ce "phare" qui dynamise notre commune et l'embellit, sans oublier les autres hôteliers et restaurateurs dynamiques et talentueux de NEUVECELLE. Garder un environnement de qualité dans notre village est l'aide majeure que l'on peut leur apporter.



Un convive bien célèbre...

D. HEILIGENSTEIN

## BAUD COMBUSTIBLES

Fioul domestique  
gazole - charbon  
lubrifiant  
prestations de chauffage



### Deux adresses pour mieux vous servir :

3 bis, rue Nationale 3, rue des Italiens  
74500 EVIAN 74200 THONON  
☎ 50.75.07.28 ☎ 50.71.35.49

DISTRIBUTEUR DE PRODUITS PETROLIERS **TOTAL**

## FAVRE JOSEPH

ARTISAN INSTALLATEUR  
CHAUFFAGE-SANITAIRE  
Gaz - Mazout  
Dépannage - Entretien

Route de Thollon - Lieu-dit Montigny  
74500 MAXILLY-SUR-LÉMAN  
Tél. 50.75.06.14 ou 50.75.51.28



Travaux Publics - Terrassement - VRD  
Assainissement - Génie Civil - Transports  
Sable et gravier

### BUISSON-CHAPUY S.A.

Siège social et dépôt : Chemin du Clos d'Yvoire  
74200 THONON-LES-BAINS - Tél. 50.71.52.68  
Plate-forme - 74200 PERRIGNIER - Tél. 50.72.00.06

**BUISSON-CHAPUY S.A.**

Les taxis d'Evian  
habitant Neuvecelle  
à votre service :

**DEMIAUX** Tél. 50.75.21.22

**GUDEFIN** Tél. 50.70.72.41

**JACQUIER** Tél. 50.75.62.90

## PAYSAGISTES



PEZET FRÈRES

VÉTRAZ - Tél. 50.37.11.18 - Fax 50.95.58.11

JARDINS  
PARCS  
PISCINES  
ARROSAGE

ETUDE  
CRÉATION  
ENTRETIEN

## CHABLAIS SERVICE PROPRETÉ

FAVRE Roger PDG

- Collecte d'ordures ménagères et industrielles
- Location de bennes (débaras caves et greniers)
- Vente location nettoyage et désinfection de bacs roulants
- Dépositaire PLASTIC OMNIUM
- Balayage de routes et de rues

74890 BRENTONNE  
Tél. 50.36.13.31 - Fax 50.39.42.92  
ANNECY - Tél. voiture : 72.62.20.68

# LETTRÉ OUVERTE A L'AMI IFAUDREY

Bien Cher,

Merci à toi qui critiques tout et ne viens jamais aux réunions.

Merci à toi qui parles beaucoup et ne fais jamais rien.

Merci à toi qui ne t'intéresses à rien et dis que l'on ne fait rien.

Merci à toi qui veux des nouvelles et n'en donnes jamais.

Merci à toi qui ne te proposes jamais pour rendre service.

Merci à toi qui ne trouves rien de bien.

Merci à toi qui ne fais rien pour faire avancer les choses.

Merci à toi qui trouves toujours qu'ailleurs c'est mieux.

Merci à toi qui ne vois jamais le peu qui est fait.

Merci à toi qui te vantes de faire partie d'une association  
et qui n'y mets jamais les pieds.

Peut-être un jour tu trouveras que critiquer est facile  
mais que faire est difficile.

C'est tout le bien que l'on peut te souhaiter en cette Nouvelle Année.

Criticus RONCHON

## PERMIS DE CONSTRUIRE (du 1<sup>er</sup> décembre 1993 au 30 novembre 1994)

Nom des constructeurs	Genre de construction	Lieu de construction
ANDRE Robert	Agrandissement d'un balcon	Le Pré des Portes
BLANC Valérie	Maison individuelle - Résidence principale	Verlagny Est
COMTE Jean-Pierre	Construction d'un abri à voitures	Verlagny
COSQUER Michel	Maison individuelle - Résidence principale	Chez Rebet Est
DECAUDIN Robert	Construction d'un garage	Le Pré de l'Abbaye
JACQUIER Marcel (succession)	Démolition d'une remise	Milly
LOSSIGNOL Ludovic	Maison individuelle - Résidence principale	Les Confertes
Monsieur le Maire d'Evian	Extension du Club Hippique	La Verniaz
OPAC de la Haute-Savoie	Modification d'implantation	Milly
PITTET Serge	Modification de toiture	Le Pré de l'Abbaye
REYMANN Suzanne	Agrandissement maison existante	Chemin de Chez Duret
S.E.A.T.	Construction d'un bâtiment d'accueil	Les Mateirons
VESIN Marcel	Maison individuelle - Résidence principale	Ausnières
VOUTAY Michel	Démolition d'un garage	Milly

# COLLOQUE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN HAUTE-SAVOIE

## AMÉNAGEMENT DES TRAVERSÉES D'AGGLOMÉRATIONS - 27 SEPTEMBRE 1994

Monsieur Michel BIOLLEY, adjoint, a représenté la Commune de Neuwecelle au colloque sur la sécurité routière organisé par la Direction Départementale de la Haute-Savoie. Nous remercions la DDE d'avoir rédigé un dossier aussi complet sur ce sujet et de nous avoir autorisé à le reproduire in extenso.

Ce document, établi par la DDE, propre à éclairer notre démarche dans les projets communaux (carrefour de Milly, liaison chapelle de Maraîche - Pont du Chêne, poursuite de l'aménagement de l'avenue de Maxilly, entrée Milly ouest, CD 124 - Ermitage - Verniaz méritait d'être porté à votre connaissance.

### 1. POURQUOI REALISER UN AMENAGEMENT ?

En règle générale, une étude d'aménagement en traverse est demandée par une commune.

Dès le début de la réflexion la Commune doit préciser le ou les objectifs poursuivis ; ceux-ci peuvent viser :

- la sécurité
- la fluidité du trafic
- le confort et l'esthétique.

### 2. METHODOLOGIE

Préalablement à l'étude du projet, il est nécessaire d'établir un programme précis de l'opération qui s'appuiera sur des données objectives telles que :

- l'étude du trafic sur la voie principale et les voies adjacentes
- l'étude des vitesses pratiquées dans la traverse
- l'étude de l'accidentologie.

Tout comme pour un Plan d'Occupation des Sols, il est utile de découper le linéaire de la voie principale en zones homogènes et de définir pour chaque zone les conditions d'utilisation de la route :

- affectation par types d'usagers (4 roues, 2 roues, piétons, transports en commun)
- vitesses souhaitées
- régimes de priorités
- règles de stationnement
- règles de dépassement
- arrêt des transports en commun.

Les études préalables (trafic, vitesse, accidents), le zonage et les règles d'utilisation font l'objet de documents écrits, approuvés par la Commune et par le gestionnaire de la voie (Etat ou Département).

Le projet technique peut alors être étudié par le maître d'œuvre et à chaque stade (APS, APD, DCE) le respect du programme doit être contrôlé.

### 3. LE PROJET

#### 1) Modération de la vitesse

Tout programme d'aménagement en traverse, régleme la vitesse des usagers, ne serait-ce que par l'implantation des limites d'agglomération.

Pour être respectées, les vitesses autorisées doivent être crédibles ; la perception visuelle d'un changement de zone permet à l'usager de comprendre la raison de la limitation de la vitesse et donc d'adapter son mode de conduite.

A titre d'exemple, les différentes séquences peuvent successivement :

- Rase campagne (90 km/h)

L'emprise est de type traditionnelle : chaussée large et accotements.

- Péri-urbain (70 km/h)

Le développement linéaire de l'urbanisation le long des voies est fréquent en Haute-Savoie et cette situation, qui ne doit pas entraîner systématiquement un déplacement des limites d'agglomération, peut cependant justifier une limitation de la vitesse à 70 km/h, en raison des accès aux propriétés riveraines.

Cette limitation doit être accompagnée d'un rétrécissement des voies et d'un marquage au sol soigné ; il est utile de donner un début de caractère urbain à la section (création de trottoirs, pose de caniveaux latéraux, accotements minéraux, etc., ...).

- Agglomération (50 km/h)

Cette notion correspond, au sens du Code de la route, à un espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés.

La présence de trottoirs est impérative, les passages piétons doivent être très perceptibles grâce à la signalisation horizontale et verticale, les bandes de roulement sont limitées au strict minimum et peuvent être séparées par un terre-plein central (2 x 1 voie) ; des effets de chicane peuvent être obtenus en alternant le stationnement de part et d'autre de la chaussée.

- Zone 30 km/h

La chaussée de ce secteur est à usage mixte véhicules-piétons et les caractéristiques de la zone 50 km/h doivent être renforcées par un revêtement de nature différente, montrant que son usage n'est plus réservé aux automobilistes ; le caractère mixte de la zone peut également s'affirmer par la présence de mobilier urbain.

#### 2) Interdiction de dépasser

Le seul moyen efficace pour empêcher le dépassement consiste en l'implantation d'obstacles infranchissables sur l'axe de la chaussée ; il peut s'agir d'un terre-plein ou de balisettes souples.

Cet obstacle central doit, dans la mesure du possible, ne pas être interrompu entre deux carrefours, sous réserve que l'allongement du temps de parcours pour les riverains, privés de l'autorisation de tourner à gauche, soit faible.

#### 3) Stationnement

Les zones où le stationnement est autorisé doivent être clairement identifiées et le marquage au sol est impératif ; il est souhaitable de délimiter le début et la fin des files de parkings par des îlots en dur ; pour les secteurs à stationnement interdit (trottoirs par exemple) l'accès doit être rendu impossible par l'implantation de bordures hautes.

Les emplacements réservés à l'arrêt des véhicules de transport en commun doivent correspondre aux besoins des usagers plutôt que d'être implantés sur des délaissés du domaine public, sous prétexte que cette solution ne nécessite pas d'acquisitions foncières ; un passage piéton doit systématique-

ment accompagner une aire d'arrêt et il doit toujours être implanté à l'arrière de cette aire.

#### 4) Passages piétons

Les habitudes des piétons doivent être observées avant toute décision d'implantation.

L'emplacement doit être visuellement très différencié du reste de la chaussée et le guidage des piétons peut être amélioré par l'implantation de barrières.

A l'exception de vastes plateaux, de type places traversantes, il n'est pas utile de surélever les passages piétons ; ne pas oublier de prévoir des bordures surbaissées pour permettre l'accès aux handicapés.

#### 5) Carrefours giratoires

Comme leur nom l'indique, ils doivent avoir une fonction de carrefour ; l'implantation d'un giratoire sans voies adjacentes peut exceptionnellement être admise pour marquer un changement de zone et à condition qu'aucune autre solution ne soit possible.

Pour l'implantation d'un giratoire d'entrée d'agglomération, il est souhaitable de prévoir un décentrage par rapport à l'axe de la voie principale, en vue d'accentuer l'effet ralentisseur dans le sens entrée et de l'atténuer dans le sens sortie.

En règle générale, il est inutile de dimensionner trop largement un giratoire ; l'expérience montre que les petits giratoires fonctionnent de manière très satisfaisante et les économies obtenues peuvent permettre un aménagement de meilleure qualité dans la traverse.

Un soin particulier doit être apporté

- à la signalisation verticale (police et direction)
- à la signalisation horizontale ; dans un petit giratoire, il n'est pas utile de prévoir un marquage axial de l'anneau car la largeur importante de la voie est prévue pour assurer le passage des poids lourds et non pour permettre la circulation sur deux files.
- Au contrôle des rayons de giration des poids lourds.
- A la bonne orientation des îlots d'entrée afin d'éviter une prise à contre sens du giratoire ; les îlots doivent toujours être délimités par des bordures.
- Au respect de la largeur normale des voies d'entrée et de sortie (entrée 4 m., sortie 5 m.) ; l'entrée sur deux files est déconseillée.
- A l'aménagement paysagé de l'îlot central qui doit casser la perspective visuelle tout en évitant la présence d'obstacles dangereux en cas de sortie de route.

#### 6) Carrefours traditionnels

Dans la plupart des cas, la fluidité et la sécurité peuvent être sensiblement améliorées en décidant d'interdire certains mouvements de circulation ; ce choix éventuel résulte d'une étude de trafic et de l'étude d'un plan de circulation.

L'étude trafic permet également de calculer au plus juste la longueur de stockage nécessaire aux véhicules effectuant une manœuvre de tourne à gauche ; il est souvent préférable, pour une utilisation optimale de l'espace, d'avoir une longueur de stockage légèrement insuffisante dans des circonstances exceptionnelles, plutôt que d'avoir une zone de stockage largement sous utilisée, la plupart du temps.

La traversée de ces carrefours, par les piétons, doit toujours être simple et directe et se faire si possible en deux temps.

Comme pour les giratoires, il convient de contrôler les rayons de giration et de prévoir des îlots en dur sur les voies secondaires.

Le régime de priorité découlera de l'étude de trafic et ce n'est que dans des cas très particuliers que des feux seront envisagés.

## STATISTIQUES HAUTE-SAVOIE 1989 à 1993 ACCIDENTS EN AGGLOMERATION

Piétons :

- 45 tués dont 40 % de + de 65 ans
- 0 à 13 ans = 10 % des tués.

Cyclistes :

- 15 tués dont 14 hommes
- Répartition régulière tous les âges.

Transports collectifs :

- 1,5 de l'ensemble des accidents.

Carrefours :

- Collision par le côté : 34 % des accidents
- Tourne-à-gauche : 20 % des accidents
- Accidents souvent graves, surtout de nuit.

3642 accidents

185 accidents mortels

196 tués

1643 blessés graves

3060 blessés légers

- Dans 1 accident sur 2 il y a 1 tué ou 1 blessé grave
- 33 % des accidents se produisent en intersection
- 35 % des accidents se produisent de nuit
- 32 % des accidents n'impliquent qu'un véhicule
- 42 % des tués correspondent à une collision avec un obstacle fixe.

Les obstacles fixes sont essentiellement des murs dans les petites agglomérations et des arbres ou poteaux dans les grosses agglomérations.

#### 7) Obstacles sur dépendances

En 1992, dans les agglomérations de Haute-Savoie de moins de 20 000 habitants

- 176 accidents sur 474 soit 37 % n'impliquent qu'un véhicule
- 41 tués ont été recensés et 19, soit 46 % l'ont été à la suite de la collision d'un véhicule contre un obstacle fixe (arbre, poteau, lampadaire, angle de mur, etc., ...).

Ces chiffres montrent l'importance du problème et doivent inciter les projeteurs à beaucoup de vigilance lors de l'étude des aménagements en traverse d'agglomération.

- Les îlots et terre-plein centraux doivent être libres de tout obstacle important ; seule la signalisation réglementaire peut y être implantée, et elle doit être limitée au strict minimum.

- La première opération de sécurité, peu spectaculaire mais très efficace, doit concerner la mise en souterrain des réseaux PTT et EDF.

- Les lampadaires doivent être éloignés du bord de chaussée.

- Le mobilier urbain massif, jardinières béton par exemple, doit être réservé aux zones 30 km/h.

#### 4. CONCLUSION

L'aménagement d'une traverse ne s'improvise pas ; une méthodologie très stricte doit être appliquée et la complexité des problèmes montre la nécessité de mener les études en équipe en s'appuyant sur des compétences en

- analyses statistiques
- projet routier
- aménagement paysagé.

# AGENCE LEHMANN IMMOBILIER

**VENTES  
ACHATS  
LOCATIONS**



1, place du Port - **74500 EVIAN**  
Tél. 50.75.44.77 - Fax 50.70.76.59

## BAR - RESTAURANT

*Le Maximilien*

M. et Mme Bonnevie

**SES SPÉCIALITÉS  
SES POISSONS**

CADRE CHAMPÊTRE

**SUR RÉSERVATION :  
NOCES, BANQUETS ET RÉCEPTIONS**

MAXILLY

Tél. 50.75.56.07

## ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENT

**S.A.  
E. DAZZA  
et C<sup>ie</sup>**

15, avenue de Noailles  
74500 EVIAN LES BAINS  
Tél. 50.75.12.09

# UV ACTINI-AQUA

DÉSINFECTION DE L'EAU  
PAR RAYONNEMENTS ULTRAVIOLETS

- Eaux municipales
- Eaux de sources
- Eaux de piscines
- Eaux de saumures etc...

*Méthode naturelle, non chimique  
Eau sans goût, ni odeur  
Exploitation simple et économique  
Traitement de 40 l/h à 400000 l/h*

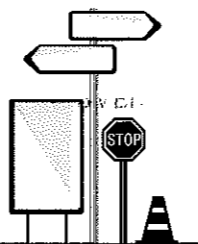
61, rue Nationale - BP 12 - 74501 EVIAN LES BAINS CEDEX  
Tél. 50.75.00.08 - Fax 50.75.00.50

**neuhaus**

Signalisation  
Mobilier Urbain  
Equipements  
de Sécurité

Rhône-Alpes

RN 75  
38 620 Montferat  
Tél.: 76.32.38.16  
Fax : 76.32.36.52



**SIRIUS**

S.A.R.L. au capital de 300.000 F.

## NETTOYAGE ENTRETIEN HYGIENE

Nettoyage et entretien de tous locaux  
Nettoyage industriel  
Désinfection, désinsectisation, dératisation, vide-ordures  
Shampooing de moquettes  
Traitements spéciaux des sols

VALPARC  
74330 POISY **Tél. 50.22.04.38**

# RÉORGANISATION DU SERVICE DE LA GENDARMERIE EN HAUTE-SAVOIE

Répondant à l'invitation du Lieutenant-Colonel Granchamp, commandant le Groupement de la Gendarmerie Départementale d'Annecy qui a organisé le vendredi 4 novembre 1994 une visite d'information du Centre Opérationnel de la Gendarmerie (C.O.G.) à l'intention des élus du Canton d'Evian, Louis DURET, Maire et Michel BIOLLEY, Adjoint, très impressionnés par le fonctionnement de ce service portent à votre connaissance la réorganisation du Service de Gendarmerie en Haute-Savoie. Nous remercions le Lieutenant-Colonel Granchamp de nous avoir autorisé à reproduire la note d'information sur le C.O.G. dont vous trouverez les détails ci-dessous.

La réorganisation du C.O.G. s'est faite autour de deux axes :

### 1 - JUMELAGES D'UNITÉS ET EXTENSION DE COMPÉTENCES :

Pour garantir la permanence du service 24 heures sur 24, et ce, quels que soient les aléas rencontrés (maladies, vacances, stages, accidents) les brigades sont regroupées par deux ou trois, sauf exceptions dues aux contraintes géographiques (exemple en fond de vallée : Abondance, Thônes, Faverges).

Petit à petit, tous les gendarmes de toutes les brigades concernées "apprennent" la circonscription élargie et sont en mesure d'y travailler dans de bonnes conditions.

### 2 - CENTRALISATION DES APPELS DE NUIT ET DES INTERVENTIONS :

Les statistiques montrent que la gendarmerie en Haute-Savoie reçoit entre 60 et 150 appels par nuit en période normale et entre 150 et 250 en période de migrations hivernales ou estivales. L'ordre de grandeurs des interventions se situe entre 15 et 20 % des appels reçus au cours de la nuit. Il reste que certaines unités ne sont sollicitées qu'une ou deux fois par mois. Dès lors, il a été décidé de rationaliser l'emploi des moyens en centralisant les appels et les interventions de premier niveau. Il s'agit d'amener sur le terrain et dans le quart d'heure au moins deux sous-officiers qui prendront les mesures immédiates nécessaires :

- Préservation des traces et indices.
  - Déclenchement des enquêtes ou opérations nécessaires après avoir éventuellement alerté les autorités hiérarchiques ou sollicité les renforts utiles.
- Cette intervention de premier niveau est gérée par le Centre Opérationnel de la Gendarmerie (COG) installé au siège du groupement à Annecy.

Depuis mai 1991, de nuit, un gradé et deux ou trois gendarmes assurent la permanence au profit des 39 brigades territoriales du département.

Les missions du COG sont les suivantes :

- Assure la fonction "accueil" :
- Des moyens informatisés performants permettent de répondre aux usagers, sans délai et avec précision.
- Les demandes de renseignements représentent plus des trois quarts des appels reçus (état des routes, médecin ou pharmacien de garde, garagiste, etc).
- Dirige l'intervention en envoyant les gendarmes aptes à se rendre le plus rapidement possible sur les lieux de l'événement signalé par le public.
- Est en mesure de suivre l'évolution de l'événement et de dépêcher éventuellement des renforts.

- Est en liaison permanente avec les brigades de permanence, les centres opérationnels des autres groupements et les centres opérationnels des autres services publics (police, pompiers, SAMU, etc).

Ce centre opérationnel comporte toutefois certaines contraintes. En effet le relief montagneux du département appelle une infrastructure radio complexe qui ne permet pas d'éviter certaines zones d'ombre. En conséquence, les brigades territoriales situées au chef-lieu des compagnies ne devaient pas leurs appels et maintiennent une veille radio qui peut servir de relais pour la transmission des informations entre les unités ou patrouilles sur le terrain et le COG.

En période estivale ou hivernale, par décision du commandant de groupement, le COG est également renforcé en personnel de 20 heures à 7 heures.

Pour le public :

- L'intervention de nuit est améliorée.

Le personnel disponible le jour qui suit est plus nombreux.

En résumé :

- La réorganisation du service dans la Haute-Savoie c'est toutes les nuits 120 gendarmes prêts à intervenir.
- 20 à 25 patrouilles qui sillonnent les campagnes et agglomérations.
- 3 patrouilles motocyclistes prêtes à se porter sur les lieux d'un sinistre.
- 5 patrouilles de personnels spécialisés dans les enquêtes judiciaires pour répondre aux problèmes les plus délicats.
- 2 unités spécialisées dans le secours de haute-montagne (PGHM de Chamonix et le PGHM de Saint-Gervais) qui, en alerte 24 H/24 H, interviennent prioritairement dans le massif du Mont Blanc ou si nécessaire sur l'ensemble du département.

Au total, 681 militaires, officiers, gradés et gendarmes dont 107 appelés servent dans ce département aux contrastes et aux spécificités très marquées comme en témoigne la diversité des unités de Gendarmerie (Montagne, Nautique, Recherche).

*N.B. : La Commune de Neuvecelle dépend de la circonscription de police urbaine d'Evian-les-Bains (17 pour les appels urgents 24 H/24 H). Si une personne appelle la gendarmerie entre 20 heures et 7 heures du matin c'est le COG qui traitera son appel en lien avec la police urbaine.*



# VOIE FERRÉE EVIAN - LE BOUVERET

## 15 ans de tourisme ferroviaire lémanique

Timidement et péniblement amorcé le dimanche 8 avril 1979 par la circulation EXCEPTIONNELLE d'un autorail entre Evian et Saint Gingolph/Suisse, le trafic ferroviaire estival sur la rive dite "sauvage" du lac Léman constitue indéniablement en 1994 un produit touristique original et de qualité. L'aller retour en train ou le circuit combiné train + bateau C.G.N. pour le tour du haut-lac offrent au départ d'Evian ou du Bouveret deux promenades très attractives qui viennent améliorer l'offre de loisirs à disposition des structures d'accueil chablaisiennes.



Qu'il est beau notre Léman !

En 15 ans, la renommée du petit tortillard chablaisien a largement dépassé la frontière de Saint Gingolph, puisqu'à ce jour, 11 trains spéciaux en provenance de France, de Suisse, et même d'Allemagne, ont déjà soit effectué le TOUR FERROVIAIRE DU LAC LÉMAN, soit emprunté cet axe de transit international pour effectuer d'autres circuits. Entre 1986 et 1994 plus de 30 000 voyageurs venus de tous horizons ont eu l'occasion d'apprécier le panorama unique et splendide qui s'offre à leurs yeux tout au long des 17 km de voie ferrée qui surplombent le lac.

Plusieurs écoles de la région ont eu l'excellente idée d'utiliser le «TONKIN» pour leurs promenades scolaires annuelles : au retour en gare d'Evian, de chacun de ces trains sont descendus des flots de gamins enchantés et ravis d'avoir eu la chance de participer à une promenade vraiment originale, instructive et très attrayante, le clou de la fête ayant été, pour la plupart d'entre eux, la visite des petits trains du SWISS VAPEUR PARC au Bouveret. De plus, pour quelques-uns, cette sortie fut l'occasion de prendre le train pour la première fois, tant il est vrai que nous sommes au siècle de l'automobile !

Depuis plusieurs années, le "RIVE BLEUE EXPRESS" fait partie de la grande famille des quelque 60 chemins de fer touristiques de France et figure en bonne place dans la plupart des journaux et revues spécialisés en la matière, notamment sur la toute nouvelle CARTE MICHELIN 1/89

première d'une série consacrée au tourisme et aux loisirs.

Cette remarquable remise en valeur d'un formidable potentiel touristique auquel presque plus personne ne croyait encore il y a quelques décennies, n'aurait sans aucun doute pas été possible sans l'aide morale et financière apportée au fil des ans par de nombreuses personnalités suisses et françaises et par plusieurs collectivités territoriales de part et d'autre de la frontière. Sans vouloir minimiser ou oublier, de quelque façon que ce soit, l'importance précieuse de ces aides, il est cependant juste de réserver une place d'honneur au mécénat de Monsieur Hans ARNOLD et à la prise de position lucide et courageuse du CONSEIL DU LÉMAN qui, dès sa création en 1987, a prôné la revitalisation de la ligne ferroviaire sud-lémanique et pour ce faire, a voté à l'unanimité le 28 septembre 1990, un crédit de 5,8 millions de francs nécessaire à la conservation technique minimum de l'infrastructure.

Le timide essai du 8 avril 1979 engendra jusqu'en 1986 douze nouvelles circulations très diverses, toutes couronnées d'un vif succès, ce qui amena à la création d'un Comité International franco-suisse du centenaire de la ligne Evian - le Bouveret mise en service le 1er juin 1886. La publication d'une plaquette historique tirée à 5 000 exemplaires contribua très largement à l'expansion du trafic, marquant ainsi le début d'une exploitation touristique estivale régulière de la section Evian -

le Bouveret, et la continuation de l'organisation de circuits ferroviaires circumlémaniques ou en transit international via la rive sud du Léman.

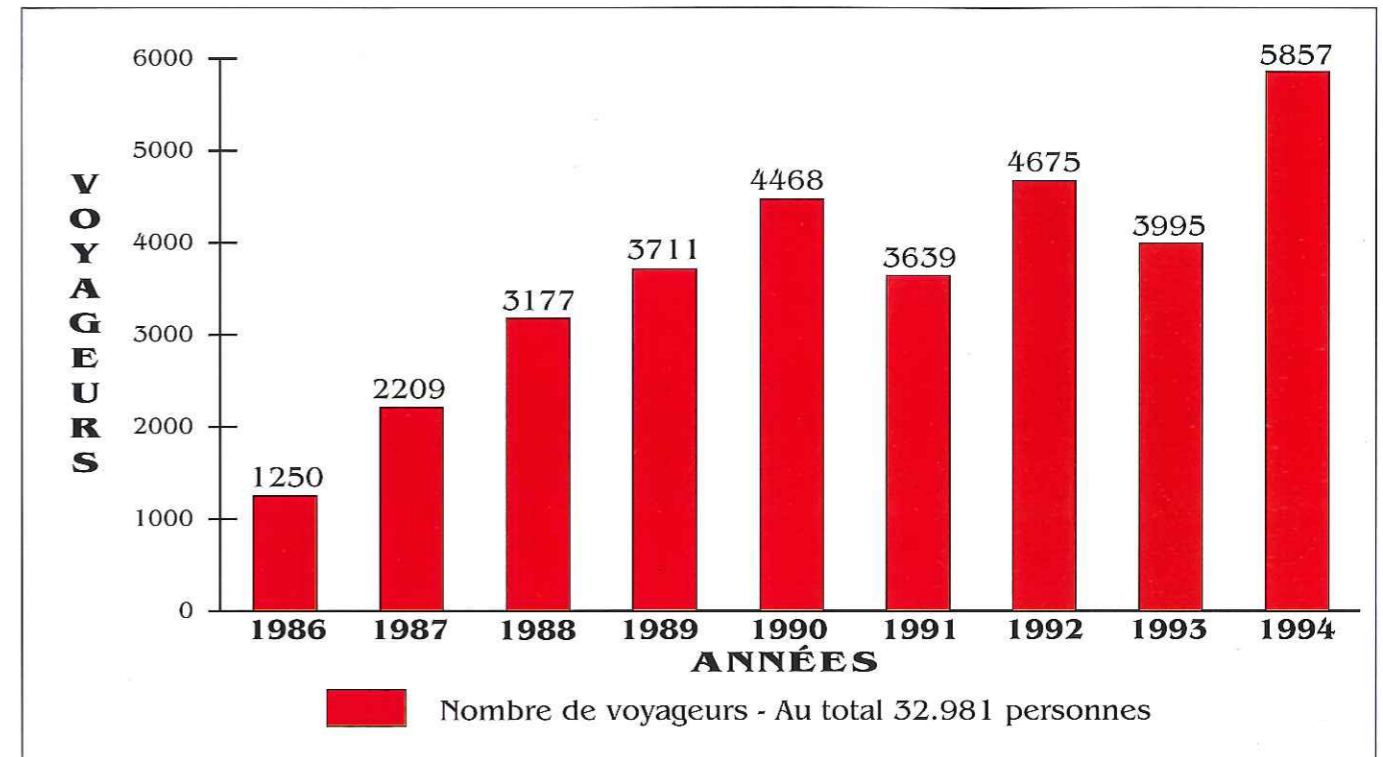
Il sera plus facile d'apprécier l'importance et la qualité du travail ainsi réalisé, en prenant connaissance :

A - Du nombre des voyageurs transportés par le R.B.E. entre Evian - le Bouveret et vice-versa de 1986 à 1994.

B - De la liste des trains non R.B.E. ayant soit réalisé le tour ferroviaire du lac Léman, soit emprunté la section Evian - le Bouveret en tant qu'axe de transit ferroviaire international.

### A - TRAIN TOURISTIQUE EVIAN ↔ BOUVERET

VOYAGEURS TRANSPORTÉS DE 1986 A 1994



### B - TRAINS NON R.B.E. EN TRANSIT

#### 1 - 6 août 1983

Autorail S.N.C.F. Thonon - Evian - le Bouveret - Saint-Maurice. Depuis 45 ans, aucun train de voyageurs français venant d'Evian n'était allé aussi loin !

#### 2 - 8 avril 1984

TONKIN - ANNECY Train C.F.F. ayant réalisé en grande première le tour ferroviaire du lac Léman sur le circuit : Sierre, Saint-Maurice, Saint-Gingolph, Evian, Annemasse, La Roche-sur-Foron, Annecy, Aix-les-Bains, Genève, Lausanne, Sierre.

#### 3 - 30 juin 1985

TRANSCHABLAISIEN Rame S.N.C.F. de 5 voitures et un fourgon sur le parcours Genève-Eaux-Vives, Evian, Monthey, avec continuation du voyage jusqu'à Champéry par train AOMC.

#### 4 - 2 mars 1986

Autorail S.N.C.F. affrété par l'I.F.C. (International ferroviaire club) pour le 2e tour du lac Léman.

#### 5 - 14 septembre 1986

RAIL IN "TONKIN" Troisième tour ferroviaire du Léman organisé par "RAIL IN CLUB" de Interlaken en voitures panoramiques sur le circuit : Interlaken, Berne, Brigue, le Bouveret, Evian, Annemasse, Culoz, Aix-les-Bains, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Berne et Interlaken.

#### 6 - 20 avril 1987

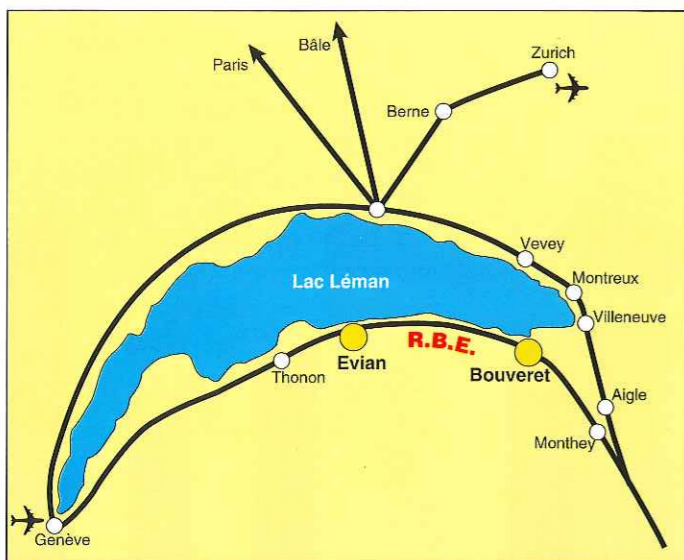
Visite sud-lémanique de la rame de luxe privée propriété d'INTRAFLUG transportant durant une semaine quelques 600 voyageurs sur le parcours : Zürich, Lausanne, Genève, Bellegarde, Chambéry, Briançon, Marseille, Nice, Vintimille, Modane, Annecy, Annemasse, EVIAN, LE BOUVERET, Saint-Maurice, Lausanne, Berne, Zürich.

#### 7 - 26 septembre 1987

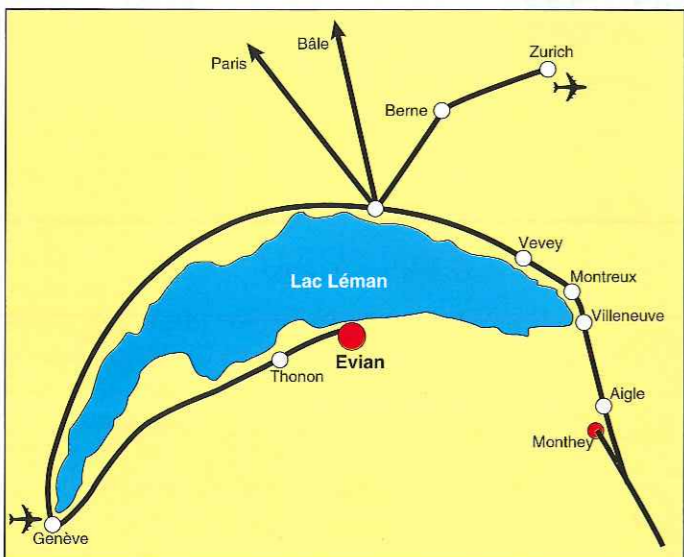
TRAIN C.F.F. FOIRE D'ANNECY sur le parcours Martigny, le Bouveret, Evian, Annemasse, Annecy et retour.

8. - 19 avril 1990

Cinquième circuit ferroviaire lémanique organisé par les chemins de fer allemands (DB) avec l'ex-



Etat actuel des liaisons ferroviaires autour du lac Léman, lignes des C.F.F. et de la S.N.C.F. La ligne Evian - Saint-Gingolph (Bouveret) est actuellement exploitée par un chemin de fer touristique (Rive-Bleue-Express).



Ce qui pourrait rester, à brève échéance, des liaisons ferroviaires autour du lac Léman, en cas de suppression totale et définitive du trafic voyageurs sur la ligne C.F.F. du "TONKIN" (Saint-Gingolph/Suisse LE BOUVERET - MONTHÉY), d'où :

- Arrêt probable de l'exploitation touristique du R.B.E.
- Développement touristique industriel du Chablais Valaisan et du Chablais Savoyard gravement compromis.

rame TRANS-EUROP-EXPRESS "LE PARSIFAL" venant de Francfort et transportant plus de 200 passagers de différentes régions d'Allemagne.

9. - 22 juin 1991

Train spécial C.F.F. Saint-Maurice - Evian et retour mis en circulation à l'occasion du 700e anniversaire de la Confédération Helvétique.

10. - 14 août 1993

Sixième circuit ferroviaire lémanique effectué par quelque 200 touristes allemands venant de Hambourg à bord de six voitures du légendaire et prestigieux SIMPLON-ORIENT-EXPRESS.

11. - 11 septembre 1993

Train spécial C.F.F. Sierre - Evian et retour mis en circulation à l'occasion des 125 ans de l'arrivée du 1er train en gare de Sierre.

Le bon grain est semé, l'impulsion est donnée, la vocation touristique du "TONKIN" est maintenant clairement manifestée et reconnue, mais il faut aller plus loin, car «Qui n'avance pas recule». Or les moyens financiers et la constitution de l'association R.B.E. (loi 1901) ne permettent plus de franchir ce pas important ! En outre, de sombres nuages s'accumulent dans le ciel de la section C.F.F. Saint-Gingolph - Monthey menacée de fermeture totale à brève échéance, la plus grande partie du trafic voyageurs ayant déjà été reportée sur route le 26 juin 1994. Nos amis valaisans se battent avec acharnement pour la survie de leur voie ferrée : si, par malheur, ils venaient à perdre leur combat, le tourisme ferroviaire lémanique aurait définitivement vécu. (Cf. carte).

Il est donc urgent et absolument indispensable que les différents responsables de toutes les collectivités territoriales suisses et françaises prennent conscience du rôle important que peut jouer la voie ferrée Evian - Le Bouveret pour le désenclavement et l'expansion touristique du nord de la Haute-Savoie et du Valais. Des Associations, des Syndicats de Cheminots suisses et français, des personnalités suisses et françaises du monde politique, industriel, médical et journalistique, de nombreux vacanciers ont déjà apporté leur soutien au travail accompli jusqu'à ce jour.

Tant d'efforts resteront-ils sans lendemain ?

Charles PERNET

# Qui reconnaissez-vous ?



Classe de Madame DURET en 1930



Une des premières classes de Michel BIOLLEY

**Mudry**  
**CUISINES**  
 SALLES DE BAINS

Les Hauts de Marclaz - THONON  
 Tél. 50.70.40.17

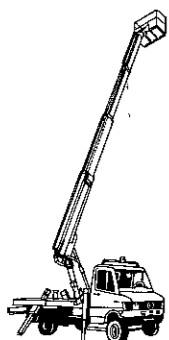
**SAGRADRANSE**  
 S.A.

SABLES ET GRAVIERS

B.P. 604 - AMPHION  
 74500 EVIAN LES BAINS  
 TÉL. 50.70.00.05

S.A.  
**MICHEL CASSET**

PLACOPLATRE - ISOLATION  
 INTÉRIEURE-EXTÉRIEURE  
 PEINTURE  
 FAUX-PLAFONDS - SOLS



28, boulevard Jean-Jaurès  
 74500 EVIAN  
 Bureau : Tél. 50.75.31.28  
 Fax 50.75.59.41

**HOTEL**  
**RESTAURANT**

**PANORAMA**

GRANDE-RIVE  
 NEUVECELLE  
 Tél. 50.75.14.50

Salle pour banquets

Pierre et Dominique MARTINERIE

**Evian Equitation**



MANÈGE - CAVALCADE

74500 NEUVECELLE  
 Tél. 50.75.31.42

**SUPERMARCHÉ**

**Codec**

RUE DE LA TOUVIÈRE  
 74500 EVIAN

## ***Nos joies...***

- Nous renouvelons toutes nos félicitations à M. et Mme Dominique ROCH pour la naissance de leur fils le 26 mars 1994. Nous formulons tous nos souhaits de bonheur à Thibault.
- Le 1<sup>er</sup> octobre 1994, nous avons eu la joie de voir Monsieur Francis GRIMONT, Conseiller Municipal, procéder au mariage de son fils Marc avec Mademoiselle Emmanuelle JOUBERT. A ce nouveau foyer, nous présentons à nouveau nos meilleurs voeux de bonheur ainsi que toutes nos félicitations à leurs parents.

## ***Nos peines...***

Nous renouvelons nos sincères condoléances à :

- Madame Françoise BEETSCHEN, éprouvée par le décès de son époux Jacques, survenu le 24 mars 1994. Monsieur BEETSCHEN fut le fondateur de la bibliothèque de Neuvécelle au groupe scolaire de Milly. Nous exprimons ici toute notre reconnaissance à ce passionné de la lecture qui a consacré beaucoup de son temps à la vie associative de la Commune.
- Madame Lucien DUCRET, éprouvée par le décès de son mari survenu, le 28 juillet 1994.

*"Lucien, mon ami, l'ami de tous, nous a quittés sans bruit un soir du mois de juillet. Homme jovial, généreux toujours prêt à rendre service à tous et pour tout. Nous avons œuvré et passé de bons moments ensemble. Il a été un conseiller municipal efficace de 1977 à 1983, membre actif au comité de l'association des donneurs de sang et toujours disponible pour les travaux et fêtes de la paroisse notamment la kermesse. Ta longue et douloureuse maladie t'a isolé de la communauté de Neuvécelle où tu étais si bon vivant et participant".*

Antoine LAZARETH

## ***Nos vœux...***

- Nous souhaitons une bonne et heureuse retraite à M. Michel BIOLLEY, directeur de l'école primaire de Neuvécelle depuis 1962. Qu'il soit remercié pour tout le travail qu'il a accompli pour les «petits Neuvécellois».
- Nous formulons nos vœux de bienvenue à Mme EDEL, nouvelle directrice de l'école primaire de Neuvécelle.

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

### MAIRIE DE NEUVECELLE

#### SERVICES ADMINISTRATIFS :

42, avenue de Verlagny  
Tél. 50.75.03.45 - Fax : 50.74.66.65.

Horaires d'ouverture du Secrétariat : Il est ouvert au public du lundi au jeudi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 heures. Le vendredi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 heures.

Permanence le samedi matin de 8 h. 30 à 12 heures.

#### SERVICES TECHNIQUES :

496, avenue de Maxilly - Tél. 50.75.33.40.

### PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Il est rappelé que le Maire ne reçoit que sur rendez-vous (prière de téléphoner préalablement). Les Adjointes assurent les permanences suivantes (de 10 heures à 12 heures) :

#### • Monsieur Antoine LAZARETH :

Le premier samedi de chaque mois pour les affaires concernant la voirie, l'eau, l'éclairage public et l'assainissement.

#### • Monsieur Charles PERNET :

Le deuxième samedi de chaque mois en ce qui concerne l'information, les finances communales, les activités culturelles et loisirs.

#### • Monsieur Michel BIOLLEY :

Le troisième mercredi de chaque mois pour les affaires relatives à l'urbanisme, les permis de construire, le Plan d'Occupation des Sols et l'aide communale à la construction.

#### • Monsieur Etienne CHAPUIS :

Le quatrième samedi de chaque mois pour les affaires scolaires, l'aide sociale et les sports.

### PRINCIPALES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

#### CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE

Où s'adresser : à la Mairie du lieu de domicile  
Pièces à fournir :

- 2 justificatifs de domicile (quittances EDF, loyer...),
- 2 photos d'identité sur fond clair et neutre,
- 1 timbre fiscal à 150 francs,
- Un extrait d'acte de naissance ou le livret de famille de ses parents,

Délai d'obtention : environ deux semaines.

Durée de validité : 10 ans.

#### PASSEPORT

Où s'adresser : à la Mairie du lieu de domicile.

Pièces à fournir :

- 1 justificatif de domicile (quittances EDF, loyer...),
- 2 photos d'identité sur fond clair et neutre,
- 1 timbre fiscal à 350 francs,

S'il s'agit d'une première demande, joindre obligatoirement un extrait d'acte de naissance sauf si vous possédez une carte nationale d'identité en cours de validité établie par la Sous-Préfecture de THONON-LES-BAINS.

Délai d'obtention : environ une semaine.

Durée de validité : 5 ans

#### EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE, DE MARIAGE, DE DÉCÈS

Les extraits d'acte sont délivrés gratuitement par la Mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès.

#### FICHES D'ÉTAT-CIVIL

Les fiches d'état-civil sont délivrées par toutes les mairies sur présentation du livret de famille ou de la carte nationale d'identité.

### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscription sur les listes électorales seront reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre 1994 et les inscriptions effectives seront réalisées au 1er mars 1995.

#### CONDITIONS A REMPLIR POUR AVOIR LA QUALITÉ D'ELECTEUR :

- Etre de nationalité française,
- Etre âgé de 18 ans au moins à la date de clôture de la liste électorale c'est à dire au dernier jour de février,
- Jouir des droits civils et politiques (ne pas être frappé d'incapacité électorale).

#### CONDITIONS A REMPLIR POUR ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ELECTORALE :

Sont inscrites, sur leur demande, les personnes ayant la qualité d'électeur et qui remplissent l'une des trois conditions suivantes :

En règle générale, il faut :

- Etre domicilié dans la Commune de vote, ou
- Résider de façon réelle et continue depuis six mois au moins dans la Commune à la date de clôture de la liste électorale c'est-à-dire au dernier jour de février.

ou

- Posséder la qualité de contribuable dans la Commune pour la cinquième fois sans interruption. Tout électeur ou toute électrice peut, à sa demande, être inscrit sur la même liste que son conjoint si celui-ci est inscrit à titre de contribuable. Par contre, les enfants ne peuvent se prévaloir de la qualité de contribuables de leurs parents pour demander leur inscription sur la liste électorale de la Commune.

En dehors des périodes de révision, des modifications peuvent être apportées à la liste électorale. L'énumération des adjonctions ou radiations figure dans l'article L.30 du Code Electoral (pour de plus amples renseignements, adressez vous au Secrétariat de la Mairie).

### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes hommes de la commune doivent se faire recenser au cours du 1<sup>er</sup> mois du trimestre civil qui suit leur 17<sup>e</sup> anniversaire.

### TRAVAUX EXEMPTÉS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

La Commune de Neuvécelle rappelle que la construction de clôtures, d'abris de jardin, ou de travaux de modification d'une habitation, sont assujettis à la délivrance, par la Mairie, d'une autorisation préalable.

Les personnes désireuses d'effectuer ces travaux sont priées de remplir, auprès de la Mairie, une déclaration de travaux exemptés de permis de construire ou de déclaration de clôture.

## URGENCES

### RAPPEL DES NUMÉROS UTILES

- 15 - SAMU
- 17 - POLICE
- 18 - POMPIERS

Les services d'incendie et de secours sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994 gérés au sein d'un syndicat intercommunal dénommé Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Canton d'Evian - le SIDISCE.

#### A) Les missions des sapeurs-pompiers sont :

- La lutte contre l'incendie, dans tous les cas : feux urbains, feux industriels, feux de forêts,...
- Le secours aux personnes en cas de nécessité d'un prompt secours : accident de circulation, malaises ou accidents sur la voie publique, ainsi que tous malaises ou accidents dans d'autres lieux lorsqu'il y a atteinte aux fonctions vitales, noyades, asphyxies,...
- de la protection des personnes, des biens et de l'environnement, en cas d'atteinte ou de menaces graves à leur intégrité : sauvetage ou mise en sécurité ; lutte contre les pollutions accidentelles.

#### B) Les opérations ne relevant pas des missions des sapeurs-pompiers :

- la destruction des nids de guêpes en l'absence de risque : l'intervention doit être confiée à une entreprise compétente ;
- le débouchage d'égoût sauf en cas d'inondation ou de danger
- le dégagement des véhicules ne gênant pas la circulation routière
- l'ouverture des portes en l'absence de personnes en danger ou de risques potentiels (odeurs suspectes, fuites de gaz ou d'eau, etc.).

Afin de mieux maîtriser les missions et les coûts inhérents au fonctionnement d'un service d'incendie et de secours, le Comité Syndical a décidé de fixer à 500 F le tarif de l'intervention qui sera recouvré auprès des personnes lorsque celles-ci feront appel aux sapeurs-pompiers pour des

interventions ne mettant pas en cause ni la vie des usagers, ni leurs biens et lorsque ces interventions sont susceptibles de faire concurrence aux entreprises privées locales qui assureraient le même genre de service.

## SOCIAL - SANTÉ

### PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Mademoiselle MEDORI, Assistante Sociale, effectue une permanence en Mairie le 2<sup>e</sup> vendredi de chaque mois de 9 heures à 11 heures. En dehors de cette permanence, vous pouvez la contacter au 50.26.05.12.

### ETRENNES AUX MILITAIRES

Les parents qui ont des enfants effectuant actuellement leur service national sont priés de bien vouloir communiquer leur adresse en Mairie avant le 31 décembre en vue de leur faire parvenir leurs étrennes.

### PERMANENCE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Il est rappelé que la Mutualité Sociale Agricole assure une permanence en mairie les premiers jeudis de chaque mois, de 14 heures à 16 heures (sauf le jeudi 7 septembre).

### UN CONCILIATEUR POUR LE CANTON D'EVIAN

Un conciliateur est au service des habitants des 15 Communes du Canton.

M. Michel BERTRAND, retraité de la Fonction Publique, nommé par ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel à pour mission de rapprocher les points de vue de personnes dont la démarche dénote une volonté de conciliation. En revanche, il lui est interdit de donner des conseils juridiques.

Le conciliateur reçoit uniquement sur rendez-vous pris par correspondance adressée à :

M. le Conciliateur - 29 rue Nationale - 74500 EVIAN. C'est à cette adresse (ancienne Mairie d'EVIAN) qu'il recevra les intéressés.

Une note d'information sur l'action du conciliateur est à votre disposition en Mairie.

### SANTÉ : LES ADRESSES UTILES A NEUVECELLE

#### MÉDECINS GÉNÉRALISTES :

- Dr BEAUGHEON Gérard, Le Milly, avenue de Milly - Tél. 50.75.19.00.
- Dr MARTIN Gilles, Résidence Le Milly, avenue de Milly - Tél. 50.74.62.92

#### PHARMACIE DE MILLY :

- Pharmacien : M. OLLEON Jean-Christophe, avenue de Milly - Tél. 50.70.70.73.

#### MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE :

- Mme FRENOUX-BERTHOLIO Arlette, avenue d'Evian - Tél. 50.75.59.19.

## VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

### ASSOCIATIONS

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Toute demande de subvention doit obligatoirement être formulée par écrit et accompagnée d'un bilan justificatif détaillé. Le bilan financier est obligatoire conformément à l'article L 221.8 du Code des Communes.

Ces deux documents seront déposés en Mairie pour le 18 février 1995 au plus tard, afin d'être examinés lors de l'élaboration du budget primitif.

#### LA BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

- le mardi et le vendredi de 16 h. 30 à 17 h. 30.
- le samedi de 10 h. 30 à 12 heures.

#### DATES DES PRÉLÈVEMENTS DE SANG POUR L'ANNÉE 1995

23 janvier - 10 avril - 10 juillet - 16 octobre.

Loto traditionnel : 19 février 1995

Des pin's et porte-clefs sont encore disponibles. Contacter les membres du Comité.

### IMPOTS ET TAXES

#### TAXE DE SÉJOUR

La commune de Neuvecelle a décidé d'instaurer et de percevoir la taxe de séjour conformément à l'article L233-31 du Code des Communes.

La taxe de séjour est établie sur les personnes séjournant dans les hôtels, les meublés, les terrains de camping et les gîtes. Le montant de la taxe due par chaque redevable est égal au tarif qui lui est applicable multiplié par le nombre de nuitées correspondant.

Les tarifs et une fiche d'informations complémentaires sont disponibles en mairie.

#### IMPOTS LOCAUX

Les taux d'imposition des impôts directs locaux pour 1994 ont été fixés ainsi :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 8,89%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 35,05%
- Taxe d'habitation 8,89%
- Taxe professionnelle 14,44%

Les taux communaux n'ont subi aucune augmentation par rapport à 1993.

#### PRIX DE L'EAU

Pour votre information, votre facture d'eau comprend :

1 - Le prix de l'eau relatif aux consommations du 1<sup>er</sup> août 1993 au 31 juillet 1994 qui s'établit comme suit :

Redevance Commune	4,03	F
Redevance assainissement	4	F
Redevance agence de bassin	1,75	F
Redevance État	0,125	F
Prix total du m <sup>3</sup>	9,905	F

La redevance commune qui n'a subi aucune augmentation par rapport à l'année 1993 est encaissée par le service des eaux de la Commune alors que les autres redevances sont intégralement reversées.

2 - Le prix de location du compteur selon les tarifs suivants :

Diamètre 15 mm	47 F
Diamètre 20 mm	63 F
Diamètre 30 mm	84 F
Diamètre 40 mm	121 F
Diamètre 60 mm	872 F

3 - Un abonnement annuel de 150 francs par compteur

Le forfait minimum de consommation a été supprimé, la facturation est désormais calculée en fonction de la consommation réelle des abonnés à laquelle s'ajoute un abonnement annuel de 150 francs par compteur.

### EVACUATION DES DÉCHETS

#### RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les Services Municipaux effectuent régulièrement trois tournées au cours de la semaine : le lundi, mercredi et vendredi à partir de 7 heures 30. Les sacs doivent être déposés impérativement le jour même de chaque ramassage et non la veille.

En juillet et août une tournée supplémentaire est organisée le samedi matin dès 7 h 30.

Le ramassage des ordures ménagères se réalise au moyen de sacs polyéthylène remis gratuitement une fois l'an à chaque propriétaire ou locataire. Les sacs poubelle seront déposés dans des containers lorsque ceux-ci existent dans votre rue ou lotissement.

Les sacs ne doivent pas contenir de déchets tels que gazon, verre, plastique...

Le nombre de sacs a été établi en fonction des besoins normaux de chaque foyer. Nous vous conseillons donc de remplir les sacs correctement de telle sorte que le nombre de ceux qui vous ont été remis soit suffisant.

Dans le cas de nouveaux venus (constructions, locataires) ceux-ci devront acquérir eux-mêmes des sacs poubelle en polyéthylène disponibles en droguerie ou en grande surface en attendant la distribution de l'année suivante.

#### RAMASSAGE DE FERRAILLE

Le ramassage a lieu le deuxième jeudi des mois impairs, soit pour 1995 : jeudi 12 janvier, jeudi 9 mars, jeudi 11 mai, jeudi 13 juillet, jeudi 14 septembre, jeudi 9 novembre.

Les déchets tels que gazon, gravats, tailles de haies... ne font pas l'objet d'un ramassage. Ils doivent être déposés à la déchetterie de Vongy (voir ci-après)

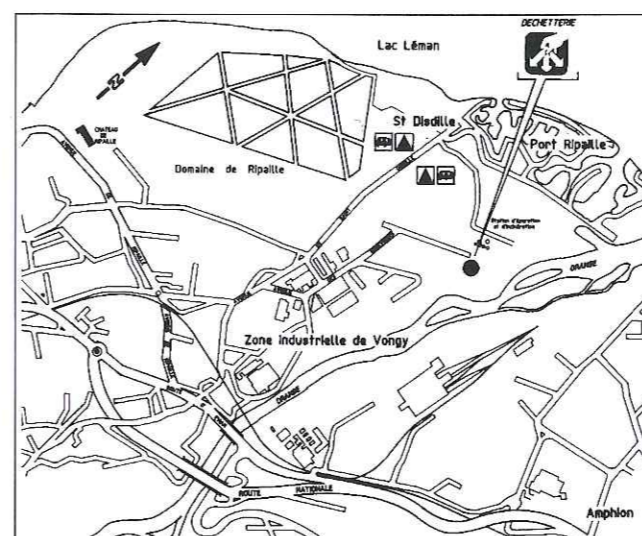
## VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

### DÉCHETTERIE

Les déchets encombrants (tailles et gazons, plastiques, papiers, cartons, piles, batteries, huiles usagées, gravats, bois, ferraille, verre...) peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie de Vongy.

Heures d'ouverture :

- HIVER : du 15 décembre au 15 mars  
lundi au samedi : 8 h 00 - 17 h 00  
dimanche : 9 h 00 - 12 h 30
- ÉTÉ : du 16 mars au 14 décembre  
lundi au samedi : 8 h 00 - 19 h 00  
dimanche : 9 h 00 - 12 h 30



### RÉCUPÉRATION DU VERRE ET SEULEMENT DU VERRE !

Il est rappelé qu'il existe 7 containers pour la récupération du verre sur le territoire de la commune - Verlagny, Milly, La Verniaz, le Parc de l'Abbaye, 2 à Grande-Rive et le Rond-Point.

Pas de dépôt après 22 heures.

### RECUPÉRATION DES BOUTEILLES PLASTIQUES

Vous pouvez déposer vos bouteilles en plastique dans un container prévu à cet effet Avenue d'Evian à Milly.

### ENVIRONNEMENT

#### ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Il est rappelé que le lit d'un cours d'eau appartient aux propriétaires des deux rives et qu'en conséquence l'entretien leur incombe.

### ENTRETIEN DES TERRAINS ET DES HAIES

De nombreuses plaintes sont enregistrées en Mairie à propos de terrains laissés à l'abandon. Cette situation est particulièrement regrettable pour la Commune qui entend préserver un cadre de vie agréable pour ses habitants. Aussi, il est rappelé que les terrains et parcs d'agrément entourant les propriétés bâties doivent être régulièrement entretenus. En cas de non respect de ces dispositions il sera procédé à l'exécution d'office des travaux à la charge du propriétaire.

Dans le cadre des problèmes liés à la sécurité routière, il est rappelé que l'absence d'entretien des haies en limite du domaine public et des voies communales compromet gravement la sécurité des automobilistes (visibilité restreinte, panneaux de signalisation cachés par les feuillages) et des piétons.

### DIVAGATION DES CHIENS

De nombreuses plaintes étant régulièrement déposées en Mairie, il est rappelé que la divagation des chiens est interdite sur tout le territoire de la commune.

Ces animaux doivent être tenus en laisse par leurs propriétaires et ne pas polluer par leurs excréments, soit la voie publique, soit les propriétés traversées de quelque nature qu'elles soient.

Ils est instamment demandé à tous les propriétaires de chiens de faire preuve de civisme en assumant personnellement les contraintes imposées par la possession d'un si sympathique compagnon.



Pour ce qui concerne les chats, s'adresser à Madame Jane Gateau, Présidente de l'Association "L'Ecole du Chat" (Tél. 50.75.01.81).

### CHENILLES PROCESSIONNAIRES PIN ET CHÊNE

Propriétaires de jardins ou de bois, si vous avez de gros nids blancs dans vos pins l'hiver, vous êtes en présence de chenilles processionnaires du pin, et, si vos chênes ont eu des nids noirs au printemps 1993, ce sont des chenilles processionnaires du chêne.

Ces chenilles dévorent les aiguilles des pins, les feuilles des chênes et portent sur elles des poils très urticants pour les animaux et les hommes.

C'est pour cela qu'il faut envisager une lutte, qui ne sera efficace que si tous les arbres sont traités.

## VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

Si vos arbres sont petits, coupez les nids (munissez-vous de gants), et brûlez-les. Si vos arbres sont grands et hors d'atteinte, il faudra les traiter soit par pulvérisation avec une entreprise spécialisée (Paysagiste...) soit par voie aérienne (hélicoptère) à condition qu'il y ait un bouquet d'arbres conséquent (produit bactériologique inoffensif pour les hommes et les animaux, abeilles comprises).

Dans ce dernier cas, inscrivez-vous à la Mairie avant le **28 février 1995** pour le traitement aérien des chênes (effectué fin avril - début mai), et avant le **30 juin 1995** pour celui des pins (effectué mi-septembre), pour profiter de l'opération collective envisagée par le **SIVOM de la Rive Française du Léman**.

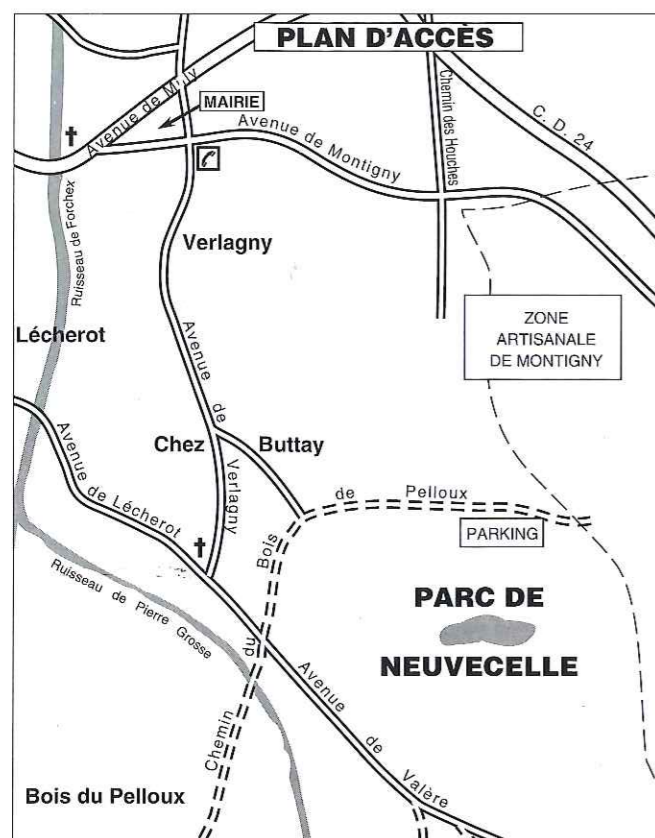
### DIVERS

#### PARC DE NEUVECELLE

Le parc de Neuvecelle est un site que la Commune de Neuvecelle a choisi pour devenir un lieu privilégié de découverte de la nature telle qu'elle existe.

Etendu sur une superficie d'environ 5 hectares, le parc a fait l'objet d'un aménagement sur trois années. Recensé comme zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, il figure dans l'inventaire des parcs et jardins du Ministère de l'Environnement.

Le parc fait partie des actions de développement touristique du Pays du Léman. A ce titre, sa création a été financièrement soutenue par le Conseil Régional Rhône-Alpes.



#### VISITE DE LA CHAPELLE DE MARAICHE

Les personnes intéressées sont priées de se mettre en rapport avec M. Antoine LAZARETH, 1<sup>er</sup> adjoint, téléphone 50.75.27.21.

Comme chaque année la Chapelle de Maraïche est ouverte au public dans le cadre des journées du patrimoine. A l'occasion de ces journées un concert a été donné cette année par un petit ensemble de l'harmonie municipale de Thonon. Les mélodies qui emplirent la Chapelle ont charmé les participants renforçant ainsi l'image d'un lieu privilégié.

Les prochaines journées portes ouvertes auront lieu au mois de septembre 1995.

#### USAGE DE MATÉRIEL BRUYANT

Il est rappelé que conformément à l'arrêté municipal du 28 juin 1994, il est interdit d'utiliser des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques), sur le territoire de la Commune de Neuvecelle :

- les jours ouvrables avant 7 heures et après 20 heures,
- les samedis avant 9 heures, de 13 heures à 15 heures et après 20 heures,
- les dimanches et jours fériés (sauf les lundis de Pâques et de Pentecôte).

#### REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le dimanche 22 janvier 1995 au Restaurant "Le Maximilien" à Maxilly.

## Ets BALLY S.A.

### AGRICULTURE JARDINAGE

7, route du Golf - 74500 EVIAN  
Tél. 50.75.00.40 - Fax 50.75.61.13

LE CONSEIL MUNICIPAL  
ET L'EQUIPE DE RÉDACTION  
REMERCIENT BIEN SINCÈREMENT  
TOUTES LES PERSONNES ET SOCIÉTÉS  
QUI PAR LEUR INSERTION PUBLICITAIRE  
ONT CONTRIBUÉ A LA RÉALISATION  
DE CE BULLETIN MUNICIPAL.

EQUIPE DE RÉDACTION DE CE BULLETIN :

BUTTAY Elisabeth - FAVRE Catherine - FONTAINE Vincent -  
GRIMONT Francis - HEILIGENSTEIN Daniel -  
MEYNET Raphaël - PERNET Charles - PITTET Martine.

## SCREG

### SCREG SUD-EST

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS  
ROUTES, AUTOROUTES ET ASSAINISSEMENTS  
REVÊTEMENTS SPÉCIAUX

CONSULTEZ-NOUS :

AGENCE D'ANNECY  
B.P. 4  
74961 CRAN GEVRIER Cedex  
Tél. 50.67.28.88 - Fax 50.67.80.36

CENTRE DE THONON  
Z.I. de Vongy - B.P. 249  
74206 THONON LES BAINS Cedex  
Tél. 50.71.43.16 - Fax 50.26.67.61

## ACCES DIRECT

I N G E N I E R I E

179, Route de Tarascon - 84081 AVIGNON CEDEX  
Tél. 90.88.40.00 - Fax 90.88.11.60

CENTRE D'EXPERTISE NOVELL  
NOVELL UNIX MASTER



TOUTE L'INFORMATIQUE RÉSEAU, DEPUIS 1984

# ET QUE LA FÊTE COMMENCE



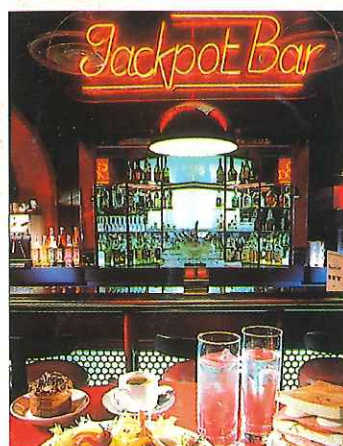
MACHINES A SOUS  
BOULE  
ROULETTES ANGLAISES  
ET FRANÇAISES  
BLACK-JACK.  
CABARET-DISCOTHÈQUE  
SALONS DE RÉCEPTION  
RESTAURANT GASTRONOMIQUE

*La Toque Royale*

RESTAURATION  
JUSQU'À 1 H 30 DU MATIN AU  
JACKPOT BAR ET BAR BACCARA.



DOMAINE DU ROYAL CLUB EVIAN



OUVERT TOUS LES JOURS DÈS 10 H CAISSE, CHANGE  
CARTE DE CRÉDIT, PARKING PRIVÉ. TÉL. 50.75.03.78